14
15

Financement agricole Canada

Rapport annuel 2014-2015

PROPOSITION DE VALEUR AUX CLIENTS DE FAC

Ce à quoi vous pouvez vous attendre de notre part

FAC est fière de servir l'industrie agricole en tant que plus important fournisseur de financement de cette industrie depuis 1959.

D'abord et avant tout au service des producteurs primaires, nous servons également les fournisseurs et les transformateurs le long de la chaîne de valeur agricole.

Nous offrons, à prix concurrentiel, des solutions souples de financement, des logiciels de gestion, de l'information et de la formation.

Ces services aident nos clients à prendre de saines décisions d'affaires et à maximiser leur réussite.

Nous aimons prendre le temps de connaître nos clients, leurs besoins particuliers, leurs objectifs et leur vision de l'avenir. Nous les aidons à relever les défis et à saisir les occasions.

Faire affaire avec nous, c'est simple comme tout.

FAC et l'agriculture... passionnément et pour longtemps.

2 Message du président-directeur général
4 Message du président du Conseil d'administration
5 Message du ministre de l'Agriculture
6 Mise à jour économique
7 Résultats d'exploitation et financiers – faits saillants
8 Profil de la société
9 FAC et son rôle d'intérêt public
11 Gouvernance d'entreprise
16 Conseil d'administration de FAC et Équipe de gestion d'entreprise
17 Responsabilité sociale d'entreprise
18 Compte rendu analytique de la direction
54 États financiers
111 Glossaire
114 Bureaux de FAC

Message du président-directeur général

C'est pour moi un honneur de pouvoir servir les régions rurales du Canada, l'industrie agricole et agroalimentaire et, en particulier, les familles d'agriculteurs, à titre de président-directeur général de FAC, fonction que j'assume avec humilité. J'œuvre à FAC depuis le début de ma carrière et je suis immensément fier des activités que nous menons chaque jour pour faire progresser l'agriculture, qui répond aux besoins alimentaires d'une population mondiale toujours croissante.

L'agriculture canadienne n'a jamais été aussi importante

Je suis optimiste quant à l'avenir de l'industrie agricole du Canada. Certes, nous avons des défis à relever, mais nous traversons une période extraordinaire. Nos producteurs et nos agroentreprises excellent dans leur domaine. Passionnés et avant-gardistes, ils ne cessent de s'améliorer, et je pense que nous tous qui travaillons dans cette industrie pouvons tirer des enseignements de leur résilience et de leur détermination.

Les répercussions de l'agriculture sont évidentes chez nous : elle emploie plus de 2,1 millions de personnes et apporte une contribution de plus de 100 milliards de dollars chaque année à notre économie. Or, c'est peut-être en dehors de nos frontières, chez des gens que la majorité d'entre nous ne rencontrera jamais, que ces répercussions sont les plus profondes. Le Canada est un des rares pays capables de répondre à la demande mondiale croissante d'aliments salubres et de haute qualité, et il s'agit d'un privilège incomparable.

Nous sommes un prêteur solide, stable et responsable

FAC ne cesse de prendre de l'expansion et de se renforcer. Après 22 années consécutives de croissance, notre portefeuille s'établit maintenant à 27 milliards de dollars. Comme l'agriculture est notre raison d'être, nous offrons une gamme variée de produits et de services souples et spécialement conçus pour nos clients d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur agricole.

Nous menons nos activités d'une manière efficace et prudente, et nous mettons tout en œuvre pour atteindre nos objectifs sur le plan commercial et à l'égard de notre rôle d'intérêt public. Pour ce faire, nous exerçons une bonne gestion du risque et respectons les objectifs financiers du gouvernement fédéral. C'est le fondement de tout ce que nous faisons.

Forte d'une révision d'estimation comptable qui s'est traduite par une diminution importante de la provision pour pertes sur prêts de la société, FAC a obtenu d'excellents résultats opérationnels et financiers au cours du dernier exercice. Cette révision a entraîné un bénéfice net exceptionnellement élevé de 908,1 millions de dollars pour cet exercice. Les détails au sujet de cette révision comptable figurent dans les notes complémentaires aux états financiers dans le présent rapport.

Prêteur prudent et déterminé à soutenir l'agriculture, peu importe le cycle économique, FAC se fait un devoir absolu de réinvestir ses profits de façon judicieuse afin de pouvoir continuer à mettre en valeur l'agriculture et le secteur rural du Canada, comme elle le fait depuis plus de 55 ans.

Nous ajoutons de la valeur à l'agriculture canadienne

Grâce à sa présence au sein de l'industrie agricole, FAC est particulièrement bien placée pour être un catalyseur de croissance et de progrès soutenus et pour améliorer les conditions de vie des familles d'agriculteurs et des collectivités rurales. Notre présence nous permet d'établir des partenariats avec des clients et des entreprises partout au pays et dans chaque secteur. Elle nous permet aussi de servir l'industrie, peu importe le cycle économique.

Nous contribuons positivement à la vie et aux activités d'affaires de plus de 100 000 clients. Et nous nous réjouissons chaque fois que l'un d'eux nous confie que nous jouons un rôle déterminant dans sa vie. La création d'une expérience client extraordinaire est notre priorité absolue. Notre indice de l'expérience client témoigne de nos efforts à ce chapitre : plus de 6 clients sur 10 nous accordent une note parfaite lorsque nous les interrogeons à propos de divers éléments de l'expérience client. Nous veillons à ce qu'il soit facile pour nos clients de faire affaire avec nous en leur offrant des services rapides et efficaces.

Nous travaillons aussi d'arrache-pied pour apporter une valeur ajoutée qui dépasse largement le cadre des opérations de prêt. Nous transmettons des connaissances et échangeons des idées qui enrichissent la vie et les activités d'affaires de nos clients et d'autres personnes. En 2014-2015, nous avons offert 116 événements d'apprentissage auxquels ont participé plus de 11 500 personnes à l'échelle du Canada; 166 142 autres personnes ont pris part à nos webinaires en ligne. Enfin, notre site Web a été consulté des centaines de milliers de fois au cours de la dernière année. Les gens y trouvent des publications en ligne, des articles et des vidéos qui offrent gratuitement des conseils d'experts sur un éventail de sujets liés à l'agriculture.

Nous agissons concrètement dans nos collectivités

Le fait de nous investir dans les collectivités où nos employés et nos clients vivent et travaillent est l'une des caractéristiques qui distinguent FAC. Notre programme vedette, FAC en campagne contre la faim, a permis de recueillir 5 millions de livres de nourriture en 2014, et plus de 22 millions de livres depuis le début de cette initiative, en 2004. Je suis vraiment émerveillé de constater l'enthousiasme et la générosité des gens des collectivités d'un océan à l'autre. Grâce aux contributions d'innombrables bénévoles, dont des écoles, des clients, des partenaires et beaucoup d'autres, FAC en campagne contre la faim améliore grandement la vie de milliers de Canadiennes et Canadiens.

Passion et énergie sont les moteurs fondamentaux

L'énergie et la détermination des personnes qui composent l'industrie agricole canadienne sont éblouissantes. Des producteurs, agroentrepreneurs et exploitants d'entreprises agroalimentaires, qui donnent véritablement vie à l'industrie, à nos employés pour qui la réussite passe par celle de nos clients, nous avons tous le sentiment de contribuer à un objectif commun.

L'agriculture, plus que jamais en est le plus bel exemple. Cette campagne menée à l'échelle de l'industrie fait rayonner la fierté et la détermination dont nous sommes témoins chaque jour. Grâce à l'aide de plus de 380 partenaires, *L'agriculture, plus que jamais* crée le genre de dialogue concret et positif dont l'industrie a besoin pour réaliser pleinement son potentiel.

Peu d'organisations ont la chance d'avoir une mission qui leur permet d'être un partenaire indispensable et digne de confiance pour leurs clients, et d'accomplir quelque chose d'aussi important avec autant de gens. FAC a le privilège d'avoir un Conseil d'administration et une équipe de cadres supérieurs qui partagent cette passion pour nos clients et notre industrie et qui mettent en valeur cette passion à l'échelle de la société. J'ai personnellement le grand honneur de succéder à Greg Stewart, dont la vision et le leadership ont tracé la voie de la réussite future de FAC et amélioré l'industrie dans son ensemble.

Merci de me donner cette chance d'œuvrer au service de l'agriculture, de collaborer avec cette industrie et de contribuer à son avancement.

Michael Hoffort, président-directeur général

Message du président du Conseil d'administration

En tant que société d'État fédérale et plus important prêteur à l'industrie agricole canadienne, FAC a l'importante responsabilité de servir l'agriculture et de mettre en valeur le secteur rural canadien.

Le Conseil d'administration est fier d'exercer un rôle de leadership et de surveillance auprès de FAC. La dernière année a été une autre année fructueuse pour la société, qui a obtenu de solides résultats sur le plan des activités de prêt, enregistré une croissance de son portefeuille et accompli des progrès soutenus au chapitre de ses stratégies et de ses initiatives, notamment le perfectionnement des pratiques de gestion du risque à FAC.

Pour ce qui est de la gestion du risque, les mécanismes de communication d'informations ont été consolidés afin d'améliorer le rôle de surveillance du Conseil d'administration. La propension au risque de la société ainsi que les politiques connexes sont examinées et approuvées par le Conseil chaque année. De plus, un cadre de gestion du capital a été élaboré afin d'évaluer les exigences en matière de capital que doit respecter FAC, conformément à la réglementation fédérale qui régit les institutions financières.

Par ailleurs, FAC continue de trouver des façons de réaliser des gains d'efficience et de simplifier ses processus, tout en offrant une expérience client positive.

Tout comme l'agriculture, FAC ne cesse d'évoluer et de se transformer. Le Conseil d'administration a participé au processus de sélection d'un nouveau président-directeur général après le départ à la retraite de Greg Stewart. Son successeur Michael Hoffort, qui occupe officiellement le poste de président-directeur général depuis juillet 2014, est passionné d'agriculture et possède une vaste expérience de plus de 26 ans à FAC, où il occupait le poste de principal dirigeant du risque jusqu'à sa récente nomination.

Un vent de renouveau a aussi soufflé sur notre Conseil d'administration cette année. Nous remercions John Klippenstein pour sa contribution et ses idées dont il a fait profiter le Conseil pendant six ans, et nous souhaitons la bienvenue à notre nouvelle administratrice Jane Halford, nommée en décembre dernier.

Au nom du Conseil d'administration, je désire témoigner de notre gratitude envers les employés de FAC, qui ont à cœur de bâtir des relations et d'offrir des produits, des services et des programmes qui ont une influence positive sur l'industrie agricole et nos collectivités.

FAC continuera de tout mettre en œuvre pour apporter une valeur ajoutée à la communauté agricole. L'agriculture canadienne du 21e siècle est une industrie passionnante dont nous faisons tous partie.

Respectueusement présenté au nom du Conseil d'administration de FAC,

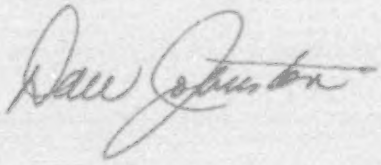

Dale Johnston, président du Conseil d'administration

Message du ministre de l'Agriculture

L'industrie agricole canadienne se classe au troisième rang pour sa contribution à notre produit intérieur brut et elle emploie une personne sur huit au Canada. Son impact est donc important, tout comme son potentiel. À mesure que la population mondiale poursuit sa croissance et que les marchés deviennent de plus en plus interdépendants, de nouvelles possibilités s'offrent aux produits alimentaires salubres et de grande qualité du Canada.

Tout au long de la croissance soutenue que connaît l'agriculture canadienne, Financement agricole Canada demeure un partenaire de confiance qui veille à ce que les producteurs aient accès à du capital et à une vaste gamme de produits et services financiers et commerciaux adaptés à leurs besoins particuliers.

Notre gouvernement continue de mettre en place les conditions propices à la réussite de nos producteurs, de nos agroentrepreneurs et de nos exploitants d'entreprises agroalimentaires. Nos programmes de Cultivons l'avenir 2, un cadre stratégique quinquennal qui en est à la troisième année de sa mise en œuvre, sont axés sur trois aspects clés : l'innovation, la compétitivité et le développement des marchés. De cette manière, les producteurs et les transformateurs canadiens posséderont les outils et les ressources dont ils ont besoin dans un marché en pleine évolution.

Notre stratégie vise à élargir les débouchés du Canada sur les marchés mondiaux en mettant l'accent sur la négociation d'accords de libre-échange comme ceux conclus tout récemment avec la Corée du Sud et l'Union européenne. Notre ambitieux programme commercial a permis aux exportations agricoles canadiennes d'atteindre un nouveau sommet l'an dernier, leur valeur s'élevant à 56,4 milliards de dollars.

Tout au long de ma carrière en agriculture, j'ai pu constater personnellement l'importance des relations; qu'il s'agisse d'un marché entre voisins conclu par une poignée de main ou de nombreuses heures de discussion et de négociations qui débouchent sur une entente fructueuse. Je suis heureux des partenariats solides, notamment celui avec FAC, qui ont été établis dans l'ensemble du portefeuille de l'agriculture de notre gouvernement avec des intervenants ici au Canada et ailleurs dans le monde.

L'engagement de FAC à être au service de l'industrie agricole et à mettre en valeur les régions rurales du Canada continue de profiter à ses clients. Notre gouvernement entend bien miser sur cette réussite au cours des années à venir.

Gerry Ritz, Agriculture Minister

Mise à jour économique

L'industrie agricole canadienne évolue sans contredit dans un contexte mondial. De nombreuses tendances économiques influencent les décisions stratégiques des producteurs agricoles, des agroentrepreneurs et des transformateurs d'aliments, et ont une incidence sur la rentabilité de leurs exploitations.

L'économie mondiale a continué de s'améliorer en 2014-2015, malgré une légère turbulence. Les États-Unis demeurent la plus importante économie dans le monde et plus de 50 p. 100 des exportations de produits agricoles et agroalimentaires canadiens y sont destinées. Grâce à la croissance économique et à l'amélioration du marché du travail aux États-Unis, les dépenses de consommation ont recommencé à croître, notamment les dépenses alimentaires, ce qui a ouvert des marchés pour les entreprises canadiennes. D'autres économies développées comme l'Union européenne et le Japon ont continué d'afficher une certaine faiblesse, sans toutefois que cela ait de répercussions négatives sur les marchés agricoles.

Les marchés émergents représentent une influence positive pour l'agriculture. De façon générale, l'économie chinoise a ralenti, mais les dépenses alimentaires des Chinois ne cessent d'augmenter, comme en témoigne l'accroissement de leurs importations. La reprise économique en Inde a aussi été un signe encourageant étant donné que le marché indien est une destination de premier plan pour les légumineuses canadiennes. La hausse des revenus et l'essor de la classe moyenne demeurent les moteurs de croissance les plus importants pour les marchés agricoles.

Dans l'ensemble, l'économie canadienne demeure léthargique. Les cours du pétrole ont chuté de plus de 50 p. 100, les marchés financiers ayant constaté que la production pétrolière accrue entraîne des réserves mondiales excédentaires. Ce recul des prix du pétrole, conjugué à une meilleure performance de l'économie américaine, a fait diminuer la valeur du huard, ce qui est généralement positif pour les producteurs agricoles et les transformateurs d'aliments canadiens. La faiblesse des prix du pétrole est un risque majeur pour l'économie canadienne; elle est à l'origine d'une baisse des taux d'intérêt par rapport à leurs niveaux déjà bas enregistrés au début de 2014.

Contrairement à l'économie canadienne en général, l'industrie agricole au Canada est vigoureuse. La valeur des actifs agricoles a augmenté plus rapidement que la dette agricole globale. Plus important encore, le revenu agricole est stable ou en hausse. Les recettes totales des productions animales au cours des trois derniers mois de 2014 ont dépassé de 15 p. 100 les recettes enregistrées durant la même période en 2013. Les recettes tirées des productions végétales ont été un peu plus faibles en 2014 qu'en 2013, mais elles ont tout de même frôlé un record. Les producteurs canadiens ne cessent d'investir pour améliorer leur productivité et leur efficience, facteur déterminant de la prospérité à long terme dans tous les secteurs de l'agriculture.

Les débouchés abondent pour l'industrie agroalimentaire canadienne. La hausse des revenus dans les pays en développement stimule la demande d'aliments. L'accent qui est mis sur la santé et des produits alimentaires de plus grande valeur dans le marché canadien incite les transformateurs d'aliments à différencier de plus en plus leurs produits. La faiblesse des taux d'intérêt et l'accès élargi aux marchés internationaux favorisent les investissements des entreprises canadiennes du secteur alimentaire, ce qui est crucial pour soutenir la croissance tout au long de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire.

Grâce à des bilans solides, l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne est bien placée pour effectuer des investissements stratégiques judicieux et pour faire preuve d'innovation afin de saisir les débouchés commerciaux offerts chez nous et à l'étranger.

Jean-Philippe Gervais, économiste agricole en chef

Résultats d'exploitation et financiers – faits saillants

En 2014-2015, la conjoncture économique s'est améliorée dans les pays développés. La valeur des actifs agricoles a augmenté de façon soutenue en raison de la progression de la valeur des terres, à laquelle ont contribué la santé de l'économie agricole canadienne et la croissance de la demande mondiale d'aliments. L'agriculture canadienne doit s'adapter pour tirer parti des nouveaux débouchés et d'une demande mondiale croissante, et pour demeurer concurrentielle sur le marché.

FAC a continué de soutenir l'agriculture en offrant à ses clients des solutions de financement souples et personnalisées et d'autres services spécialisés. L'engagement de FAC à œuvrer pour l'avenir de l'agroindustrie et de ses clients, en plus de l'offre d'un service à la clientèle exceptionnel, lui a permis de bien répondre aux besoins de l'industrie. En 2014-2015, la croissance des prêts a été de 1,1 milliard de dollars ou 4,2 p. 100.

FAC a continué d'afficher de solides résultats financiers en 2014-2015. Le nombre de prêts décaissés a été de 47 178 en 2014-2015 et le montant moyen des prêts décaissés a été de 178 825 $, ce qui a porté les décaissements nets à 8,6 milliards de dollars. Les intérêts créditeurs nets de la société ont augmenté de 48,5 millions de dollars et ses capitaux propres ont continué de croître au rythme de ses bénéfices. La hausse considérable du bénéfice net en 2014-2015 est attribuable à un redressement au titre de la charge pour pertes sur prêts en raison d'une révision d'estimation comptable qui a eu une incidence sur la provision mise de côté par FAC pour les pertes sur prêts.

Exercices terminés le 31 mars

Résultats d'exploitation

Portefeuille de prêts	2015	2014	2013
Nombre de prêts	147 230	149 130	147 696
Prêts (millions de dollars)	27 309	26 205	25 133
Croissance nette du portefeuille (%)	4,2	4,3	8,3
Prêts douteux, exprimés en pourcentage des prêts (%)	1,1	1,2	1,3
Nouveaux prêts			
Nombre de prêts décaissés	47 178	46 288	47 046
Décaissements nets (millions de dollars)	8 555	7 695	7 746
Montant moyen des prêts décaissés (dollars)	178 825	163 649	162 406

Résultats financiers

Bilan consolidé (millions de dollars)	2015	2014	2013
Total de l'actif	28 681	27 290	25 871
Total du passif	23 769	23 070	22 340
Total des capitaux propres	4 912	4 220	3 531
État consolidé des résultats d'exploitation (millions de dollars)			
Intérêts créditeurs nets	938,2	889,7	854,0
Charge pour pertes sur prêts	(281,4)	(47,6)	38,1
Autres produits	14,1	21,8	15,6
Frais d'administration	339,1	356,1	329,8
Ajustement de juste valeur	13,5	39,0	1,9
Bénéfice net	908,1	642,0	503,6

Profil de la société

Financement agricole Canada (FAC) est une société d'État fédérale financièrement autonome qui rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Notre siège social est situé à Regina, en Saskatchewan. Nous offrons du financement et d'autres services à des producteurs primaires, des exploitants d'entreprises agroalimentaires et des agroentrepreneurs qui fournissent des intrants ou ajoutent de la valeur à l'agriculture. Nous proposons gratuitement à nos clients des connaissances et des formations en matière de gestion des entreprises. Nous offrons des produits d'assurance, du capital-risque et des logiciels de comptabilité et de gestion conçus spécialement pour l'agriculture.

Notre équipe compte plus de 1 700 employés qui assurent le service à la clientèle dans plus de cent bureaux situés principalement dans les collectivités rurales canadiennes. Notre domaine de prédilection est l'agriculture, mais nous possédons aussi de l'expertise dans de nombreux autres secteurs. Nous sommes passionnés par notre travail.

FAC a un portefeuille de première qualité de plus de 27 milliards de dollars et vient de connaître une 22e année consécutive de croissance. FAC est solide et stable, elle s'est engagée à servir l'industrie, peu importe le cycle économique.

L'histoire de FAC débute en 1929, lorsque la Commission du prêt agricole canadien (CPAC) est créée pour fournir du crédit hypothécaire à long terme aux agriculteurs. Puis, en 1959, la *Loi sur le crédit agricole* est établie, et la Société du crédit agricole voit le jour à titre de mandataire de l'État pour prendre la relève de la CPAC.

En 1993, la *Loi sur la Société du crédit agricole* donne à la société un mandat de même que des pouvoirs de prêt et des pouvoirs administratifs élargis. Ce nouveau mandat permet à la société d'offrir des services financiers à des exploitations et des sociétés agricoles de plus grande envergure ainsi qu'à des particuliers.

En 2001, la *Loi sur Financement agricole Canada* permet à la société d'offrir une gamme encore plus vaste de services aux producteurs agricoles, aux exploitants d'entreprises agroalimentaires et aux agroentrepreneurs.

Vision

Toute la chaîne de valeur agricole est d'avis que FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie en offrant des produits financiers, des services et des connaissances adaptés aux exploitations agricoles et aux agroentreprises.

Nos clients font la promotion de FAC et ne peuvent s'imaginer faire des affaires sans elle.

Nous avons à cœur notre responsabilité sociale et environnementale et nous sommes un employeur de choix partout où nous sommes présents.

Nous facilitons les processus d'affaires tant pour les clients que pour les employés.

FAC est financièrement solide et stable et investit considérablement dans l'industrie agricole et agroalimentaire.

Mission

La société a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services et produits financiers et commerciaux, spécialisés et personnalisés, aux exploitations agricoles – notamment les fermes familiales – et aux entreprises – notamment les petites et moyennes entreprises – de ce secteur qui sont des entreprises liées à l'agriculture. Les activités de la société visent principalement les exploitations agricoles, notamment les fermes familiales.

Valeurs d'entreprise

FAC a pris l'engagement d'œuvrer pour l'avenir de l'agroindustrie. Elle le fait en visant toujours plus haut, en menant ses activités au profit de ses clients et en favorisant la réalisation du plein potentiel de chaque employé.

Les valeurs d'entreprise de FAC représentent les valeurs essentielles suivantes :

L'intégrité avant tout

Nous agissons de façon éthique et honnête. Nous traitons nos clients, nos collègues et tous les intervenants avec respect.

Le client d'abord

Nous avons nos clients à cœur et sommes fiers de leur offrir une expérience extraordinaire fondée sur la qualité de nos relations personnelles, notre flexibilité et notre connaissance de l'industrie.

L'excellence en tout temps

Nous avons pris un engagement commun de rendement élevé, de responsabilité et d'efficience dans notre quête d'excellence.

Le travail d'équipe

Nous sommes persuadés de l'effet synergique du travail d'équipe. Que ce soit dans la prestation de services adaptés aux besoins des clients ou dans la conception de solutions qui profitent à l'industrie, nous travaillons ensemble et formons une seule équipe.

L'engagement communautaire

Nous prenons notre responsabilité sociale d'entreprise au sérieux. Nous estimons qu'il est de notre devoir de participer à la vie communautaire des collectivités où nos clients et employés vivent et travaillent, de nous efforcer de réduire notre impact sur l'environnement et de contribuer à la réussite de l'industrie agricole.

FAC et son rôle d'intérêt public

FAC aide le gouvernement fédéral à concrétiser sa vision de croissance et de prospérité de l'industrie agricole.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a établi un ensemble de priorités pour s'assurer que FAC continue de mettre en valeur l'industrie agricole. Ces priorités, de même que le Plan d'action économique 2014, ont servi de base pour l'élaboration de notre approche à l'égard de notre rôle d'intérêt public pour 2014-2015.

FAC donne accès à du capital

L'accès à du capital permet aux producteurs et aux agroentrepreneurs d'adopter des pratiques et des modèles d'affaires novateurs grâce auxquels ils peuvent prendre de l'expansion, abaisser leurs coûts de production, développer de nouveaux produits et être concurrentiels sur les marchés étrangers. FAC veille à ce que l'industrie agricole ait accès à du capital en offrant une gamme étendue de produits et services financiers et commerciaux adaptés à ses besoins particuliers.

FAC offre aussi du financement non traditionnel à l'industrie agricole. Le capital-risque est fourni par l'intermédiaire d'Avrio Capital, une entité du secteur privé qui gère une série de fonds de placement au nom de FAC et d'autres partenaires d'investissement. Le leadership de FAC à titre de principal commanditaire pour chacun de ces fonds a permis d'attirer davantage de capital injecté dans l'industrie agricole de la part d'autres investisseurs dans ces fonds de capital-risque ou dans des ententes d'investissement individuelles. Ce capital aide des entreprises novatrices à prendre de l'expansion et à devenir prospères au Canada.

FAC collabore avec des coopératives de crédit afin de se pencher sur des enjeux d'intérêt commun touchant les marchés et les politiques et de chercher des occasions de partenariat. FAC et les banques canadiennes travaillent de concert afin d'offrir du financement aux exploitations agricoles et aux agroentreprises. Une saine concurrence sur le marché et un choix d'options de financement sont nécessaires pour assurer la réussite des agroentrepreneurs et des agriculteurs canadiens, et ce, peu importe le cycle économique.

FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie

Nous croyons qu'une saine gestion financière est essentielle à la prospérité de toute exploitation agricole. Pour aider les producteurs à perfectionner leurs compétences en gestion des affaires, FAC a continué d'offrir des événements dans le cadre du Carrefour du savoir agricole, des forums d'apprentissage et des publications en 2014-2015, ce qui a permis à des agriculteurs de tous les âges et de tous les secteurs d'avoir accès à la formation et à l'information dont ils ont besoin, et ce, tout à fait gratuitement. FAC offre aussi des logiciels de comptabilité et de gestion agricole qui améliorent la capacité de gestion d'entreprise de nos clients.

De plus, FAC a poursuivi ses efforts afin de s'assurer que ses employés possèdent les connaissances et les outils qui leur permettent d'offrir une expertise solide ainsi que des conseils judicieux aux clients et de les aider à atteindre leurs objectifs.

Les jeunes agriculteurs ont un rôle crucial à jouer dans l'avenir de l'industrie agricole et c'est avec fierté que FAC les appuie. En effet, la société leur offre des produits et des services comme les prêts Transfert et Jeune agriculteur qui facilitent le transfert des exploitations aux générations montantes ainsi que l'entrée des jeunes agriculteurs dans l'industrie.

FAC a continué de promouvoir la cause *L'agriculture, plus que jamais* afin de montrer à la population canadienne à quel point l'agriculture est importante pour le Canada et pour le monde. En 2014-2015, plus de 380 partenaires du milieu agricole, des associations sectorielles, des entreprises privées, des ministères provinciaux de l'Agriculture, des organisations commerciales et des médias se sont joints à la cause et ont véhiculé, dans leurs histoires sur l'agriculture, l'image d'une industrie moderne et dynamique.

FAC appuie les politiques du gouvernement en s'associant à d'autres organismes gouvernementaux

En 2014-2015, FAC a collaboré avec Exportation et développement Canada (EDC) et la Banque de développement du Canada (BDC) afin de faciliter l'accès des agroentreprises canadiennes aux marchés internationaux. FAC et EDC ont tiré profit de leur expertise, de leur savoir, de leurs processus et de leurs produits respectifs pour mieux servir les clients à la recherche de solutions d'exportation et de placements internationaux en leur facilitant l'accès à du financement international et à des outils de gestion du risque. FAC et EDC ont échangé régulièrement de l'information sur différents sujets.

Les employés de FAC ont collaboré avec leurs homologues d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) afin d'échanger de l'information sur des sujets importants qui touchent l'agroindustrie, notamment la valeur des terres agricoles, les prix des produits de base et les taux d'intérêt.

Par-dessus tout, FAC est demeurée financièrement autonome et rentable en 2014-2015. Notre solidité et notre stabilité soutenues nous ont permis de continuer à œuvrer pour l'industrie agricole, peu importe le cycle économique. Axée sur une industrie unique, FAC a continué de réinvestir ses profits dans le secteur agricole, ce qui a permis l'attribution d'un plus grand nombre de prêts aux clients et l'amélioration des connaissances, des produits et des services.

En tenant compte de l'Examen stratégique et fonctionnel du gouvernement, FAC a soigneusement équilibré les ressources requises pour soutenir sa croissance et a continué de contrôler ses coûts et d'accroître son efficience afin de maintenir son excellent rendement financier ainsi que sa capacité à servir l'industrie dans les années à venir.

Nous sommes fiers d'être au service de l'agriculture, en tout temps, dans tous ses secteurs et dans toutes les régions du Canada

Rôle d'intérêt public de FAC

FAC met en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services financiers et d'autres services spécialisés et personnalisés, aux fermes familiales et aux agroentreprises.

Notre rôle d'intérêt public sert d'assise à tout ce que nous faisons pour l'avenir de l'agroindustrie.

En servant plus de 100 000 clients[1] partout au pays, nous aidons les producteurs et les agroentrepreneurs à réussir dans une industrie de plus en plus complexe et exigeante.

FAC fournit du financement à tous les secteurs de l'industrie, y compris aux producteurs primaires, aux exploitants d'entreprises agroalimentaires et aux agroentrepreneurs qui fournissent des intrants ou qui apportent une valeur ajoutée à l'agriculture.

Nous nous consacrons entièrement à l'agriculture et notre approche est à long terme

Nous soutenons l'industrie agricole et nous nous sommes engagés à assurer sa réussite à long terme. Grâce à la solidité de notre situation financière, nous créons des produits et des services novateurs adaptés aux besoins évolutifs de l'industrie, ce qui permet aux producteurs et aux agroentrepreneurs de profiter de choix variés sur le marché.

Nos produits de prêt tiennent compte de la nature cyclique de l'agroindustrie et du temps nécessaire pour qu'une exploitation agricole devienne prospère. Des conditions climatiques et un marché imprévisibles peuvent avoir un effet négatif même sur les meilleurs producteurs et agroentrepreneurs. C'est pourquoi nous appuyons nos clients dans les mauvaises comme dans les bonnes périodes. En effet, nous offrons un programme de soutien à la clientèle, qui comprend notamment le fonds AgriSoutien de FAC, pour aider nos clients à traverser les périodes difficiles.

FAC exerce ses activités de manière durable

Notre cadre de responsabilité sociale d'entreprise est axé sur l'agriculture et l'alimentation, la communauté, nos clients, nos employés et l'environnement. Pour respecter notre engagement, nous offrons à nos clients du financement pour mettre en œuvre des solutions écologiques; nous embauchons et formons des employés passionnés d'agriculture qui connaissent l'industrie agricole; nous investissons dans les collectivités où nos clients et nos employés vivent et travaillent, et nous veillons continuellement à atténuer notre empreinte écologique.

En 2014-2015, 39 636 clients ont reçu un prêt ou d'autres produits financiers à partir de l'un des quelque 100 bureaux de FAC situés en grande partie dans les régions rurales du Canada.

Alberta – 7 720
Colombie-Britannique – 2 494
Île-du-Prince-Édouard – 353
Manitoba – 3 151
Nouveau-Brunswick – 441
Nouvelle-Écosse – 541
Ontario – 10 453
Québec – 4 526
Saskatchewan – 9 857
Terre-Neuve-et-Labrador – 83
Yukon – 17

De ce nombre, 37 683 sont des producteurs primaires et 1 953 sont des agroentrepreneurs.

En 2014-2015, FAC a prêté plus de 2,42 milliards de dollars à de jeunes agriculteurs.

---

[1] FAC a plus de 100 000 clients à l'heure actuelle. Le nombre de clients comprend tous les clients ayant un solde de prêt actif qui sont des emprunteurs principaux, des coemprunteurs ou des cautions pour des prêts à des particuliers ou à des sociétés, notamment dans les secteurs de la production primaire, de l'agroentreprise et agroalimentaire et des alliances.

Gouvernance d'entreprise

Nous sommes tenus de rendre compte au Parlement du Canada

FAC est régie par la *Loi sur Financement agricole Canada* et la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Comme les autres sociétés d'État, nous sommes soumis aux lois telles que la *Loi fédérale sur la responsabilité*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur l'accès à l'information*, le *Code canadien du travail*, la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et la *Loi sur les langues officielles*.

FAC rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Nos résultats d'exploitation sont communiqués au Parlement et aux Canadiens par la publication de notre rapport annuel, du résumé de notre plan d'entreprise et de rapports financiers trimestriels.

Nous établissons des relations avec nos clients, nos partenaires et nos intervenants

FAC compte sur divers intervenants et partenaires pour obtenir des conseils et de l'expertise en matière de pratiques de gouvernance dans le secteur public.

Des représentants de FAC rencontrent régulièrement des partenaires comme Agriculture et Agroalimentaire Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor, le ministère des Finances et d'autres sociétés d'État fédérales afin de s'assurer que ses politiques et ses procédures sont à jour et pertinentes. Nous collaborons avec Exportation et développement Canada et la Banque de développement du Canada pour faire l'échange d'idées et de meilleures pratiques sur les façons dont nous pouvons travailler ensemble au profit des clients. Nous cherchons également des possibilités de collaboration avec les banques et les coopératives de crédit afin de répondre aux besoins financiers de nos clients.

Le groupe Vision FAC est un groupe consultatif dont la composition est représentative des producteurs et des agroentrepreneurs canadiens de toutes les tailles et de tous les secteurs. La contribution des membres du groupe nous aide à faire en sorte que nos produits et nos services répondent aux besoins de l'agroindustrie.

Des représentants de FAC participent à des activités et à des rencontres organisées par des groupes de producteurs ou des associations sectorielles. Nous échangeons des connaissances et sollicitons des commentaires et points de vue sur les enjeux de l'industrie agricole.

De plus, chaque année au mois d'août, le Conseil d'administration de FAC tient une assemblée publique durant laquelle nous faisons le bilan des activités et des résultats financiers de FAC et recevons les commentaires de parties intéressées et du public canadien sur le mandat et l'orientation stratégique de la société.

Nous contribuons à protéger l'environnement

FAC prend toutes les mesures raisonnables afin de protéger l'environnement et de maintenir la valeur des biens-fonds qu'elle prend en garantie de ses prêts.

Afin de s'assurer qu'elle protège l'environnement et atténue les risques répertoriés, FAC effectue une évaluation environnementale de tous les biens-fonds utilisés par les clients pour obtenir du financement. Notre processus en matière de décisions de financement oblige les clients à fournir une déclaration écrite indiquant que leurs biens-fonds ne sont pas contaminés.

À titre de société d'État fédérale, FAC est une autorité fédérale qui doit se conformer aux dispositions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, ou LCEE (2012). Nous n'accordons pas de financement aux projets ou aux activités susceptibles de causer des effets environnementaux négatifs importants.

La LCEE (2012) (articles 67 à 69) prévoit qu'une autorité fédérale ne doit pas réaliser ou permettre la réalisation de projets sur un territoire domanial ou à l'étranger à moins qu'elle décide que le projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants ou que le gouverneur en conseil décide que ces effets sont justifiables dans les circonstances. FAC doit déclarer toute évaluation environnementale effectuée à l'égard de projets sur un territoire domanial ou à l'étranger.

En 2014-2015, FAC n'a effectué aucune évaluation environnementale dans le cadre de projets relevant des articles 67 à 69 de la LCEE (2012) :

- projets sur un territoire domanial : 0
- projets à l'étranger : 0
- projets renvoyés au gouverneur en conseil pour une décision : 0

Nous représentons les Canadiens

Le Conseil d'administration de FAC est représentatif de la diversité de la communauté agricole canadienne. L'expertise des administrateurs contribue grandement à l'élaboration

de la vision et de la stratégie de la société. Le Conseil d'administration veille à ce que FAC demeure axée sur sa vision, sa mission et ses valeurs, ainsi que sur la réalisation de son rôle d'intérêt public.

Les administrateurs sont nommés par le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. À l'exception du président-directeur général, les membres du Conseil d'administration ne font pas partie de la direction de FAC.

Nouvelles nominations

Le 15 décembre 2014, Jane Halford, d'Edmonton (Alberta), a été nommée en remplacement de John Klippenstein.

De plus, le 1er juillet 2014, Michael Hoffort a été nommé président-directeur général. Il a succédé à Greg Stewart, qui a pris sa retraite après sept années de présidence. M. Hoffort travaille à FAC depuis 26 ans et a occupé plusieurs postes. Immédiatement avant sa nomination, M. Hoffort était principal dirigeant du risque. Il a été le premier à occuper ce poste à FAC. Sa nomination a été annoncée au terme d'une recherche exhaustive à l'échelle nationale, dans le cadre de laquelle on a fait appel aux services d'une agence de recrutement externe.

Nous veillons à la bonne marche des activités

Le Conseil d'administration est responsable de la gouvernance générale de la société. Il surveille les activités de la société afin de veiller aux intérêts supérieurs de celle-ci et de ceux du gouvernement du Canada. Les membres du Conseil d'administration participent au processus de planification stratégique et approuvent l'orientation stratégique et le plan d'entreprise de FAC. Le Conseil d'administration est également responsable de s'assurer de la détermination des risques liés aux activités de FAC. Il doit s'assurer que des pouvoirs et des contrôles appropriés sont en place, que les risques sont gérés adéquatement et que l'atteinte des buts et objectifs n'est pas compromise.

Le Conseil d'administration est responsable de six grands domaines :

- l'intégrité sur les plans juridique et éthique;
- la planification stratégique et la gestion du risque;
- la communication de l'information financière et l'obligation d'informer le public;
- le perfectionnement des qualités de leadership;
- les relations avec le gouvernement et la responsabilité sociale d'entreprise;
- la gouvernance d'entreprise.

Les cadres dirigeants de FAC travaillent en étroite collaboration avec les membres du Conseil d'administration pour s'assurer qu'ils sont bien informés des activités de la société. Le principal dirigeant financier, le chef de l'exploitation et le principal dirigeant du risque assistent à toutes les réunions du Conseil d'administration. Les autres membres de l'Équipe de gestion d'entreprise (ÉGE) participent à tour de rôle aux réunions afin de consolider les relations entre le Conseil d'administration et la direction. À chaque réunion, il est également prévu que les membres du Conseil d'administration et de ses comités se rencontrent sans la présence des membres de la direction.

Le Conseil d'administration suit une démarche formelle pour l'établissement des objectifs et l'évaluation du rendement du président-directeur général, conformément au programme de gestion du rendement établi par le Bureau du Conseil privé.

Le Conseil d'administration évalue régulièrement la structure de rémunération de FAC et examine chaque année la rémunération en argent versée à l'ÉGE.

En janvier, le Conseil d'administration a rencontré le PDG lors d'une réunion de deux jours, qui a été animée par une firme spécialisée dans la gouvernance des conseils d'administration des sociétés d'État, afin de discuter de la gouvernance et des pratiques du Conseil. Dans le cadre de cette réunion, une journée a été consacrée à la stratégie ainsi qu'à la vision du Conseil et du PDG pour l'avenir de FAC et de l'agriculture canadienne.

Code de déontologie et valeurs

À FAC, l'intégrité et le maintien de normes d'éthique les plus rigoureuses sont des priorités absolues. Dès leur nomination et chaque année de leur mandat, les administrateurs doivent signer une déclaration pour signifier qu'ils se conformeront au Code de déontologie de FAC.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a établi un processus selon lequel toute infraction au Code qui pourrait avoir été commise par le président-directeur général ou l'un de ses subordonnés directs doit être signalée directement au Conseil. Il a aussi prévu une politique à appliquer si un administrateur est en conflit d'intérêts. Chaque année, l'agente de l'intégrité de FAC divulgue toutes les infractions présumées au Code de déontologie et discute avec le Conseil d'administration des activités de formation continue et de sensibilisation des employés concernant l'éthique.

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil est formé de 12 membres, dont le président du Conseil d'administration et le président-directeur général de FAC. Ils apportent une expérience collective en agriculture, en administration des affaires et en finances à la gouvernance d'une société qui est au service d'une industrie de plus en plus complexe.

Le Conseil compte quatre sous-comités : le Comité de gestion du risque, le Comité de gouvernance d'entreprise, le Comité des ressources humaines et le Comité de vérification.

Comité de gestion du risque

Président : Jason Skinner
Membres : Sylvie Cloutier, Dale Johnston (président du Conseil d'administration) et Doris Priddle

Le Comité de gestion du risque est composé d'administrateurs qui n'ont aucun lien avec la direction de FAC. Il a pour mandat général d'aider le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gestion du risque.

FAC a établi un processus de gestion du risque d'entreprise visant à cerner les événements susceptibles d'avoir une incidence sur ses activités d'affaires. Le Comité de gestion du risque aide à définir la propension générale au risque de la société et à fixer les seuils de tolérance au risque qui serviront de barèmes pour la mesure, la surveillance et le contrôle des activités de la société. Il est également responsable d'examiner et d'approuver les politiques de gestion du risque de FAC et de veiller à ce que la société respecte les limites fixées en matière de propension au risque.

Comité de gouvernance d'entreprise

Président : Donald Bettle
Membres : Michael Hoffort (PDG), Collin May et Brenda Schoepp

Le Comité de gouvernance d'entreprise examine les pratiques de gouvernance et fait des recommandations de saines pratiques au Conseil d'administration. Il surveille le processus de planification stratégique de FAC et son programme de responsabilité sociale d'entreprise. Le Comité de gouvernance d'entreprise agit aussi à titre de comité des nominations pour le Conseil d'administration.

Il examine régulièrement le nombre, la composition et le mandat des comités du Conseil d'administration. Il est responsable de l'évaluation du rendement des administrateurs, des comités et du Conseil d'administration en général. Le Comité de gouvernance d'entreprise surveille aussi les politiques de FAC en matière d'éthique et de conflit d'intérêts ainsi que le Code de déontologie que doivent respecter les employés et les membres du Conseil.

Comité des ressources humaines

Président : Brad Hanmer
Membres : Sylvie Cloutier, Dale Johnston (président du Conseil d'administration) et Jamie Muir

Le Comité des ressources humaines examine tous les grands enjeux concernant les politiques des ressources humaines. Il est chargé de conseiller le Conseil d'administration sur les qualités et les compétences essentielles au poste de président-directeur général, et sur la façon d'évaluer son rendement. Le Comité des ressources humaines travaille aussi avec le président-directeur général pour convenir de son plan de perfectionnement annuel.

Le Comité des ressources humaines est responsable d'examiner la structure de rémunération de la société, les régimes de retraite, les plans de relève, les programmes d'apprentissage de la société à l'intention des employés ainsi que le Programme d'avantages accessoires de la haute direction.

Le Conseil d'administration et FAC se sont engagés à offrir aux employés une rémunération, des avantages sociaux et un régime de retraite justes et concurrentiels qui peuvent être maintenus à long terme. FAC revoit chaque année la rémunération globale de ses employés et soumet les résultats à l'approbation du comité.

L'équipe des Ressources humaines de FAC compare la société à un groupe uniforme d'organismes des secteurs public et privé comparables sur le plan de la taille, de l'emplacement géographique, de l'industrie et du secteur. L'objectif consiste à conserver une position concurrentielle sur le marché pour ce qui est de la rémunération. La rémunération globale en argent comprend le salaire de base et la rémunération conditionnelle. FAC n'offre aucune mesure incitative à long terme.

Comité de vérification

Présidente : Jane Halford
Membres : Collin May, Jamie Muir et Ross Ravelli

Le Comité de vérification est composé d'administrateurs qui n'ont aucun lien avec la direction. Tous les membres du comité ont des connaissances en finances et le président du comité est considéré comme un expert financier.

Le Comité de vérification surveille le rendement financier de FAC et veille à l'intégrité, à l'efficacité et à l'exactitude des rapports financiers, des mécanismes de contrôle et des fonctions de vérification de la société.

En plus de tenir des réunions avec les cadres dirigeants, le Comité de vérification rencontre des représentants du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) et des auditeurs internes de FAC, et ce, sans la présence des membres de la direction.

Le Conseil d'administration a pris un engagement de transparence financière. Le BVG vérifie les états financiers de FAC chaque année et assiste à toutes les réunions du Comité de vérification. Le BVG procède à un examen spécial au moins tous les dix ans. Les examens spéciaux ont pour objet de veiller à ce que les mécanismes et les pratiques de FAC offrent une certitude raisonnable que ses actifs sont protégés, que ses ressources sont gérées de manière économique et efficiente, et que ses activités sont menées avec efficacité. Le plus récent examen spécial de FAC remonte au 31 juillet 2012 et le rapport intégral de cet examen peut être consulté sur le site Web de FAC.

Rendement du Conseil d'administration

Dès leur nomination au Conseil d'administration, les administrateurs assistent à une séance d'orientation détaillée et rencontrent les cadres dirigeants afin de mieux connaître FAC. Ils prennent aussi régulièrement le temps de visiter des exploitations de clients et d'assister à des réunions d'employés et à des conférences et des ateliers sur la gouvernance d'entreprise et les activités de FAC. Certains administrateurs participent également à des programmes d'accréditation des administrateurs.

Le Conseil d'administration évalue régulièrement son rendement et celui de ses administrateurs au moyen d'un processus structuré d'autoévaluation.

Les profils de poste du président du Conseil et de chacun des administrateurs sont revus chaque année pour s'assurer qu'ils décrivent bien les compétences et les habiletés requises. S'il y a des lacunes, elles sont comblées au moyen de nominations, de formations ou de services d'experts externes auxquels le Conseil d'administration a recours ponctuellement pour l'aider à examiner des questions techniques ou spécialisées.

Rémunération

Les administrateurs reçoivent une indemnité journalière et des honoraires annuels fixés par le gouverneur en conseil, en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le dernier ajustement des taux de rémunération a eu lieu le 8 janvier 2008.

- Le président du Conseil d'administration touche des honoraires annuels de 12 400 $[1].
- Les présidents des comités reçoivent des honoraires annuels de 7 200 $.
- Les autres membres du Conseil d'administration reçoivent des honoraires annuels de 6 200 $.
- Tous les administrateurs, y compris le président du Conseil d'administration, reçoivent une indemnité journalière de 485 $ pour chaque réunion, séance de formation et activité parrainée par FAC à laquelle ils participent, y compris leur temps de déplacement.
- Les administrateurs sont indemnisés pour toute dépense raisonnable qu'ils engagent pour s'acquitter de leurs fonctions, y compris les dépenses de déplacement, d'hébergement et de repas.

En 2014-2015, il y a eu six réunions du Conseil d'administration et dix-neuf réunions de comités. La rémunération globale (honoraires annuels et indemnités journalières) versée aux administrateurs a totalisé 188 316 $.

Le total des frais de déplacement et des dépenses connexes des membres du Conseil d'administration s'est élevé à 171 459 $, par rapport à 146 772,11 $ en 2013-2014.

[1] À titre d'ancien député, Dale Johnston est assujetti à la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*. Sa rémunération totale est limitée à 5 000 $.

Rémunération, présence aux réunions et dépenses des membres du Conseil d'administration en 2014-2015

Administrateur/ Administratrice	Honoraires annuels (A)	Indemnités journalières (B)	Rémunération totale (A et B)	Présence aux réunions du Conseil	Présence aux réunions de comité	Frais de déplacement et dépenses connexes
Don Bettle	7 200 $	14 065 $	21 265 $	6 sur 6	4 sur 4	28 081 $
Sylvie Cloutier	6 200	11 155	17 355	6 sur 6	8 sur 8	21 694
Jane Halford	2 017	3 880	5 897	1 sur 1	2 sur 2	3 091
Brad Hanmer	7 200	8 003	15 203	3 sur 6	4 sur 4	7 643
Dale Johnston	4 999	0	4 999	5 sur 6	8 sur 8	13 350
John Klippenstein	5 100	12 610	17 710	5 sur 5	5 sur 5	10 215
Collin May	6 200	8 488	14 688	6 sur 6	11 sur 11	16 659
Jamie Muir	6 200	15 520	21 720	5 sur 6	11 sur 11	13 383
Doris Priddle	6 200	12 610	18 810	6 sur 6	4 sur 4	28 674
Ross Ravelli	6 200	7 760	13 960	4 sur 6	5 sur 7	8 983
Brenda Schoepp	7 200	14 550	21 750	6 sur 6	4 sur 4	11 411
Jason Skinner	7 200	7 760	14 960	6 sur 6	4 sur 4	8 276
Total	**71 916 $**	**116 400 $**	**188 316 $**			**171 459 $**

Il y a eu six réunions du Conseil d'administration, sept réunions du Comité de vérification, quatre réunions du Comité de gouvernance d'entreprise, quatre réunions du Comité des ressources humaines et quatre réunions du Comité de gestion du risque.

Il nous incombe d'assurer une gestion efficace de FAC

FAC a recruté une équipe de cadres dirigeants formée de professionnels à l'expérience et aux talents diversifiés. Les membres de notre Équipe de gestion d'entreprise (ÉGE) sont reconnus comme des leaders en matière de pratiques exemplaires dans leur profession respective et comme bénévoles actifs dans leur collectivité. Chacun est convaincu qu'une culture axée sur la confiance et une communication ouverte favorise l'engagement des employés à nouer des relations harmonieuses avec les clients. Pour consolider son engagement à gérer la société comme une seule équipe unifiée, l'Équipe des cadres dirigeants (ÉCD) a changé d'appellation. Elle se nomme maintenant l'Équipe de gestion d'entreprise.

L'ÉGE est responsable des résultats et des décisions de la société, notamment sur le plan de la vision stratégique, de la stratégie d'investissement, de l'affectation des ressources et de la résolution des grandes questions stratégiques. Tous les cadres dirigeants, à l'exception du président-directeur général, sont rémunérés suivant les politiques et les échelles de rémunération approuvées par le Conseil d'administration de FAC. C'est le gouverneur en conseil qui fixe la rémunération du président-directeur général.

Chaque cadre dirigeant reçoit aussi une rémunération conditionnelle qui varie en fonction de son rendement et des résultats de la société et de la division dont il est responsable. En 2014-2015, l'échelle salariale du président-directeur général était de 255 200 $ à 300 200 $, celle des vice-présidents exécutifs était de 202 295 $ à 356 145 $ et celle des vice-présidents principaux était de 167 260 $ à 255 810 $.

Conseil d'administration*

Dale Johnston Propriétaire et exploitant d'une exploitation agricole mixte Ponoka County (Alberta) Nommé administrateur le 23 juin 2011 et président du Conseil le 13 décembre 2012	**Michael Hoffort, P.Ag.** Président-directeur général, FAC Regina (Saskatchewan) Nommé le 1er juillet 2014	**Donald Bettle** Propriétaire d'une exploitation vache-veau et d'une terre à bois Passekeag (Nouveau-Brunswick) Nommé le 25 janvier 2007 Mandat reconduit les 10 février 2010 et 10 février 2013	**Sylvie Cloutier, B.A. Comm.** Présidente-directrice générale, Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation Bromont (Québec) Nommée le 5 avril 2012 Mandat reconduit le 5 avril 2015
Jane Halford Cofondatrice, BOLT Transition Edmonton (Alberta) Nommée le 15 décembre 2014	**Brad Hanmer, B.Sc.Ag.** Copropriétaire et exploitant d'une exploitation céréalière et de semences contrôlées Govan (Saskatchewan) Nommé le 25 janvier 2007 Mandat reconduit les 10 février 2010 et 10 février 2013	**Collin May** Avocat, cofondateur, Legal Innovations Calgary (Alberta) Nommé le 7 novembre 2013	**Jamie Muir** Retraité Truro (Nouvelle-Écosse) Nommé le 7 novembre 2013
Doris Priddle, MBA Propriétaire, Priddle Farms Inc. Toronto (Ontario) Nommée le 26 novembre 2012	**Ross Ravelli** Propriétaire, Ravelli Farms Ltd. Dawson Creek (Colombie-Britannique) Nommé le 10 février 2010 Mandat reconduit le 10 février 2013	**Brenda Schoepp** Propriétaire d'une exploitation d'élevage bovin et d'un refuge pour chevaux Présidente-directrice générale, Brenda Schoepp & Associates Éditrice/Propriétaire, BEEFLINK Rimbey (Alberta) Nommée le 10 février 2013	**Jason Skinner, M.Sc., P.Ag.** Président-directeur général, North West Terminal Ltd. Wilkie (Saskatchewan) Nommé le 12 février 2009 Mandat reconduit les 1er mars 2012 et 1er mars 2015

Équipe de gestion d'entreprise*

Michael Hoffort Président-directeur général	**Rick Hoffman** Vice-président exécutif et principal dirigeant financier	**Sophie Perreault** Vice-présidente exécutive et chef de l'exploitation	**Corinna Mitchell-Beaudin** Vice-présidente exécutive et principale dirigeante du risque
Travis Asmundson Vice-président principal et dirigeant principal de l'information	**Lyndon Carlson** Vice-président principal, Marketing	**Greg Honey** Vice-président principal, Ressources humaines	**Greg Willner** Vice-président principal, Services juridiques et secrétaire de la société

*Des biographies et des photos sont disponibles à l'adresse fac.ca

Responsabilité sociale d'entreprise

L'agroindustrie canadienne est solide et connaît du succès en raison du travail remarquable et de la passion des producteurs de partout au pays, pour qui l'agriculture est un mode de vie. C'est la raison pour laquelle FAC appuie ses clients et l'industrie agricole année après année. Ce soutien passe en grande partie par le fait que nous nous investissons dans les collectivités à l'échelle nationale. Mais un engagement inébranlable envers la responsabilité sociale d'entreprise exige beaucoup plus que cela. Il s'agit également de créer une expérience employé exceptionnelle et de réduire notre empreinte écologique.

En plus d'être la bonne chose à faire, agir de manière socialement responsable contribue à une saine gestion des affaires. La responsabilité sociale d'entreprise fait partie intégrante de la vision et des valeurs de FAC en plus de guider nos activités.

Notre cadre de responsabilité sociale d'entreprise comprend les cinq secteurs d'intervention suivants :

Agriculture et alimentation

Nous soutenons le développement d'une industrie agricole canadienne durable, concurrentielle et novatrice. C'est pourquoi nous offrons de la formation et de l'information, nous appuyons des initiatives et nous établissons des partenariats qui font progresser l'agroindustrie.

Communauté

Nous favorisons des collectivités fortes et dynamiques où nos clients et nos employés vivent et travaillent, en particulier dans les régions rurales du Canada.

Clients

Nous mettons l'accent sur les producteurs primaires, les fournisseurs et les transformateurs à toutes les étapes de la chaîne de valeur agricole. Nous offrons aux clients, à prix concurrentiel, des solutions souples de financement, de l'assurance, des logiciels, des programmes d'apprentissage et d'autres services.

Employés

Nous favorisons une culture axée sur la responsabilisation, le partenariat et la diversité, et nous offrons une expérience employé exceptionnelle.

Environnement

Nous améliorons notre performance environnementale et nous encourageons l'industrie à améliorer la sienne en lui offrant des outils et de l'information.

Rendement de FAC en matière de responsabilité sociale d'entreprise

Chaque année, FAC publie un rapport qui mesure son rendement lié à la responsabilité sociale d'entreprise dans les secteurs d'intervention mentionnés ci-dessus. Ce rapport est préparé conformément aux lignes directrices sur le développement durable, publiées par le Global Reporting Initiative (GRI). Le GRI est un organisme sans but lucratif qui fait la promotion de la durabilité économique et qui propose un cadre détaillé, dont l'utilisation est répandue dans le monde, pour la préparation de rapports en la matière.

C'est une période stimulante pour l'agroindustrie canadienne et FAC. Nous sommes fiers de nos progrès et de notre capacité à poursuivre nos objectifs en matière de responsabilité sociale d'entreprise afin de continuer à apporter une contribution positive à l'agriculture canadienne.

Pour obtenir davantage de renseignements sur le rendement de FAC en matière de responsabilité sociale d'entreprise en 2014-2015 ou au cours des années précédentes, consultez la section Responsabilité sociale d'entreprise à la page À propos de FAC, à l'adresse fac.ca/rapportrse.

Compte rendu analytique de la direction

Survol de l'industrie agricole **19**

Aperçu des secteurs 20
Répercussions actuelles et potentielles sur FAC 23

Survol stratégique **24**

Stratégie d'entreprise 24
Carte stratégique de FAC 25
Réussite commerciale durable 26
Excellentes relations-clients 28
Gestion efficace du risque d'entreprise 29
Efficience opérationnelle 30
Culture à rendement élevé 31

Examen des résultats financiers **32**

Résultats d'exploitation consolidés 32
Champs d'activité 36
Situation financière 41

Gestion du risque d'entreprise **49**

Gouvernance du risque 49
Propension au risque de FAC 51
Principaux risques de FAC 51

Avertissement relatif aux états prospectifs

Le compte rendu analytique de la direction de FAC contient des renseignements prospectifs, fondés sur certaines hypothèses qui reflètent le plan d'action de la direction selon la conjoncture économique la plus probable. Par leur nature même, ces hypothèses sont soumises à des incertitudes et des risques inhérents. Il existe donc un risque important que les résultats varient et que les écarts soient notables. Au nombre des facteurs qui pourraient causer de tels écarts, on compte la conjoncture générale de l'économie et du marché, notamment les taux d'intérêt.

Préparation des renseignements financiers

Les états financiers consolidés de FAC ont été établis selon les normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB). Le compte rendu analytique de la direction doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés du 31 mars 2015 et les documents du *Plan d'entreprise*.

Survol de l'industrie agricole

FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie en offrant du financement à tous les secteurs de l'agriculture, notamment aux producteurs primaires, aux agroentrepreneurs et aux transformateurs de produits alimentaires. La société surveille certains facteurs importants qui influencent les perspectives à court et à long terme, la rentabilité et la santé financière de chaque secteur.

Sommets records pour la valeur des actifs agricoles

La valeur des actifs agricoles a augmenté de façon constante, grâce à la vigueur de l'économie agricole. La valeur des actifs a progressé de 12,1 % en 2013, dépassant substantiellement la hausse moyenne quinquennale (de 2008 à 2012) de 7,5 %[1].

La valeur des terres agricoles a augmenté en moyenne de 14,3 % en 2014, ce qui s'explique par les revenus tirés de la production de cultures au cours des dernières années et par la faiblesse des taux d'intérêt. Les recettes monétaires agricoles, dans l'ensemble, ont encore fait bonne figure en s'appréciant de 4,6 % en 2014; cette augmentation découle des fortes recettes tirées de l'élevage, qui ont connu une hausse de 18,9 % par rapport à l'année précédente. Les recettes tirées des cultures sont aussi demeurées solides en 2014 malgré une légère diminution de 3,1 % par rapport à 2013. La Banque du Canada a réduit son taux de financement à un jour de 25 points de base au cours du premier trimestre de 2015. Les faibles coûts de financement ont aidé les exploitations agricoles à réaliser des économies d'échelle et à accroître leur productivité.

Progression plus lente de la dette agricole par rapport à la valeur des actifs

La dette agricole totale a atteint près de 84,4 milliards de dollars en 2014[2]. Elle a augmenté à un rythme annuel moyen de 5,6 % au cours des 10 dernières années, sous l'effet de la pression croissante exercée sur les entreprises du secteur agricole pour qu'elles demeurent concurrentielles et augmentent leur productivité.

Les producteurs agricoles canadiens affichent un bilan solide, comme en témoigne la hausse des capitaux propres des exploitations agricoles au cours des dernières années. La dette agricole devrait continuer de croître, mais à un rythme plus lent que celui des dernières années, ce qui s'explique en partie par un ralentissement prévu des hausses de prix des actifs, une diminution des investissements requis après des années de croissance importante et une baisse prévue du revenu monétaire net.

Expansion du marché des produits agricoles et agroalimentaires

L'accès du Canada aux marchés étrangers continue d'évoluer. En effet, le marché des États-Unis a absorbé 52 % des exportations agricoles et agroalimentaires canadiennes en 2014, comparativement à 60 % en 2005[3]. Vu la solide croissance des marchés émergents comme la Chine et l'Inde, le Canada continuera probablement à diversifier ses exportations vers des marchés autres que celui des États-Unis.

Le Canada négocie, à l'heure actuelle, des ententes commerciales avec l'Inde et le Japon et participe aux pourparlers sur le Partenariat transpacifique auxquels prennent part l'Australie, le Brunei Darussalam, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour, les États-Unis et le Vietnam.

L'Accord de libre-échange Canada-Corée est entré en vigueur le 1er janvier 2015. Les discussions entourant la mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global (AECG) se poursuivent avec l'Union européenne. Ces deux accords commerciaux pourraient aider les producteurs canadiens à accroître leur part de ces marchés. L'accès au marché jumelé à un dollar canadien plus faible procurera aux exportations canadiennes un avantage concurrentiel par rapport aux États-Unis.

Forte rentabilité globale de l'agriculture primaire

En 2014, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) prévoit que les recettes monétaires agricoles totales au pays (c'est-à-dire, les recettes des cultures et de l'élevage auxquelles s'ajoutent les paiements de programme) augmenteront de 3,6 %, après une hausse de 2,0 % en 2013. En se fondant sur les trois premiers trimestres de 2014, les recettes monétaires agricoles devraient augmenter au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, tandis qu'elles devraient diminuer dans toutes les provinces de l'Atlantique[4].

[1] Statistique Canada, *Tableau 002-0020 – Bilan du secteur agricole, au 31 décembre, et ratios, annuel (dollars sauf indication contraire)*, CANSIM (base de données).
[2] Statistique Canada, *Tableau 002-0008 – La dette agricole en cours, classée par source de crédit, annuel (dollars)*, CANSIM (base de données).
[3] Statistique Canada, d'après les codes SCIAN.
[4] Statistique Canada, *Tableau 002-0002 – Recettes monétaires agricoles, trimestriel (dollars)*, CANSIM (base de données).

En 2014, les producteurs américains ont eu une récolte record de maïs et ont connu leur troisième plus importante récolte de soja. D'autres régions du monde, dont le Canada, ont vécu des problèmes de production qui ont réduit les rendements et abaissé la qualité. La production record aux États-Unis a exercé une pression à la baisse sur les prix des principales cultures de céréales et d'oléagineux, tandis que les problèmes de production ont créé des débouchés commerciaux pour d'autres cultures. Les éleveurs de porcs et de bovins ont obtenu des prix plus élevés grâce à une hausse de la demande et à une diminution de l'offre. La baisse du prix des aliments pour animaux a favorisé une rentabilité beaucoup plus élevée en 2014 par rapport aux dernières années.

Les cours du pétrole ont subi un fort repli au cours des six premiers mois de 2014, ce qui s'est traduit par une baisse du prix de l'essence et du diesel. Les prix du gaz naturel ont grimpé en 2014. Dans l'ensemble, la facture énergétique des producteurs a diminué en 2014-2015 par rapport aux dernières années, ce qui a eu des effets positifs sur les bénéfices à la ferme.

Adaptation des secteurs de l'élevage aux demandes des consommateurs

Les exigences d'étiquetage du pays d'origine (EPO) imposées par les États-Unis continuent de perturber les chaînes d'approvisionnement en bœuf et en porc au Canada et aux États-Unis. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a donné gain de cause au Canada et au Mexique en déclarant que la loi sur l'EPO nuisait au commerce et permettait à ces pays, en guise de rétorsion, de mettre en place des droits tarifaires au détriment des États-Unis. À la suite de la décision de l'OMC, certaines mesures ont été entreprises vers une révocation de la loi et un retour, dans le secteur de l'élevage, au libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Les consommateurs se soucient de plus en plus de la salubrité des aliments et certains groupes d'intérêt expriment des préoccupations concernant le traitement réservé au bétail canadien. Les secteurs de l'élevage au Canada ont répondu à ces craintes en mettant en place des codes de pratiques, une réglementation ainsi qu'en faisant des progrès sur les plans de la traçabilité et de la transparence. Les secteurs du porc et de la volaille ont notamment réagi en mettant en œuvre des codes de pratiques en vue de l'élimination graduelle des stalles de gestation pour les truies et en augmentant la dimension des cages pour la volaille.

Les campagnes menées récemment par des détaillants en alimentation cherchant à différencier leurs produits ont eu pour effet d'attirer davantage l'attention sur l'utilisation des antibiotiques, des hormones et des stéroïdes dans l'industrie de l'élevage. Ces produits servent uniquement à soigner les animaux malades ou blessés dans la plupart des systèmes de production. Dans le secteur bovin où ces produits sont plus courants, l'industrie continue d'évaluer et de réduire au minimum leur utilisation ainsi que de sensibiliser les consommateurs au sujet de leur innocuité.

Aperçu des secteurs

Année record pour le secteur de l'élevage bovin

Les secteurs de l'élevage bovin du Canada et des États-Unis sont étroitement intégrés en raison de liens commerciaux solides et de facteurs logistiques. Toutefois, comme le secteur américain est beaucoup plus important, il détermine en grande partie l'évolution de la rentabilité pour les producteurs canadiens. Cependant, la découverte d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) au Canada a donné lieu à l'imposition de restrictions commerciales de la part de six pays, qui représentent environ 5 % des exportations bovines totales. Cette situation ne devrait pas avoir de répercussions majeures sur l'industrie en 2015, puisque la frontière entre le Canada et les États-Unis demeure ouverte et que la demande reste extrêmement vigoureuse.

La durée de rétention des génisses a augmenté de 2011 à 2013 et a légèrement reculé en 2014, ce qui laisse croire que le cheptel bovin restera, en toute vraisemblance, pratiquement inchangé en 2015. De faibles stocks et une demande mondiale accrue de bœuf ont fait monter les prix des bovins, comparativement à la moyenne des cinq dernières années. Même si les prix ont fléchi aux États-Unis, la chute du dollar canadien en 2014-2015 a contribué à la vigueur des prix au Canada.

Les producteurs laitiers confrontés à certains défis

Depuis le début des années 1970, la production laitière au Canada est soumise à un système de gestion de l'offre qui permet aux producteurs d'obtenir des revenus équitables et stables.

Dans l'ensemble, l'industrie laitière canadienne demeure stable, car la croissance démographique a fait grimper la demande de produits laitiers, et ce, malgré les reculs dans la consommation par habitant. Les récentes négociations commerciales ont amené les médias à parler de plus en plus de l'avenir de la gestion de l'offre.

La mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global (AECG) permettra à l'Union européenne d'exporter annuellement au Canada 16 000 tonnes supplémentaires de fromage en franchise douanière. La croissance prévue des importations devrait être en partie atténuée par une hausse de la consommation de fromage. La croissance démographique devrait faire grimper la demande globale de produits laitiers au Canada. Toutefois, l'AECG permettra un niveau d'importations qui comblera une part plus importante de cette demande accrue.

Le secteur canadien des produits laitiers devrait demeurer rentable malgré ces défis. La baisse des prix des aliments pour animaux en 2014 a contribué à l'amélioration des marges des producteurs après des années de hausses. En janvier 2015, la Commission canadienne du lait a diminué de 1,8 % le prix de soutien pour la poudre de lait écrémé et a maintenu inchangé le prix de soutien du beurre. La réduction du prix de soutien est attribuable à une diminution des coûts de production découlant d'une baisse des coûts de l'alimentation animale, des coûts de transport du lait et des prix du carburant et de la faiblesse des taux d'intérêt. Il s'agit de la première baisse du prix de soutien depuis 22 ans. Par contre, l'augmentation des quotas de production appuiera la vigueur des recettes monétaires en 2015.

La production de céréales et d'oléagineux, une industrie difficile mais rentable

Après une récolte record en 2013, la production canadienne de céréales et d'oléagineux a connu une baisse considérable en 2014, mais elle demeure tout de même au-dessus de la moyenne quinquennale. Des précipitations excessives dans certaines régions au pays ont entraîné une baisse de la qualité et des rendements.

Les prix du blé, du canola, du maïs et du soja pour l'année ont dépassé leurs moyennes historiques. Selon les prévisions, les stocks de maïs et de soja devraient augmenter d'ici la fin de l'année de commercialisation 2014-2015, en raison des récoltes abondantes aux États-Unis. Par conséquent, les marges des producteurs canadiens se sont resserrées en 2014-2015. Or, grâce à l'amélioration du transport des céréales au port, les niveaux de base se sont assouplis et la quantité totale de céréales commercialisées a augmenté, ce qui a contribué à la vigueur des recettes.

D'après les perspectives agricoles canadiennes pour 2015 d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et les *Agricultural Projections to 2024* (projections relatives au secteur agricole jusqu'en 2024) du département de l'Agriculture des États-Unis (USDA), les prix des céréales et des oléagineux devraient demeurer au-dessus des moyennes historiques respectives. Cette tendance sera alimentée par une demande accrue d'oléagineux et de céréales secondaires de la part des pays en développement, conjuguée à la demande intérieure provenant des éleveurs de bétail, des fabricants de biocarburants et des usines de trituration.

La demande mondiale d'engrais a beaucoup moins fléchi que prévu en raison d'une baisse des prix des céréales et des oléagineux. Par conséquent, le prix de l'engrais est demeuré relativement élevé.

Progression des revenus dans le secteur de la culture en serre et en pépinière et de la floriculture

En 2014, les exploitations serricoles, floricoles et les pépinières ont, en règle générale, enregistré des marges de profit positives qui sont attribuables à des recettes monétaires élevées. Ces augmentations des revenus ont été contrebalancées en partie par la hausse des prix du gaz naturel qui étaient, en 2014, supérieurs de 11,0 % aux prix de l'année précédente, et supérieurs à la moyenne quinquennale[1].

En serriculture maraîchère, les recettes monétaires ont augmenté de 17,0 % au cours des trois premiers trimestres de 2014, par rapport à la moyenne quinquennale enregistrée pour les trois premiers trimestres. Pour ce qui est de la culture de légumes de plein champ et de la floriculture, la hausse des recettes s'est chiffrée à 5,7 % et à 1,3 %, respectivement.

La vive concurrence livrée par les États-Unis et le Mexique au chapitre des importations a réduit la rentabilité de certaines exploitations serricoles canadiennes. La dépréciation du dollar canadien a permis d'atténuer en partie ces pressions concurrentielles, car elle fait grimper le prix des produits importés sur le marché canadien.

Excellente année pour les éleveurs de porcs

Les éleveurs de porcs ont réalisé de très bonnes marges de profit en 2014, après plusieurs années difficiles. Cette amélioration des marges s'explique par la baisse du prix des aliments pour animaux et la vigueur des prix du porc en raison des conséquences de la diarrhée épidémique porcine (DEP) aux États-Unis, qui a entraîné la mort de plus de

[1] Statistics and Data Development Branch, Economics and Competitiveness Division, Alberta Agriculture and Rural Development.

trois millions de porcs de marché chez notre voisin américain. Au Canada, même si le virus de la DEP a affecté certains producteurs, la collaboration entre l'industrie, les vétérinaires et le gouvernement a considérablement amorti l'impact sur le secteur porcin canadien. En 2015, on prévoit que le cheptel de porcs sera reconstitué aux États-Unis, ce qui entraînera une baisse des prix du porc et un resserrement des marges. La dépréciation du dollar canadien en atténuera les effets sur les producteurs.

Au 1er janvier 2014, le cheptel de porcs avait augmenté de 2,7 % par rapport au 1er janvier 2013[8]. L'abattage de porcs fait dans des installations sous réglementation fédérale ou provinciale a diminué de 2,0 % en 2014, comparativement à la même période en 2013[9]. Les exportations de porcs vers les États-Unis ont augmenté de 25 % jusqu'en novembre 2014, comparativement à la même période en 2013.

Stabilité du secteur de l'élevage de volailles et de la production d'œufs

La plupart des éleveurs de volailles et des producteurs d'œufs au Canada sont spécialisés. En effet, ils produisent des œufs de consommation ou d'incubation ou des poulets ou des dindons d'un poids ou d'un stade de maturité précis. Les offices provinciaux de commercialisation assurent l'équilibre entre l'offre et la demande de produits dans chaque province. Les produits de volailles et d'œufs sont principalement consommés au pays et seule une petite proportion de ceux-ci est vendue sur les marchés internationaux.

À l'instar des producteurs laitiers, les éleveurs de volailles sont soumis à un système de gestion de l'offre. L'attention entourant les négociations commerciales a porté, en grande partie, sur l'accès au marché laitier du Canada. L'industrie avicole du Canada ne devrait pas subir de pressions importantes découlant des négociations commerciales en cours.

En 2014, l'abattage de poulets a augmenté de 2,7 % par rapport à 2013. Dans l'ensemble, la production d'œufs a augmenté de 1,2 % entre les mois de janvier et d'octobre 2013, comparativement à l'année précédente. Le prix moyen des œufs à la ferme a connu une hausse de 7,2 %[10].

Conjoncture difficile de la demande pour les agroentreprises et les transformateurs d'aliments

Les agroentreprises fournissent des intrants ou des biens et des services aux producteurs primaires, alors que les entreprises agroalimentaires achètent et transforment les produits issus du secteur primaire. Dans un contexte où les économies intérieure et mondiale continuent de croître, la demande intensifiée des consommateurs génère plus de débouchés pour les transformateurs de produits alimentaires.

Le marché américain demeure important. Selon Industrie Canada, plus de 70 % des exportations agroalimentaires canadiennes (aliments et boissons fabriqués) prennent le chemin des États-Unis[11]. L'un des problèmes les plus souvent évoqués dans le secteur de l'alimentation du Canada est la réglementation croissante à laquelle les entreprises se heurtent pour mettre les produits sur le marché intérieur, puis pour les commercialiser sur les marchés mondiaux. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée pose également un autre défi majeur à l'échelle du pays. La vigueur du dollar canadien a entraîné certains problèmes au cours des dernières années, car elle rend les exportations canadiennes moins concurrentielles sur la scène mondiale. Le déclin de la valeur du dollar au cours de la dernière année devrait toutefois accorder un certain répit aux fabricants de produits alimentaires.

Malgré ces défis, la demande étrangère pour les produits agroalimentaires canadiens a eu pour effet d'accroître les exportations en 2014. La balance commerciale de la transformation alimentaire canadienne continue toutefois de se dégrader, la pénétration des importations étant plus rapide que les exportations.

Les fournisseurs d'intrants agricoles ont connu une demande solide pour leurs produits. Les ventes d'équipements agricoles ont été plus fortes en 2014 qu'en 2013. Cette croissance s'explique en grande partie par les segments des petits tracteurs et d'autres équipements pour éleveurs de bétail, qui ont connu une bonne année. Les ventes d'équipements agricoles lourds comme les moissonneuses-batteuses ont chuté de plus de 20 % en 2014, conséquence d'une année plus difficile pour les producteurs de céréales et d'oléagineux.

[8] Statistique Canada, *Tableau 003-0100 – Statistiques de porcs, nombre de porcs dans les fermes à la fin d'une période semestrielle (tête)*, CANSIM (base de données)
[9] Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Statistiques et information sur les marchés – Information sur le marché des viandes rouges*.
[10] Statistique Canada, *Tableau 003-0022 – Production et écoulement d'œufs, mensuel (pondeuses sauf indication contraire)*, CANSIM (base de données)
[11] Statistique Canada, *Tableau 379-0031 – Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), mensuel (dollar), CANSIM (base de données)*.

Répercussions actuelles et potentielles sur FAC

L'industrie agricole demeure solide et FAC a connu une croissance dans tous les principaux champs d'activité cette année, ce qui comprend les producteurs primaires, les entreprises agroalimentaires et les agroentreprises. Même si l'économie canadienne tourne au ralenti, FAC prévoit une croissance soutenue dans les secteurs agricoles et dans tous les secteurs du portefeuille de prêts. FAC équilibre ses risques en veillant à ce que son portefeuille de prêts soit judicieusement diversifié. Elle y parvient en offrant du financement à des clients qui œuvrent dans tous les secteurs de l'agriculture au Canada.

FAC a enregistré une 22e année consécutive de croissance de son portefeuille. Ses bénéfices et ses frais d'administration ont augmenté en corrélation avec l'offre de produits et de services, l'évolution du portefeuille de prêts global de la société et les coûts supplémentaires liés à une gestion du risque améliorée. Le ratio entre ses dépenses et ses produits demeure toutefois solide, et FAC continue de surveiller étroitement son budget et ses dépenses tout au long de l'exercice.

FAC demeure financièrement solide. En plus de disposer de capitaux propres et de réserves pour pertes sur prêts d'un montant de 5,1 milliards de dollars, la société continue de mettre l'accent sur le renforcement de ses solides pratiques de gestion du risque afin de suivre le rythme de croissance de la complexité de son secteur d'activité. FAC a mis en place un cadre et une politique officiels de gestion du capital et elle dépasse actuellement son niveau de capital cible.

FAC continue de surveiller étroitement les tendances externes et internes, d'en évaluer les répercussions et d'établir des stratégies proactives pour y faire face. FAC reste déterminée à améliorer continuellement ses pratiques de gestion du risque d'entreprise et à y investir les ressources requises.

Survol stratégique

FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie en offrant du financement à tous ses secteurs, c'est-à-dire aux producteurs primaires, aux agroentrepreneurs et aux entreprises agroalimentaires. La société propose gratuitement à ses clients de l'information et de la formation sur la gestion d'entreprise. De plus, elle offre des logiciels de gestion et de comptabilité spécialement adaptés aux besoins du monde agricole. Avec pour point de mire cette seule industrie, FAC réinvestit ses bénéfices dans le secteur agricole en offrant davantage de financement et en développant des produits et des services. Par ailleurs, elle améliore le sort des collectivités par l'intermédiaire de ses projets de responsabilité sociale d'entreprise.

FAC est financièrement solide et stable, et sert l'industrie durant tous ses cycles. Passionné de l'agriculture, son personnel est voué à la réussite de sa clientèle et de l'industrie.

L'orientation stratégique de FAC est alignée sur les priorités du gouvernement du Canada et sur l'énoncé des priorités émis par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Stratégie d'entreprise

FAC utilise un indicateur de performance global pour surveiller et mesurer les progrès accomplis par rapport à sa stratégie d'entreprise. Afin de réaliser sa vision et de s'acquitter de sa mission, FAC a établi des objectifs et des stratégies qu'elle a regroupés sous cinq thèmes stratégiques :

- Réussite commerciale durable
- Excellentes relations-clients
- Gestion efficace du risque d'entreprise
- Efficience opérationnelle
- Culture à rendement élevé

FAC établit pour chacun des thèmes des mesures de rendement, échelonnées sur un plan quinquennal (le Plan), qui définissent la façon dont elle mesurera ses progrès réalisés chaque exercice à l'égard des objectifs précisés dans la stratégie. L'approche globale pour 2015-2016 est de garder le cap, en mettant l'accent sur notre stratégie axée sur les actifs stratégiques de FAC.

Lorsqu'elle accomplit ses objectifs d'entreprise des cinq thèmes stratégiques, FAC connaît du succès et concrétise sa vision et sa mission. Ensemble, ces éléments forment la carte stratégique de FAC.

Carte stratégique de FAC

Vision

Toute la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire est d'avis que FAC *œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie*.
Nous sommes reconnus comme *la* source de savoir et de produits et services de financement adaptés aux besoins des producteurs et des agroentrepreneurs.
Nos clients font la promotion de la société et ne peuvent s'imaginer faire des affaires sans elle.
Nous avons à cœur notre responsabilité sociale et environnementale et nous sommes un employeur de choix partout où nous sommes présents.
Nous facilitons les processus d'affaires tant pour les clients que pour les employés.
FAC est financièrement solide et stable et investit considérablement dans l'industrie agricole et agroalimentaire.

Mission

Mettre en valeur le secteur rural canadien par la prestation de solutions d'affaires et financières, spécialisées et personnalisées, aux familles agricoles et aux agroentreprises.

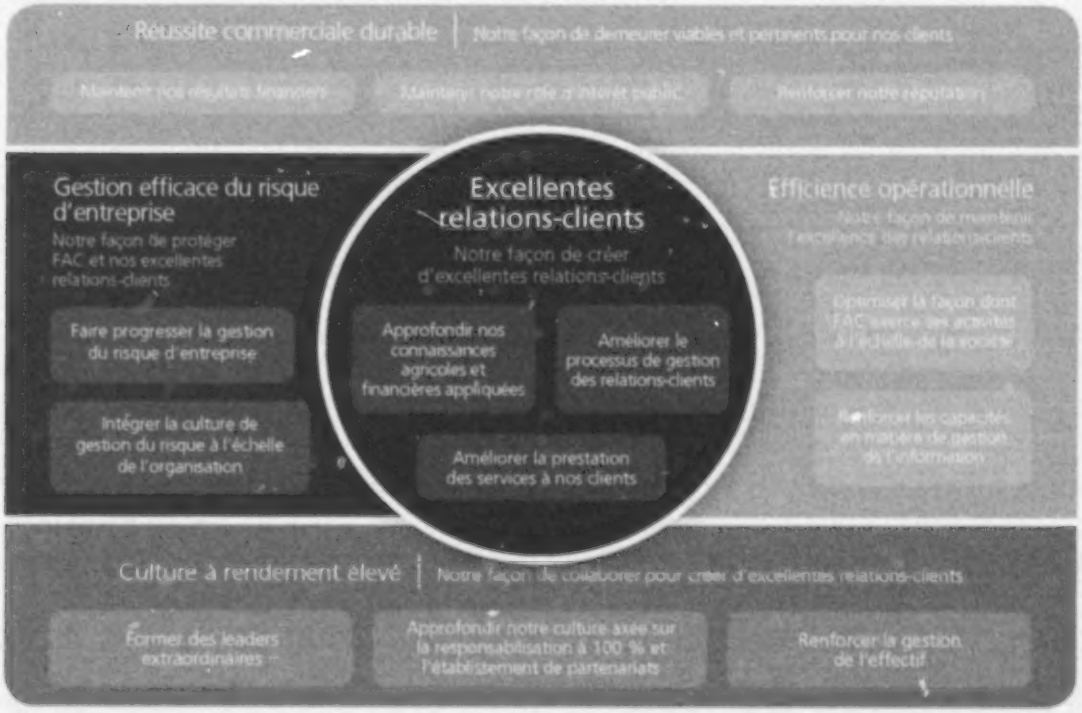

Réussite commerciale durable

Notre façon de demeurer viables et pertinents pour nos clients

Mesures du rendement	Résultat de 2012-2013	Résultat de 2013-2014	Plan de 2014-2015	Réalisations de 2014-2015	Plan de 2015-2016	Plan de 2016-2017
Maintenir nos résultats financiers						
Bénéfice net	503,6 M$	642,0 M$	490,5 M$	908,1 M$	537,9 M$	531,1 M$
Rendement des capitaux propres	16,1 %	17,0 %	12,2 %	20,4 %	10,5 %	9,5 %
Mesure de suffisance du capital	S.O. – Nouvelle mesure adoptée en 2013-2014	> 100 %	Égal ou supérieur à 100 %	136,0 %	Ratio de capital total égal ou supérieur à 15 %	Ratio de capital total égal ou supérieur à 15 %
Maintenir notre rôle d'intérêt public						
Couverture favorable des médias en agriculture	S.O. – Nouvelle mesure adoptée en 2013-2014	Moyenne annuelle de 66,2	Égal ou supérieur à l'indice global de couverture favorable des médias	73 (20 points au-dessus de l'indice global de couverture favorable des médias de 53)	N'est plus requis	N'est plus requis
Pourcentage des clients dans les segments des petites et moyennes entreprises[1]	S.O. – Nouvelle mesure adoptée en 2014-2015	S.O. – Nouvelle mesure adoptée en 2014-2015	> 90 %	94,0 %	> 80 %	> 80 %
Financement accordé aux jeunes agriculteurs	2,3 G$	2,3 G$	2,1 G$	2,4 G$	2,4 G$	2,5 G$
Renforcer notre réputation (auprès de tous les intervenants)						
Couverture favorable des médias	11 points au-dessus de la moyenne globale des institutions financières	10 points au-dessus de la moyenne globale des institutions financières	7 points au-dessus de la moyenne globale des institutions financières	10 points au-dessus de la moyenne globale des institutions financières	7 points au-dessus de la moyenne globale des institutions financières	7 points au-dessus de la moyenne globale des institutions financières

[1] La méthodologie employée pour calculer cette mesure a changé entre 2014-2015 et 2015-2016, par conséquent, le Plan a également changé

Résultats clés – Objectifs du plan d'entreprise de 2014-2015

Maintenir nos résultats financiers

FAC a la ferme intention de demeurer viable et financièrement autonome à long terme. Pour surveiller ses progrès à l'égard de cet objectif, elle utilise trois mesures et trois initiatives d'entreprise. Le bénéfice net et le rendement des capitaux propres ont dépassé le Plan, tandis que la suffisance du capital a atteint le Plan. Les initiatives d'entreprise pour ce thème étaient la gestion et le contrôle des dépenses, la mise en œuvre du cadre de gestion du capital et une étude de faisabilité portant sur la titrisation de prêts. Toutes les initiatives ont été réalisées comme prévu.

Maintenir notre rôle d'intérêt public

À titre de société d'État, FAC joue un rôle important en comblant les lacunes sur le plan du financement accessible aux producteurs et aux agroentrepreneurs canadiens. L'industrie agricole est sensible à la volatilité des prix des produits de base, aux mauvaises conditions météorologiques et aux maladies du bétail et des cultures, ainsi qu'aux répercussions que ces facteurs ont sur le commerce. FAC adopte une vision à long terme et demeure résolue à aider ses clients et l'industrie dans les moments difficiles en offrant un accès stable à des capitaux. Pour surveiller ses progrès à l'égard de cet objectif, FAC utilise trois mesures et quatre initiatives d'entreprise. La société a dépassé le Plan pour la couverture favorable des médias en agriculture et le financement accordé aux jeunes agriculteurs et elle a atteint la cible pour le pourcentage des clients dans les segments des petites et moyennes entreprises. Les initiatives d'entreprise de ce thème incluaient des programmes pour accroître l'appui accordé aux jeunes agriculteurs, l'exécution de la responsabilité sociale d'entreprise et les efforts pour favoriser un dialogue positif sur l'agriculture canadienne et pour continuer de mettre l'accent sur les petites et moyennes entreprises. Les quatre initiatives d'entreprise ont été réalisées comme prévu.

Renforcer notre réputation auprès de tous les intervenants

Les clients veulent faire affaire avec des sociétés qui ont des valeurs et des normes élevées. La mesure utilisée pour surveiller la réputation de FAC et les progrès réalisés relativement à cet objectif est un indice externe de couverture favorable des médias, qui évalue la couverture de la société par les médias. Le pointage de cette mesure a été dépassé. L'initiative d'entreprise pour cet objectif était de renforcer la stratégie intégrée pour les intervenants multiples et elle a été réalisée comme prévu.

Excellentes relations-clients

Notre façon de créer d'excellentes relations-clients

Mesures du rendement	Résultat de 2012-2013	Résultat de 2013-2014	Plan de 2014-2015	Réalisations de 2014-2015	Plan de 2015-2016	Plan de 2016-2017
Améliorer nos processus de prêts intelligents						
Facile de faire des affaires – mesure de l'IEC	S.O. – Nouvelle mesure adoptée en 2013-2014	62,0 %	62,0 %	63,7 %	62,5 %	63,0 %
Approfondir nos connaissances agricoles et financières appliquées						
Suivre un processus uniforme de gestion des relations						
Indice de l'expérience client (IEC)	64,1 %	62,4 %	61,5 %	63,6 %	62,0 %	62,5 %

Résultats clés – Objectifs du plan d'entreprise de 2014-2015

Améliorer nos processus de prêts intelligents

FAC s'efforce de conserver des processus de financement efficients, intégrés et uniformes, ce qui lui permet de gérer efficacement le risque tout en offrant à tous ses clients une expérience extraordinaire. Les progrès à l'égard de cet objectif sont mesurés à l'aide de l'indice de facilité de faire des affaires de la mesure de l'indice de l'expérience client (IEC) et le Plan a été dépassé. Trois initiatives d'entreprise étaient prévues pour cet objectif. La stratégie pour la prestation des services relatifs au financement des Alliances et l'optimisation du processus de décision de crédit ont été réalisées comme prévu alors que l'initiative ayant trait au prêt sur garantie mobilière a été reportée à l'an prochain afin d'assurer la capacité d'exécution du système et du processus.

Approfondir nos connaissances agricoles et financières appliquées

FAC est fière de son équipe de financement qui connaît l'agriculture, qui est à l'écoute des besoins des clients, qui est axée sur les solutions, qui comprend le risque lié à l'agriculture et qui met chaque jour ses connaissances au service de sa clientèle. Deux initiatives d'entreprise, soit fournir une interprétation des enjeux émergents et améliorer les activités d'apprentissage, ont été réalisées comme prévu.

Suivre un processus uniforme de gestion des relations

La méthode adoptée par FAC pour la gestion de ses relations-clients est proactive, novatrice et très rigoureuse. Pour surveiller ses progrès à l'égard de cet objectif, elle utilise l'IEC, qui a dépassé le Plan. Beaucoup d'efforts ont été consacrés à la réalisation de cet objectif au cours des exercices précédents. Par conséquent, aucune initiative d'entreprise n'était prévue pour le présent exercice.

Gestion efficace du risque d'entreprise

Notre façon de protéger FAC et nos excellentes relations-clients

Mesures du rendement	Résultat de 2012-2013	Résultat de 2013-2014	Plan de 2014-2015	Réalisations de 2014-2015	Plan de 2015-2016	Plan de 2016-2017
Faire progresser la maturité de la gestion du risque d'entreprise (GRE)						
Mesure de maturité de la GRE	1,8	2,9	3,4	3,2	3,6	3,7
Accroître la sensibilisation à la gestion du risque et sa rigueur (au niveau de la mentalité des employés)						

Résultats clés – Objectifs du plan d'entreprise de 2014-2015

Faire progresser la maturité de la GRE

FAC a recours à une approche de GRE afin de gérer les risques à l'échelle de la société d'une façon uniforme et coordonnée. FAC utilise une mesure de maturité de la GRE pour évaluer les progrès réalisés à l'égard de cet objectif. Tous les éléments du Plan ont été mis en œuvre et seront atteints au début de 2015-2016. L'initiative d'entreprise – mettre en œuvre le programme de gestion du risque d'entreprise – a été réalisée comme prévu.

Accroître la sensibilisation à la gestion du risque et sa rigueur (au niveau de la mentalité des employés)

Pour atteindre l'objectif d'intégration de la culture de gestion du risque à l'échelle de la société, il faut que les employés comprennent l'énoncé relatif à la propension au risque de FAC et fondent leurs décisions de prendre, d'accepter ou d'éviter un risque en respectant l'esprit de l'énoncé. Bien qu'il n'y ait aucune mesure associée à cet objectif, une initiative d'entreprise était prévue, soit accroître la compréhension et la responsabilisation des employés en matière de gestion du risque à l'échelle de FAC. Cette initiative a été réalisée comme prévu.

Efficience opérationnelle

Notre façon de maintenir l'excellence des relations-clients

Mesures du rendement	Résultat de 2012-2013	Résultat de 2013-2014	Plan de 2014-2015	Réalisations de 2014-2015	Plan de 2015-2016	Plan de 2016-2017
Optimiser la façon dont FAC exerce ses activités à l'échelle de la société						
Ratio d'efficience	36,8 %	39,0 %	39,9 %	35,6 %	38,5 %	40,7 %
Engagement des employés – facilité de faire des affaires	83,0 % (pointage supérieur de 5,4 % au Plan)	76,2 % (pointage inférieur de 1,6 % à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix)	Supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix	75,6 % (pointage inférieur de 1,8 % à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix)	Supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix	Supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix
Améliorer l'échange et la convivialité de l'information						

Résultats clés – Objectifs du plan d'entreprise de 2014-2015

Optimiser la façon dont FAC exerce ses activités à l'échelle de la société

FAC cherche continuellement des moyens d'aider les employés à améliorer leurs méthodes de travail et à simplifier les interactions pour les clients. Pour surveiller ses progrès à l'égard de cet objectif, FAC utilise deux mesures et une initiative. FAC a atteint le ratio d'efficience du Plan, mais n'a pas atteint l'engagement des employés – facilité de faire des affaires du Plan, qui a obtenu un pointage légèrement inférieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix au Canada. L'initiative pour mettre en œuvre une stratégie d'optimisation du portefeuille de technologies a été réalisée comme prévu.

Améliorer l'échange et la convivialité de l'information

La gestion de l'information d'entreprise aidera FAC à améliorer son efficience et son efficacité. FAC a réalisé les deux initiatives liées à cet objectif, en mettant en œuvre des capacités de collaboration améliorées ainsi que la phase de sécurité du Programme de solutions interactives et en ligne.

Culture à rendement élevé

Notre façon de collaborer pour créer d'excellentes relations-clients

Mesures du rendement	Résultat de 2012-2013	Résultat de 2013-2014	Plan de 2014-2015	Réalisations de 2014-2015	Plan de 2015-2016	Plan de 2016-2017
Former des leaders extraordinaires						
Indice du leadership – sous-ensemble des données tirées du sondage sur l'engagement des employés (indicateurs du leadership)	81,0 % (pointage supérieur de 9,0 % au Plan)	79,8 % (pointage supérieur de 7,6 % à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix)	Supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix	77,6 % (pointage supérieur de 5,8 % à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix)	Supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix	Supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix
Approfondir notre culture axée sur la responsabilisation à 100 % et l'établissement de partenariats						
Engagement des employés	86,0 % (pointage supérieur de 7,0 % au Plan)	81,0 % (pointage supérieur de 3,0 % à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix)	Supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix	79,0 % (pointage supérieur de 2,0 % à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix)	Supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix	Supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix
Indice d'engagement des employés – sous-ensemble des données tirées du sondage sur l'engagement des employés (indicateurs de l'expérience employé)	82,0 % (pointage supérieur de 6,4 % au Plan)	79,8 % (pointage supérieur de 4,0 % à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix)	Supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix	78,4 % (pointage supérieur de 3,2 % à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix)	Supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix	Supérieur à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix
Renforcer la gestion de l'effectif						
Mesure de la diversité	S.O. – Nouvelle mesure adoptée en 2013-2014	Écart de diversité réduit de 17 points	Embauche nette de 5 candidats représentatifs de la diversité	Embauche nette de -4	Embauche de 6 candidats représentatifs de la diversité	Embauche de 6 candidats représentatifs de la diversité

Résultats clés – Objectifs du plan d'entreprise de 2014-2015

Former des leaders extraordinaires

Les leaders solides et constants favorisent la qualité de l'expérience employé et contribuent à recruter et à fidéliser les employés de premier plan nécessaires pour mener à bien la stratégie de FAC. Pour mesurer la qualité du leadership à l'échelle de la société, FAC a conçu un indice du leadership (sous-ensemble des données tirées du sondage sur l'engagement des employés) afin d'évaluer les perceptions des employés à l'égard de l'efficacité de leurs leaders. FAC a atteint le Plan et a aussi réalisé l'initiative visant à accroître l'efficacité du leadership.

Approfondir notre culture axée sur la responsabilisation à 100 % et l'établissement de partenariats

La culture de FAC est le fondement sur lequel repose l'expérience employé globale. Pour mesurer son rendement en ce qui a trait à la création de l'expérience employé souhaitée, FAC assure le suivi et fait l'analyse d'un sous-ensemble des résultats de l'engagement des employés qui mesure les perceptions des employés à l'égard de leur environnement de travail et de leur relation avec leur leader. FAC a atteint l'engagement des employés et l'indice d'engagement des employés du Plan et a réalisé l'initiative liée à la stratégie triennale axée sur la culture comme prévu.

Renforcer la gestion de l'effectif

La gestion de l'effectif est un processus stratégique qui aide FAC à prendre les bonnes décisions en matière de talent afin de réaliser ses priorités. Ce processus est essentiel au succès continu de FAC, car il veille à ce que la société possède les connaissances, les compétences et les qualités qui lui permettront d'atteindre ses objectifs à long terme. Pour mesurer ses résultats, FAC a créé une mesure de la diversité, mais n'a pas atteint son objectif au présent exercice parce que le nombre de départs a dépassé les efforts de recrutement de FAC. Deux initiatives d'entreprise ont été réalisées comme prévu. FAC a mis en œuvre une stratégie en matière de relève pour les cadres supérieurs et a aussi renouvelé sa stratégie sur la diversité et son plan sur l'équité en matière d'emploi.

Examen des résultats financiers

Résultats d'exploitation consolidés

Aperçu du bénéfice net

Le bénéfice net de FAC en 2014-2015 a augmenté de 266,1 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par un redressement important de la charge pour pertes sur prêts, une croissance des intérêts créditeurs nets et une diminution des frais d'administration. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par une diminution des autres produits et de l'ajustement de juste valeur. En 2014-2015, des progrès continus réalisés sur le plan des pratiques de gestion du risque et du capital de FAC ont permis d'améliorer les mesures du risque de crédit et les estimations des pertes sur prêts. Grâce à ces améliorations, FAC a pu effectuer un ajustement ponctuel à la somme qu'elle met de côté comme provision pour pertes sur prêts au moyen de la charge pour pertes sur prêts et ainsi accroître considérablement son bénéfice net. La note 8 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés fournit de plus amples détails sur la provision pour pertes sur prêts. Il est prévu que le bénéfice net reviendra à un niveau plus normal en 2015-2016, en raison principalement d'une charge pour pertes sur prêts plus élevée et d'une augmentation des frais d'administration.

Bénéfice net

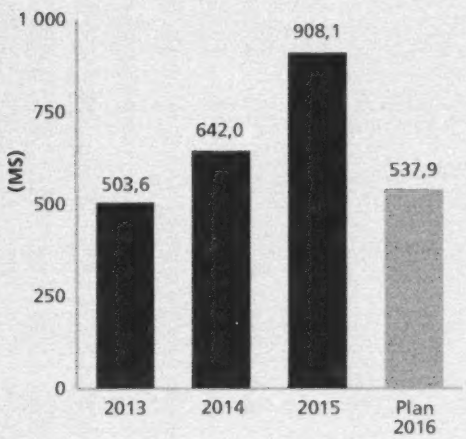

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres a augmenté pour s'établir à 20,4 % en 2014-2015, comparativement à 17,0 % en 2013-2014. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation du bénéfice net. Le rendement des capitaux propres devrait connaître une baisse pour s'établir à 10,5 % en 2015-2016, en raison d'une augmentation des fonds propres de FAC et d'une diminution du bénéfice net.

Rendement des capitaux propres

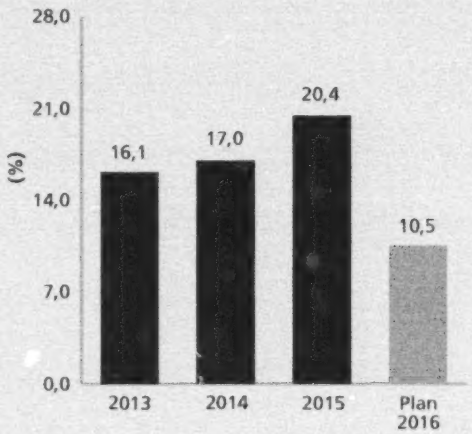

Intérêts créditeurs nets et marge d'intérêt nette

Les variations de la marge d'intérêt nette et du volume du portefeuille constituent la principale source de la fluctuation des intérêts créditeurs nets. Le tableau suivant présente des données historiques sur la marge d'intérêt nette et les différentiels de taux d'intérêt. Ces différentiels correspondent à la différence de taux entre les intérêts gagnés sur l'actif productif et les intérêts payés sur le passif portant intérêt.

Marge d'intérêt nette

	2015		2014		2013	
(millions de dollars)	Solde moyen	Taux	Solde moyen	Taux	Solde moyen	Taux
Actif productif						
Solde du capital des prêts à taux fixe	9 670,1	4,37 %	9 275,8	4,53 %	8 601,3	4,92 %
Solde du capital des prêts à taux variable	16 899,6	3,94 %	16 184,1	3,98 %	15 510,0	3,94 %
Placements	1 135,2	1,04 %	1 086,8	1,06 %	1 079,0	1,05 %
Placements de capital-risque	146,0	4,58 %	100,7	4,06 %	61,6	3,14 %
Total de l'actif productif	27 850,9	4,09 %	26 647,5	4,17 %	25 251,8	4,23 %
Total du passif portant intérêt	23 349,3	0,86 %	22 596,9	0,99 %	21 581,1	1,00 %
Total du différentiel de taux d'intérêt		3,23 %		3,18 %		3,23 %
Effet des capitaux propres		0,10 %		0,14 %		0,14 %
Marge d'intérêt nette		3,33 %		3,32 %		3,37 %

En 2014-2015, les taux de prêt variables et fixes ont diminué par rapport à 2013-2014. Les taux des prêts à taux d'intérêt fixe ont continué de diminuer, puisque de nouveaux prêts et des prêts renouvelés étaient touchés par le contexte de taux d'intérêt plus faibles. Les taux des prêts à taux d'intérêt variable ont diminué principalement en raison d'une baisse du taux préférentiel au cours du dernier trimestre de l'exercice. Les taux de placement de capital de risque ont augmenté en 2014-2015, principalement en raison de l'intérêt gagné sur le fonds de financement subordonné croissant, en plus d'une hausse de l'intérêt et des dividendes réalisés sur d'autres fonds.

En 2014-2015, les taux d'intérêt sur le passif portant intérêt de FAC ont été plus faibles que ceux de l'exercice précédent. Cette diminution s'explique principalement par un financement à taux fixe plus élevé venant à échéance et un contexte de taux d'intérêt plus faible en 2014-2015.

La société finance une partie de son portefeuille de prêts au moyen de ses capitaux propres disponibles, ce qui a contribué à hauteur de 0,10 % à la marge d'intérêt nette en 2014-2015. Cette baisse s'explique principalement par une réduction des taux d'intérêt par rapport au dernier exercice.

Le tableau suivant détaille les hausses, sur 12 mois, des intérêts créditeurs nets, y compris celles attribuables aux fluctuations du volume du portefeuille et de la marge d'intérêt nette.

Intérêts créditeurs nets et marge d'intérêt nette

(millions de dollars)	Plan 2016	2015	2014	2013
Intérêts créditeurs nets	958,4	938,2	889,7	854,0
Actif total moyen	29 525,0	28 138,4	26 793,1	25 310,7
Marge d'intérêt nette (%)	3,25	3,33	3,32	3,37
Variation des intérêts créditeurs nets sur 12 mois attribuable aux :				
Augmentations du volume	34,4	36,6	45,3	71,2
Variations de la marge	(14,2)	11,9	(9,6)	(14,4)
Variation totale des intérêts créditeurs nets	**20,2**	**48,5**	**35,7**	**56,8**

Les intérêts créditeurs nets de FAC ont augmenté de 5,5 % en 2014-2015 pour se chiffrer à 938,2 millions de dollars. L'actif total moyen a connu une hausse de 5,0 % pour s'établir à 28 138,4 millions de dollars, principalement en raison de l'accroissement des prêts. La marge d'intérêt nette a augmenté de 0,01 %, ce qui est attribuable en grande partie à des coûts d'emprunt inférieurs. En 2015-2016, la marge d'intérêt nette devrait diminuer pour se chiffrer à 3,25 % en raison des coûts d'emprunt croissants de la dette à taux variable.

Produits autres que d'intérêt

FAC a généré d'autres produits d'un montant de 14,1 millions de dollars grâce à Investissement FAC, Assurances FAC et Logiciels de gestion FAC. Il s'agit d'une diminution par rapport à 2013-2014, principalement attribuable à un important gain réalisé sur la vente d'un placement de capital-risque comptabilisé en 2013-2014. Les produits autres que d'intérêt devraient se chiffrer à 14,6 millions de dollars en 2015-2016.

Charge pour pertes sur prêts

La charge pour pertes sur prêts est imputée au bénéfice net selon le montant requis pour ramener la provision pour pertes sur prêts au niveau approprié.

La charge pour pertes sur prêts a diminué de 233,8 millions de dollars par rapport à 2013-2014, ce qui a signifié un redressement de 281,4 millions de dollars en 2014-2015. Cette augmentation est principalement attribuable à l'ajustement ponctuel de la provision pour pertes sur prêts en plus d'une amélioration de la santé du portefeuille. Elle a été partiellement contrebalancée par une augmentation de la provision requise pour soutenir la croissance des prêts. La note 8 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés fournit de plus amples détails sur la provision pour pertes sur prêts. En 2015-2016, on prévoit que la charge augmentera pour s'établir à 68,1 millions de dollars, principalement en raison de la croissance du portefeuille et d'un risque de crédit constant du portefeuille. La provision exprimée en pourcentage des prêts à la clôture devrait être de 0,95 %.

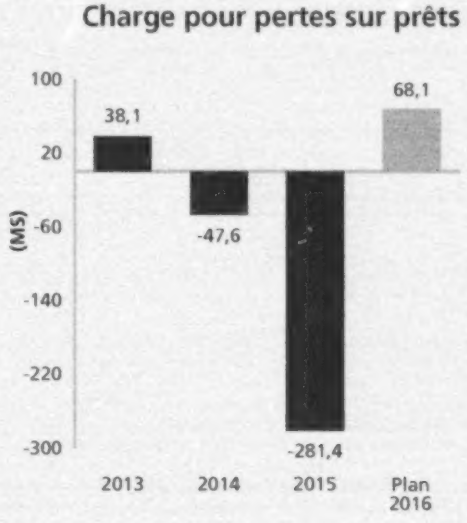

Frais d'administration

Les frais d'administration de FAC comprennent les coûts associés aux activités quotidiennes et les coûts relatifs à des projets particuliers entrepris par FAC afin d'appuyer ses activités et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Le ratio d'efficience mesure le pourcentage des produits gagnés qui est affecté à l'exploitation de la société. Un faible ratio d'efficience indique une utilisation efficiente des ressources de la société. Le ratio d'efficience de FAC s'est amélioré par rapport à 2013-2014, passant de 39,1 % à 35,6 % en 2014-2015, principalement en raison d'une augmentation des intérêts créditeurs nets et d'une diminution des frais d'administration.

La diminution des frais d'administration est principalement attribuable à une diminution de la charge au titre des frais en personnel, et plus particulièrement à une réduction des charges au titre des régimes de retraite, qui a été partiellement contrebalancée par une augmentation de la charge au titre des honoraires professionnels, des installations, des logiciels et du matériel.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la charge liée au personnel a représenté la plus importante catégorie de dépenses, représentant 60,0 % du total des frais d'administration en 2014-2015.

Frais d'administration par catégorie

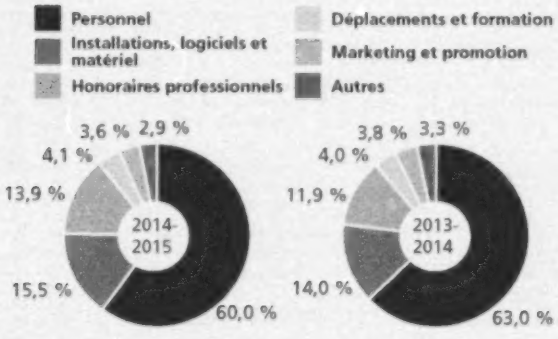

Selon les prévisions, le total des frais d'administration augmentera pour atteindre 366,7 millions de dollars en 2015-2016, et le ratio d'efficience augmentera pour s'établir à 38,5 %, étant donné que les initiatives de réduction des coûts sont contrebalancées par les hausses prévues liées aux initiatives de gestion du risque d'entreprise, aux avantages sociaux du personnel, aux coûts des installations et à l'inflation générale et par la baisse des intérêts créditeurs nets. FAC continuera d'axer ses efforts sur la prestation efficace de ses services, tout en privilégiant les activités productives de revenus et la gestion continue des coûts organisationnels. Parallèlement, elle devra affecter des fonds supplémentaires à des activités non productives de revenus afin de mettre en œuvre les meilleures pratiques de l'industrie en matière de gestion du risque d'entreprise et du capital. L'adoption de pratiques exemplaires sur le plan de la gestion du risque et du capital permettra à FAC de se protéger efficacement contre les pertes financières potentielles.

Frais d'administration

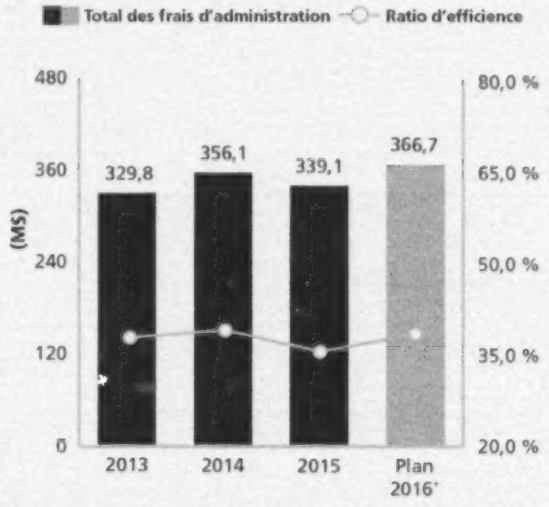

*Les données ont été mises à jour afin de mieux tenir compte de la nature des charges et de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

Ajustement de juste valeur

La juste valeur est le montant qu'un tiers indépendant paierait ou recevrait pour acheter ou vendre un instrument financier sur le marché. Elle peut être estimée à la valeur actualisée des flux de trésorerie, après ajustement pour le risque. Le montant de l'ajustement de juste valeur de FAC comprend les modifications à la juste valeur des placements de capital-risque, la dette à long terme désignée à sa juste valeur, les cautionnements, les actifs et passifs financiers dérivés ainsi que les couvertures de flux de trésorerie inefficaces. Au cours du présent exercice, FAC a cessé toute relation existante de comptabilité de couverture. L'ajustement de juste valeur a diminué de 25,5 millions de dollars en 2014-2015 pour se chiffrer à 13,5 millions, principalement en raison d'un gain de juste valeur de 22,1 millions de dollars sur la vente d'un placement en capital-risque qui a été comptabilisée en 2013-2014 et de variations à la juste valeur des instruments de couverture. L'ajustement de juste valeur devrait augmenter en 2015-2016 pour se chiffrer à 20,7 millions de dollars. Pour de plus amples renseignements au sujet du calcul utilisé pour l'ajustement de juste valeur, consultez les notes 5, 18 et 19 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Champs d'activité

Aperçu

FAC offre du financement, de l'assurance, des logiciels, des programmes d'apprentissage ainsi que d'autres services commerciaux aux producteurs, aux agroentrepreneurs et aux entreprises agroalimentaires. FAC sert plus de 100 000 clients à l'échelle du Canada par l'intermédiaire de ses champs d'activité :

- Financement de la production primaire
- Financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire
- Alliances de FAC
- Investissement FAC
- Assurances FAC
- Apprentissage FAC
- Logiciels de gestion FAC

Tous les produits et les services offerts par l'intermédiaire de ces champs d'activité sont conçus sur mesure pour répondre aux besoins de l'agriculture canadienne. Les produits de financement standards comprennent les prêts à taux d'intérêt variable ou fixe et sont assortis de diverses options sur le plan du terme, de l'amortissement et de la fréquence des paiements. Les résultats financiers de FAC sont essentiellement déterminés par le volume de prêts consentis dans les champs d'activité Financement de la production primaire, Financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire et Alliances FAC.

Dans le cadre du champ **Financement de la production primaire**, qui représente le plus important champ d'activité de FAC, nous accordons des prêts aux producteurs primaires. Les clients qui reçoivent du financement dans le cadre de ce champ d'activité produisent des matières premières telles que des cultures, du lait, des fruits et des légumes et font l'élevage de bovins, de porcs, de volailles, de moutons et d'autres animaux d'élevage. Ce champ d'activité comprend également, entre autres, le financement accordé aux vignobles, aux serres et aux exploitations forestières et aquicoles.

Le financement de la production primaire a représenté 83,3 % du solde total des prêts de FAC en 2014-2015. Les prêts servant au financement de la production primaire ont augmenté de 884 millions de dollars par rapport à 2013-2014, ce qui a fait passer le portefeuille à 22 742 millions en 2014-2015. Le taux de croissance des prêts a connu une augmentation en passant de 3,7 % à 4,0 % par rapport à l'exercice précédent. La croissance du portefeuille de financement de l'agriculture primaire est principalement attribuable à la croissance des décaissements nets de 7,8 % par rapport à 2013-2014 pour se chiffrer à 4 997 millions de dollars.

Financement de la production primaire

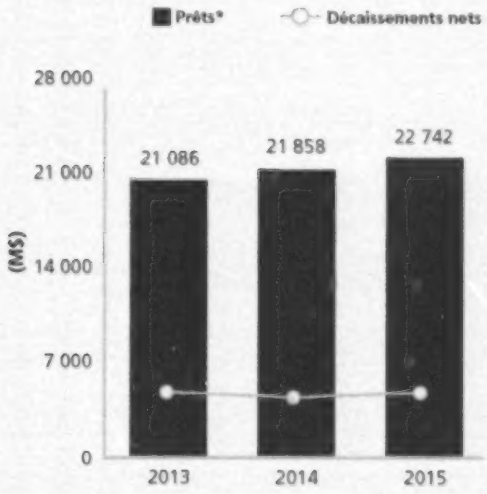

* Les prêts excluent les commissions sur prêt reportées.

Dans le cadre du champ **Financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire**, FAC accorde des prêts aux clients qui appuient les producteurs primaires. Cette clientèle se compose habituellement de fournisseurs ou de transformateurs qui vendent leurs produits aux producteurs primaires, qui achètent les produits de ces derniers ou qui leur offrent des services. Il s'agit entre autres de fabricants et de concessionnaires d'équipements, de fournisseurs d'intrants, de grossistes, et d'entreprises de marketing.

Les prêts consentis dans le cadre du champ Financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire ont augmenté de 1,8 % par rapport à 2013-2014, pour s'établir à 3 513 millions de dollars en 2014-2015. Les décaissements nets ont augmenté de 23,4 % pour atteindre 1 320 millions de dollars.

Financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire

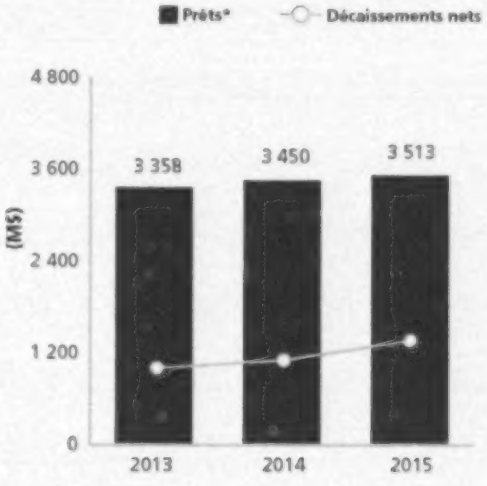

* Les prêts excluent les commissions sur prêt reportées.

Le champ d'activité **Alliances FAC** va au-delà du crédit traditionnel en fournissant du financement aux clients qui font des affaires avec des partenaires de la société, notamment des concessionnaires d'équipements, des détaillants d'intrants de culture, des coopératives, des négociants d'animaux et des fabricants dans le cadre de relations contractuelles.

Les prêts d'Alliances FAC ont augmenté de 17,5 % par rapport à 2013-2014 pour s'établir à 1 074 millions de dollars en 2014-2015. Les décaissements nets ont augmenté de 12,5 % pour se chiffrer à 2 237 millions de dollars. Les décaissements en cours d'exercice ont dépassé les prêts en fin d'exercice, en raison de la nature à court terme des produits de financement dans ce champ d'activité.

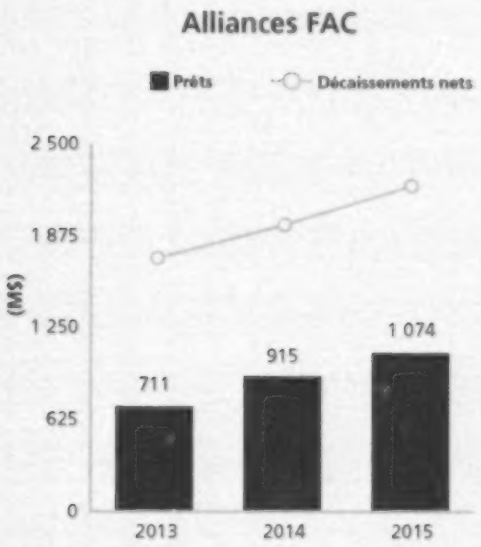

Investissement FAC est le champ d'activité de FAC axé sur le capital-risque dont l'objectif est de répondre aux besoins de l'industrie agricole en matière de financement non traditionnel. Ses objectifs sont d'investir dans des entreprises de l'étape de commercialisation à celle de croissance ou dans la restructuration du capital d'entreprises au stade de maturité dans les secteurs des bioproduits industriels, de la technologie alimentaire et agricole et des ingrédients nutraceutiques.

Le portefeuille de placements de capital-risque comprend quatre fonds de société en commandite gérés par Avrio Capital Inc. Le Fonds Avrio I, le Fonds Avrio II et le Fonds Avrio III sont une combinaison de fonds de financement et de participation au capital, alors que le Fonds de financement subordonné Avrio met exclusivement l'accent sur le financement subordonné. Les Fonds Avrio I et II sont fermés à de nouveaux placements. De nouveaux placements sont effectués par l'intermédiaire du Fonds de financement subordonné Avrio et du Fonds Avrio III. Un nouveau fonds de financement subordonné Avrio devrait être mis sur pied en 2015-2016 et FAC envisage d'y participer, sous réserve d'une évaluation de diligence raisonnable.

En 2014-2015, Investissement FAC a réalisé un bénéfice de 24,4 millions de dollars provenant principalement de gains de juste valeur ainsi que d'un gain provenant d'un désinvestissement antérieur. La juste valeur totale du portefeuille de capital-risque a augmenté de 15,0 % par rapport à 2013-2014 pour s'établir à 179,8 millions de dollars. L'augmentation est principalement attribuable à des placements de 41,0 millions de dollars durant la période et à une augmentation de la juste valeur de 23,5 millions. La juste valeur devrait diminuer de 15,7 millions de dollars en 2015-2016 étant donné que les désinvestissements et les remboursements dépassent l'augmentation prévue des placements effectués par le truchement du Fonds Avrio III et du Fonds de financement subordonné Avrio.

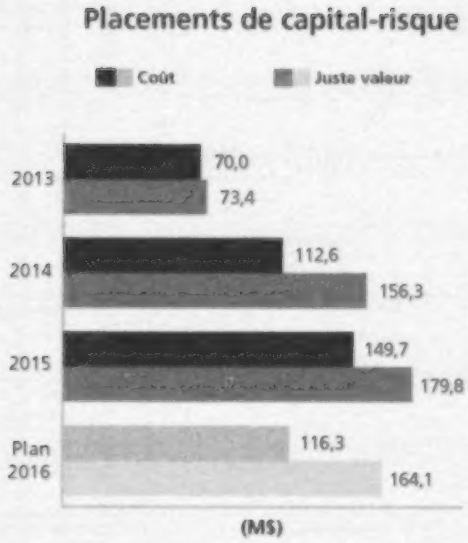

Ces placements ont porté le financement total à l'agroindustrie à 173,7 millions de dollars depuis la création d'Investissement FAC. En outre, des coinvestisseurs ont effectué, pendant cette période, des placements supplémentaires dans l'industrie se chiffrant à 379,1 millions de dollars. La valeur comptable des montants de placement est abordée de façon plus détaillée à la note 9 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Assurances FAC offre des produits d'assurance-vie et d'assurance-accidents du créancier qui protègent ses clients, leur famille, leurs partenaires et leur entreprise. La Compagnie d'assurance Sun Life du Canada administre et souscrit les programmes d'assurance de FAC.

Les primes d'assurance-vie, après déduction des demandes d'indemnité, contribuent directement au bénéfice net de FAC. Une augmentation constante du produit tiré des primes d'assurance-prêt de FAC a été observée au cours des derniers exercices en raison de la croissance du portefeuille de FAC, mais aussi parce qu'une importance particulière est accordée à la protection d'assurance dans l'offre d'une solution de financement complète au client. Le produit tiré des primes d'assurance-prêt a augmenté pour s'établir à 24,0 millions de dollars en 2014-2015 (22,8 millions en 2013-2014). Le produit net tiré de l'assurance fluctue d'un exercice à l'autre selon les indemnités versées. En 2014-2015, le montant total des sinistres encourus s'élevait à 10,6 millions de dollars, comparativement à 8,5 millions en 2013-2014, ce qui s'est soldé par un produit net tiré de l'assurance de 13,4 millions en 2014-2015, comparativement à 14,3 millions en 2013-2014.

Produit tiré de l'assurance

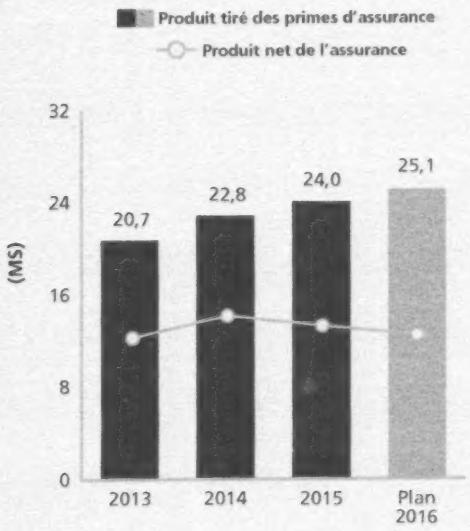

En 2015-2016, le produit tiré des primes d'assurance devrait progresser de 4,6 % en raison de la croissance continue du portefeuille. Le produit net tiré de l'assurance devrait diminuer de 6,0 %, en raison de prévisions plus élevées que les exercices précédents pour les charges liées aux indemnités.

Apprentissage FAC offre aux producteurs et aux agroentrepreneurs canadiens de l'information et de la formation pour les aider à améliorer leurs pratiques de gestion agricole. En 2014-2015, 11 652 personnes ont assisté aux 116 événements de base d'Apprentissage FAC. Dans le cadre du programme d'Apprentissage en ligne FAC, 166 142 personnes ont assisté à des webinaires en ligne.

En 2015-2016, Apprentissage FAC continuera d'offrir une combinaison de formations en ligne et d'événements en personne afin de répondre aux besoins en constante évolution de l'industrie agricole en matière de gestion d'entreprise.

Logiciels de gestion FAC a pour objectif de concevoir, de promouvoir et d'améliorer des logiciels de gestion agricole pour l'agroindustrie canadienne. En 2014-2015, le produit net tiré des ventes, y compris le soutien technique, a légèrement diminué pour atteindre 1,8 million de dollars. En 2015-2016, les recettes tirées des ventes devraient augmenter pour se chiffrer à 2,4 millions de dollars.

Situation financière

FAC continue d'afficher un solide bilan et d'appliquer de saines pratiques de gestion du risque. La section suivante traite de la situation financière de FAC et présente une analyse de son actif le plus important, soit son portefeuille de prêts. On y aborde aussi la qualité du crédit, les emprunts et les liquidités ainsi que la gestion du capital de FAC.

Prêts

Part de marché

Selon Statistique Canada, la dette agricole en cours a augmenté de 6,0 % pour atteindre 84 420 millions de dollars en 2014. La part de FAC de ce marché a diminué de 0,4 % pour s'établir à 28,3 % en 2014. La proportion de la dette agricole canadienne en cours détenue par FAC a augmenté de 1 044 millions de dollars par rapport à 2014 pour s'établir à 23 853 millions de dollars, ce qui lui confère à nouveau le deuxième rang derrière les banques à charte, dont la part de marché représente 30 316 millions de dollars.

Part de marché au 31 décembre*

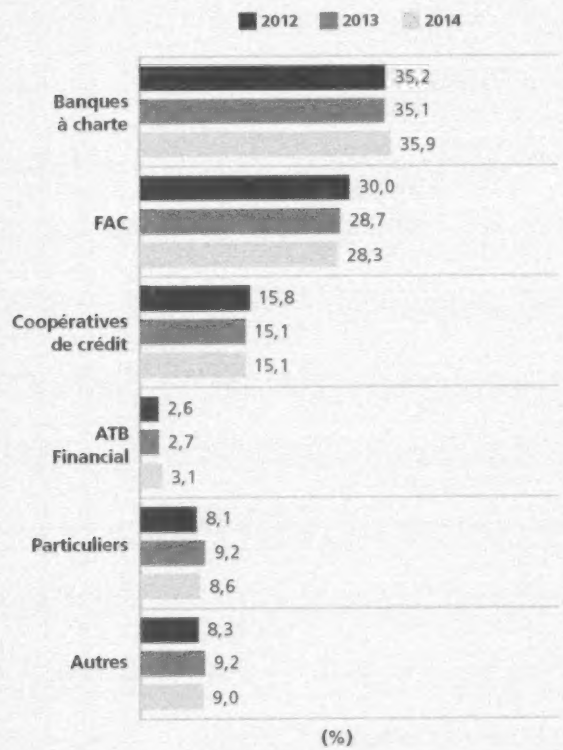

*Les résultats historiques sont mis à jour chaque année par Statistique Canada.

Total des prêts

En 2014-2015, FAC a connu sa 22e année consécutive de croissance de son portefeuille. Les prêts ont augmenté de 1 104 millions de dollars ou 4,2 % par rapport à 2013-2014, faisant passer le portefeuille de 26 205 millions à 27 309 millions. Les décaissements nets ont augmenté de 860 millions de dollars par rapport à l'exercice 2013-2014, pour s'établir à 8 555 millions. La croissance constante des prêts est largement attribuable aux niveaux de décaissements nets plus élevés que l'exercice précédent, contrebalancés par des remboursements de prêts plus élevés.

La croissance devrait diminuer légèrement en 2015-2016, alors que les prêts augmenteront de 3,9 % ou 1 062 millions de dollars en raison de la diminution des décaissements de 3,0 millions et de remboursements plus élevés comparativement à 2014-2015.

Prêts

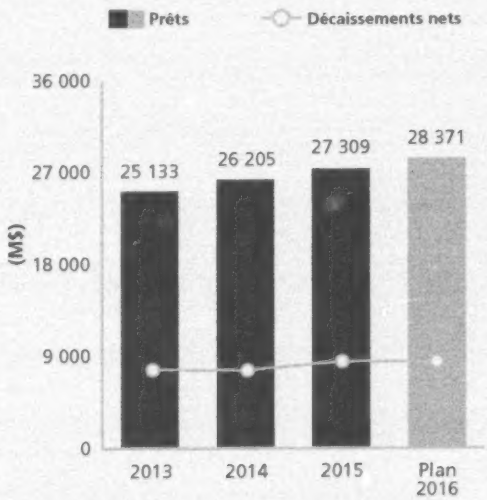

Composition des prêts par secteur

FAC a enregistré la hausse la plus importante des prêts sur 12 mois dans les secteurs des alliances, des fruits et de la volaille, qui ont respectivement progressé de 17,5 % pour atteindre 1 074 millions de dollars, de 9,9 % pour se chiffrer à 1 019 millions et de 9,2 % pour atteindre 1 947 millions. Les prêts ont diminué dans plusieurs secteurs en 2014-2015. Les baisses les plus importantes ont été dans les secteurs du porc et des serres, qui ont diminué de 1,3 % et de 1,2 %, respectivement.

En 2014-2015, les décaissements nets ont augmenté dans tous les principaux secteurs agricoles, à l'exception du secteur des serres, qui a affiché une baisse de 11,2 %. La hausse la plus importante des décaissements nets a été dans les secteurs de l'agroalimentaire, des fruits, du porc et de la volaille, qui ont connu une hausse de 54,8 %, de 35,2 %, de 31,6 % et de 32,0 %, respectivement.

Prêts par secteur*

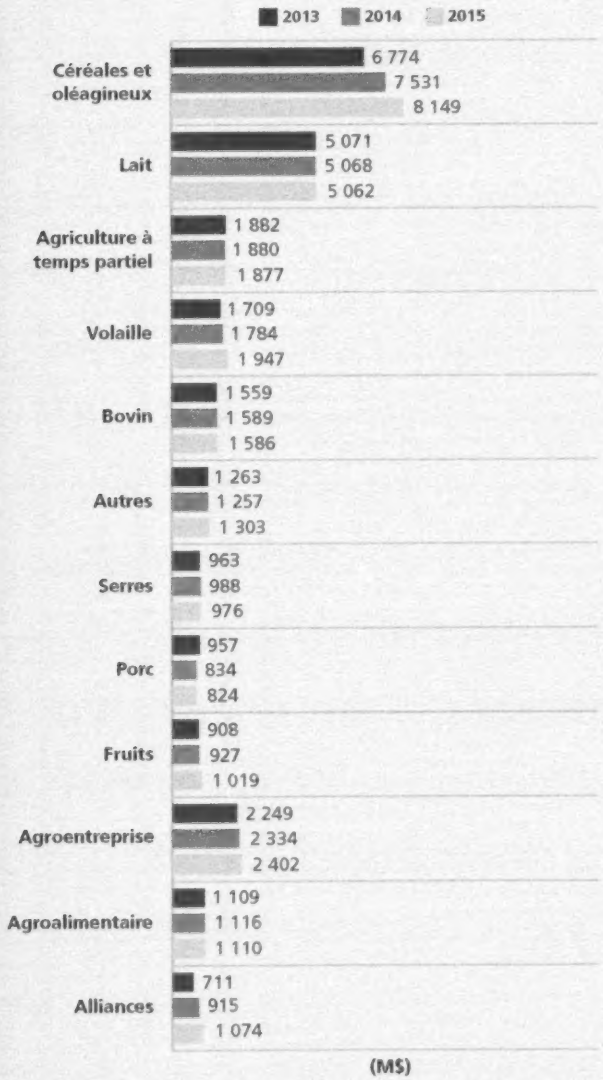

Décaissements nets par secteur

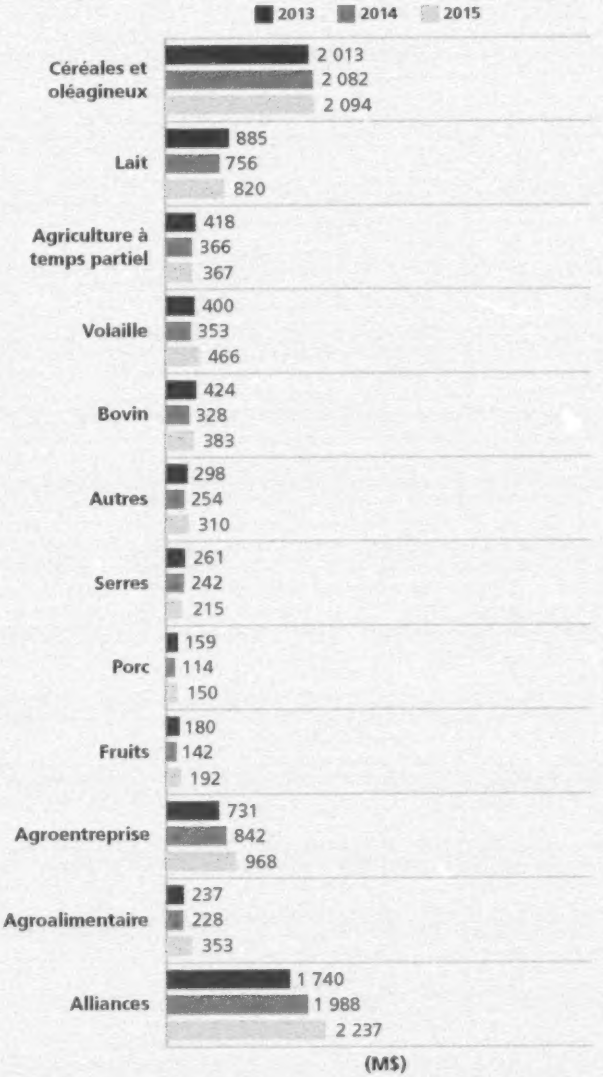

*Les prêts excluent les commissions sur prêt reportées.

Composition des prêts par région

En prêtant à tous les secteurs de l'industrie agricole à l'échelle du Canada, FAC répartit les risques sur une base géographique, tout en faisant la promotion de l'agriculture comme industrie solide et dynamique.

En 2014-2015, FAC a affiché une croissance des prêts dans l'ensemble des régions du Canada. La région de l'Ontario a été celle qui a le plus contribué au volume de prêts en 2014-2015, grâce à une augmentation de 4,0 %, qui a porté le volume de prêts à 8 219 millions de dollars. La deuxième contribution en importance a été celle de la région de l'Ouest, dont le volume de prêts a progressé de 1,8 %, pour atteindre 8 083 millions de dollars en 2014-2015.

En 2014-2015, les décaissements nets ont augmenté dans toutes les régions à l'exception de l'Ontario, où les décaissements nets sont demeurés à 2 011 millions de dollars.

Prêts par région*

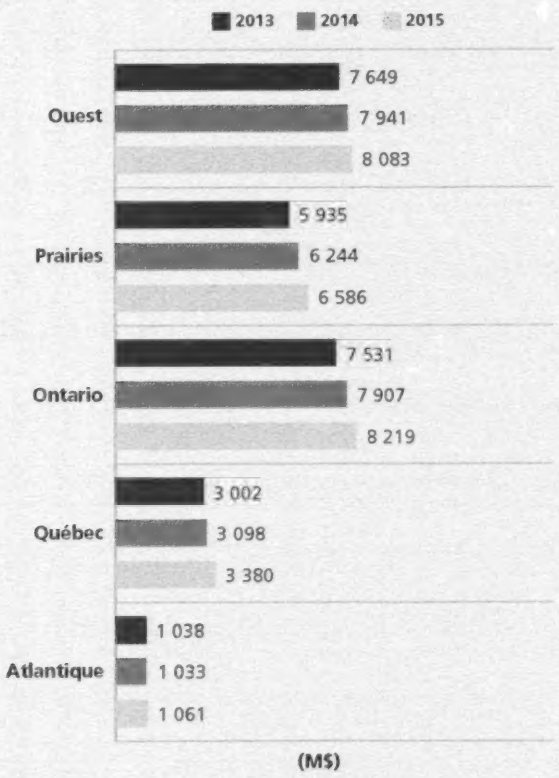

*Les prêts excluent les commissions sur prêt reportées.

Décaissements nets par région

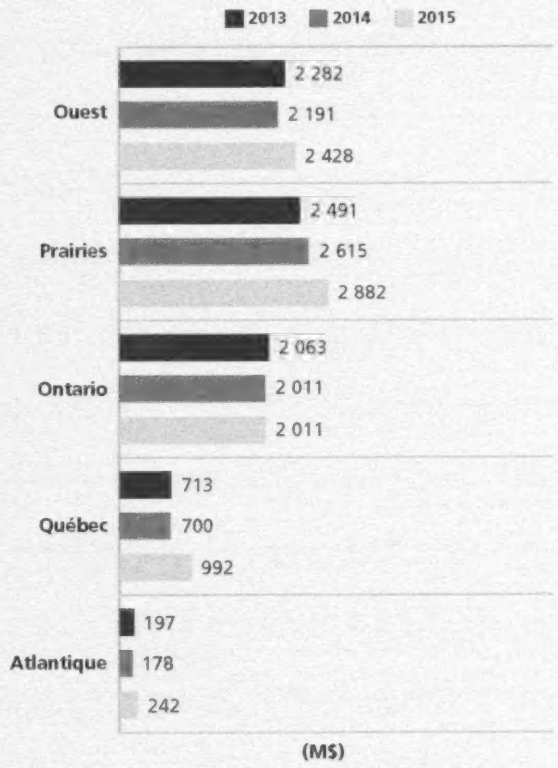

Qualité du crédit

FAC surveille continuellement son portefeuille et l'industrie afin de concevoir et de proposer, de façon proactive, des solutions dans le but d'aider ses clients à surmonter des périodes difficiles. FAC a créé des programmes sur mesure et des produits assortis d'options qui offrent aux clients la souplesse et l'appui dont ils ont besoin pour saisir les occasions et faire face aux difficultés qui se présentent.

FAC applique de saines pratiques commerciales pour analyser la qualité du crédit et surveiller les prêts douteux et en souffrance. À partir de cette analyse, elle est davantage en mesure d'évaluer avec précision le montant de la provision pour pertes sur prêts dont elle a besoin et de déterminer si les risques auxquels elle s'expose se situent à l'intérieur de seuils de tolérance acceptables.

Prêts douteux

Les prêts douteux sont des prêts pour lesquels, de l'avis de la direction, il n'existe plus de certitude raisonnable de percevoir, dans un délai acceptable, le plein montant de capital et d'intérêts. Un prêt est considéré douteux lorsqu'il est en souffrance d'un montant de 500 $ ou plus depuis plus de 90 jours et que la garantie est insuffisante.

En 2014-2015, les prêts douteux ont diminué de 10,5 millions de dollars pour se chiffrer à 292,8 millions. Exprimés en pourcentage des prêts, ils représentent 1,1 % du portefeuille à la suite de cette diminution de 0,1 %. En 2015-2016, les prêts douteux devraient augmenter de 76,0 millions de dollars pour atteindre un total de 368,8 millions, hausse qui s'explique en partie par la croissance des prêts.

À l'échelle sectorielle, les prêts douteux des secteurs des fruits, du lait et de l'agriculture à temps partiel ont affiché la plus forte hausse sur 12 mois, soit de 34,7, de 13,3 et de 12,9 millions de dollars, respectivement. Les secteurs du porc, du bœuf et de l'agroentreprise ont enregistré la baisse la plus marquée sur 12 mois, soit 24,5, 23,4 et 21,8 millions de dollars, respectivement.

Grâce à ses programmes de soutien à la clientèle, FAC appuie de façon proactive ses clients ainsi que les secteurs qui éprouvent des difficultés financières. En 2014-2015, FAC a effectué des modifications aux calendriers de remboursement pour 1 577 prêts, dont 191 au titre de programmes de soutien visant un secteur particulier. Les modifications aux calendriers de remboursement sont demeurées faibles, représentant 2,6 % du total des prêts en 2014-2015.

Prêts douteux

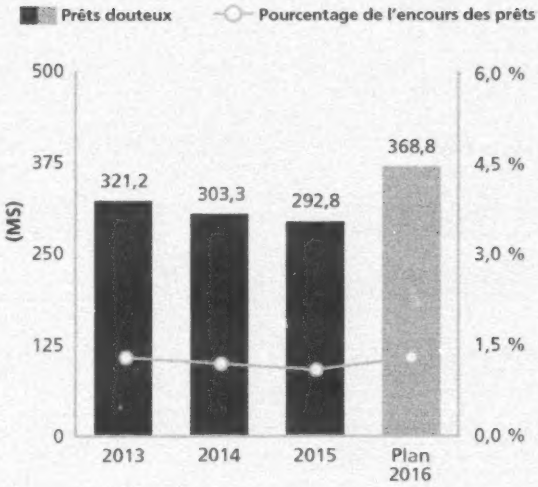

Prêts douteux par secteur

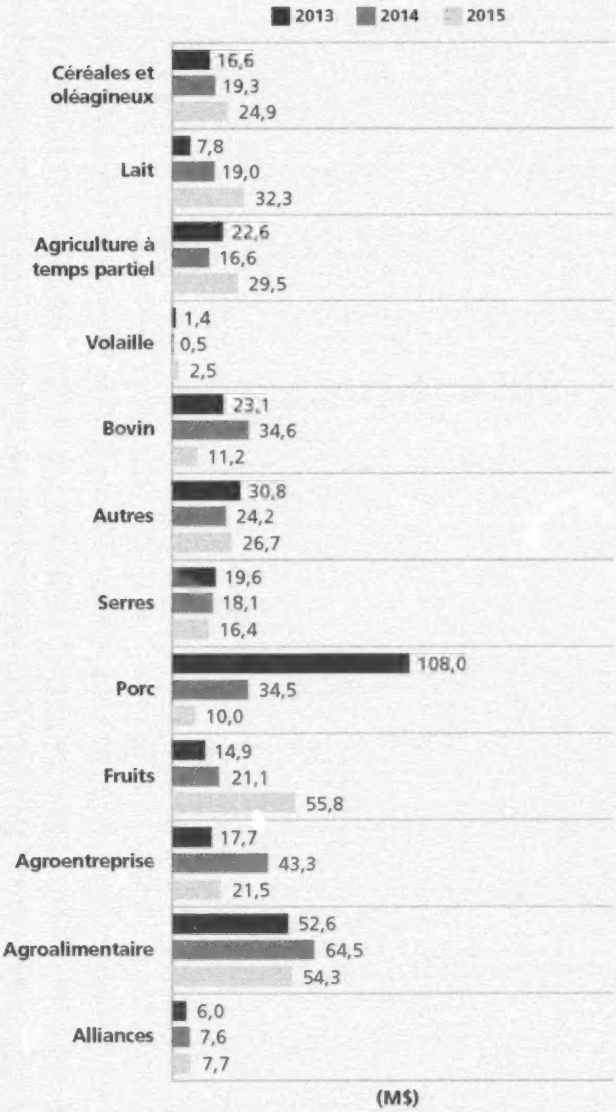

Radiations

Les montants de prêt jugés irrécouvrables par la direction sont considérés comme des montants en défaut et peuvent donner lieu à une radiation totale ou partielle, selon la valeur de la garantie adossée au prêt.

En 2014-2015, le montant des radiations, déduction faite des sommes recouvrées, a diminué pour s'établir à 40,5 millions de dollars. Les radiations exprimées en pourcentage des prêts sont demeurées faibles à 0,1 %. En 2015-2016, les radiations devraient augmenter de 16,2 millions de dollars pour atteindre 56,7 millions. Les radiations en pourcentage des prêts devraient augmenter légèrement pour atteindre 0,2 %.

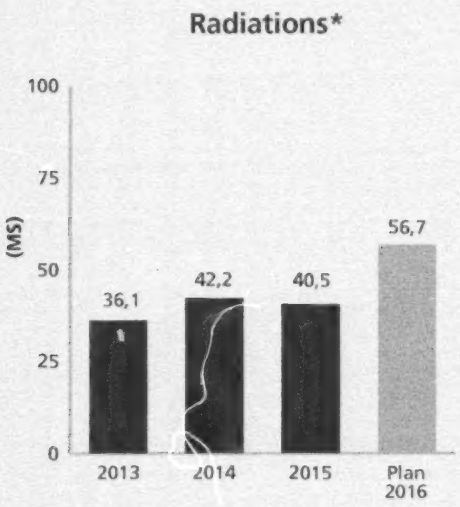

*Nettes des sommes recouvrées.

Provision pour pertes sur prêts

La provision pour pertes sur prêts est une estimation utilisée pour rajuster le montant des prêts en fonction de la valeur estimative de réalisation. Outre l'utilisation d'indicateurs comme les prêts en souffrance et les prêts douteux, la direction doit se fier à des estimations et faire preuve de jugement pour déterminer la valeur de réalisation appropriée. Ces facteurs, combinés à l'évolution du contexte d'exploitation externe, peuvent faire en sorte que les pertes sur prêts réalisées diffèrent considérablement des estimations actuelles et, par conséquent, obligent la société à augmenter ou à diminuer la provision pour pertes sur prêts.

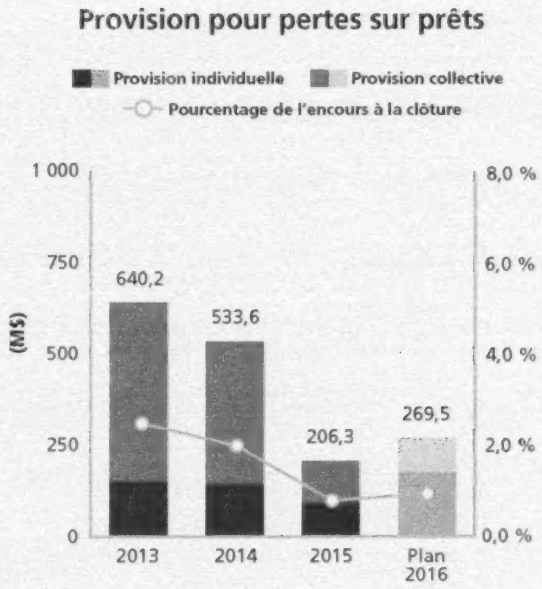

Pour déterminer la provision pour pertes sur prêts, la direction sépare les pertes sur prêts en deux provisions : une provision individuelle et une provision collective. La provision individuelle permet d'évaluer le risque fondé sur un examen de chaque prêt ou contrat de location-financement du portefeuille. La provision collective permet d'évaluer globalement le risque en regroupant les prêts et les contrats de location-financement qui présentent les mêmes caractéristiques de risque de crédit. En 2014-2015, le modèle de la provision pour pertes sur prêts a été amélioré par l'introduction de nouvelles variables et l'expansion de variables existantes. Le nouveau modèle permet de prévoir les pertes sur prêts avec plus de précision et tient davantage compte de l'expérience passée de FAC en matière de pertes. Pour de plus amples renseignements au sujet du processus de calcul de la provision et ses composantes, veuillez consulter les notes 2 et 8 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés.

En 2014-2015, la provision pour pertes sur prêts a diminué de 327,3 millions de dollars pour s'établir à 206,3 millions, principalement en raison de l'ajustement ponctuel lié à la modification des estimations de pertes sur prêts. Cela a été renforcé par une amélioration de la santé du portefeuille et partiellement atténué par la croissance du portefeuille. Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, veuillez lire la note 8 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Financement et liquidités

Activité de financement

Le 21 avril 2008, FAC a commencé à emprunter directement du gouvernement fédéral dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État. Elle a encore une dette sur les marchés financiers qu'elle a contractée avant cette date.

Au cours de l'exercice 2014-2015, FAC a effectué des emprunts à court et à long terme par l'intermédiaire des programmes suivants :

- Programme de papier commercial canadien (pour les fonds en dollars américains)
- Programme d'emprunt des sociétés d'État

Financement à court terme

Le financement à court terme est constitué d'emprunts dont la durée à l'échéance est d'un an ou moins. Les emprunts sont contractés dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État et du Programme de papier commercial canadien. Au 31 mars 2015, l'encours des emprunts à court terme s'élevait à 13 709 millions de dollars (10 358 millions au 31 mars 2014). Un montant de 13 349 millions de dollars de l'encours total des emprunts à court terme provient du Programme d'emprunt des sociétés d'État.

Financement à long terme

Le financement à long terme est constitué de tous les emprunts dont la durée à l'échéance est supérieure à un an, y compris les emprunts à taux fixe et les billets à taux variable. Les billets à taux variable portent un taux d'intérêt variable se rajustant en fonction du taux des bons du Trésor à un mois ou à trois mois. L'encours des emprunts à long terme au 31 mars 2015 était de 9 723 millions de dollars, un montant inférieur aux 12 432 millions de l'exercice précédent. En 2014-2015, tous les emprunts à long terme ont été contractés dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État.

Cotes de crédit

Les nouveaux titres de créances et les titres de créances en circulation émis par FAC sur le marché financier constituent des obligations directes et inconditionnelles du gouvernement du Canada. Moody's Investors Service et Standard & Poor's n'ont pas modifié les cotes de crédit de FAC au cours de l'exercice 2014-2015. Les cotes de crédit de FAC au 31 mars 2015 sont présentées ci-dessous.

	Long terme	Court terme
Moody's Investment Service	Aaa	P-1
Standard & Poor's	AAA	A-1+

Instruments financiers

Le bilan de FAC est en grande partie constitué d'instruments financiers qui comprennent notamment la trésorerie, les prêts et les placements. L'utilisation d'instruments financiers expose FAC aux fluctuations des taux d'intérêt et, dans une moindre mesure, à celles du taux de change. Dans le cadre de sa gestion globale du passif, FAC utilise des instruments dérivés pour couvrir les risques et réduire la volatilité des produits afin de protéger sa rentabilité à long terme. La gestion du risque lié aux instruments dérivés est abordée plus à fond à la note 5 et à la note 24 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés. L'évaluation des instruments financiers de FAC à leur juste valeur est décrite à la note 19 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Trésorerie

Les espèces et quasi-espèces ont augmenté de 140 millions de dollars, passant de 1 027 millions au 31 mars 2014 à 1 167 millions au 31 mars 2015. En 2014-2015, les activités de financement et de placement ont généré des rentrées de fonds de 515,6 et de 97,2 millions de dollars, respectivement. De plus, les activités d'exploitation ont donné lieu à des sorties de fonds de 476,5 millions de dollars.

Gestion du capital

FAC gère son capital conformément à la politique et au cadre de gestion du capital approuvés par le Conseil d'administration. La politique et le cadre de gestion du capital décrivent la méthode employée par FAC pour évaluer ses besoins de capital compte tenu des risques énoncés dans son cadre de gestion du risque d'entreprise. La politique et le cadre ont pour objectif de maintenir une situation de capital saine et sécuritaire et de gérer le capital de manière à surmonter les ralentissements économiques et les périodes de pertes prolongées. La gestion du capital permettra à FAC de continuer à servir l'industrie, peu importe le cycle économique.

Lorsqu'elle évalue la suffisance de son capital actuel et futur, FAC compare son capital total au capital minimal réglementaire et au capital cible, et tient compte de son ratio de levier. FAC a recours à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour mesurer la suffisance de son capital total, son capital réglementaire minimal et ses actifs pondérés en fonction des risques. Elle utilise son processus d'évaluation de la suffisance du capital interne (PESCI) pour déterminer un ratio de capital cible adéquat. Les approches de FAC sont généralement conformes aux lignes directrices de Bâle III émise par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

En 2015-2016, FAC continuera de consolider ses pratiques de gestion du capital grâce à l'amélioration de son PESCI et des capacités en matière de tests de tension. Cela aura pour effet d'améliorer davantage l'intégration par FAC des besoins en matière de suffisance du capital dans sa planification stratégique.

Suffisance du capital

FAC est actuellement suffisamment capitalisée et elle prévoit le demeurer. La société a établi un ratio de capital total cible de 15 % des actifs pondérés en fonction des risques, en se fondant sur son PESCI. La cible est établie pour tenir compte du capital réglementaire minimal fixé par le BSIF, du capital requis pour les risques additionnels et de l'impact des tests de tension, de la croissance future, et d'une fourchette opérationnelle. FAC se situe actuellement à 0,6 % au-dessus du ratio de capital cible et devrait être à 1,3 % au-dessus de la cible d'ici le 31 mars 2016, étant donné que le pourcentage de croissance du capital provenant des bénéfices non répartis devrait dépasser le pourcentage de croissance des actifs pondérés en fonction des risques.

Évolution du ratio de capital total

L'augmentation importante du ratio de capital total entre le 31 mars 2014 et le 31 mars 2015 s'explique en grande partie par l'augmentation du capital total, qui est principalement causée par une augmentation des bénéfices non répartis. Le redressement considérable de la charge pour pertes sur prêts découlant de l'ajustement ponctuel de la provision pour pertes sur prêts a contribué à une augmentation des bénéfices non répartis.

Suffisance du capital

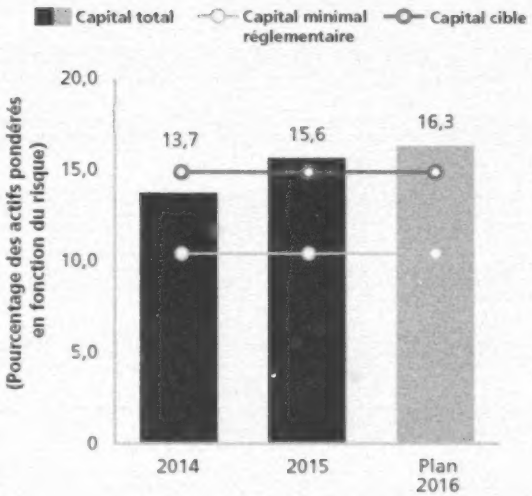

Évolution du ratio de capital total

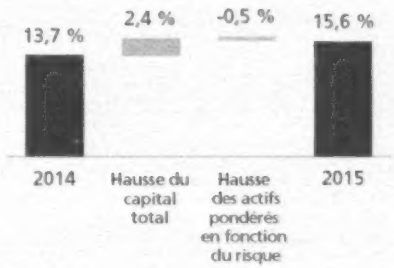

Ratio de levier

FAC utilise le ratio de levier comme mesure supplémentaire pour déterminer la suffisance de son capital. Cette mesure représente également l'unique limite législative de la société. À la fin de 2014-2015, le ratio de levier de FAC demeurait inférieur à sa limite législative de 12:1.

De 2013-2014 à 2014-2015, le ratio de levier de FAC s'est amélioré, passant de 5,7:1 à 5,0:1. Selon les projections pour 2015-2016, ce ratio s'améliorera encore pour s'établir à 4,6:1, le rapport entre la croissance du portefeuille et celle des capitaux propres expliquant en partie cette amélioration. En 2014-2015, la croissance des capitaux propres a été de 16,4 %, ce qui a dépassé la croissance de 4,2 % du portefeuille.

Pour de plus amples renseignements au sujet de la gestion du capital, veuillez consulter la note 23 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Gestion du risque d'entreprise

Gestion du risque axée sur la protection de FAC et le maintien d'excellentes relations avec la clientèle

Le statut d'institution financière de FAC fait en sorte que pratiquement toutes ses activités comportent une part de risque. Elle prend donc en compte les risques potentiels lorsqu'elle accorde du financement aux clients, offre des services et définit ses priorités.

FAC fait preuve de diligence à l'égard de la gestion du risque d'entreprise (GRE) et l'intègre à ses initiatives et à la planification stratégique dans l'ensemble de ses champs d'activité. Elle améliore constamment son approche grâce à la mise en œuvre et à l'exécution du cadre de la GRE ainsi qu'à l'évaluation de ses activités au moyen de l'énoncé relatif à la propension au risque et des seuils de tolérance au risque, qui définissent et mesurent ce qui constitue un risque acceptable.

FAC continue de mettre en œuvre les recommandations qui découlent de l'examen de ses pratiques de gestion du risque effectué par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Gouvernance du risque

Conseil d'administration de FAC

Le Conseil d'administration de FAC surveille le cadre de gouvernance du risque de la société. Il surveille également le programme de GRE ainsi que les systèmes et les pratiques internes afin de veiller à ce que la gestion du risque soit intégrée aux plans stratégiques, financiers et opérationnels de la société. Les politiques sur le risque approuvées par le Conseil d'administration décrivent les limites fixées en ce qui concerne la gestion du risque d'entreprise ainsi que la gestion de catégories de risques particuliers.

Le Conseil a mis sur pied quatre comités qui l'aident à s'acquitter de son mandat de surveillance :

Le **Comité de gestion du risque** surveille la gestion du risque à l'échelle de la société et veille à ce que les activités de gestion du risque soient séparées de celles de la gestion des opérations. Il surveille également la conformité de la société avec ses politiques de gestion du risque ainsi que l'efficacité des systèmes et des programmes liés aux exigences en matière de capital.

Le **Comité de vérification** veille à l'intégrité, à l'exactitude et à la présentation, en temps opportun, des rapports financiers de la société. Il surveille également la fonction d'audit interne de FAC afin de s'assurer que la société se conforme aux lois, aux règlements et aux normes d'éthique et de déontologie. Ce comité veille, en outre, au maintien d'une relation de travail continue entre FAC et le Bureau du vérificateur général du Canada.

Le **Comité de gouvernance d'entreprise** examine les questions de gouvernance, en fait rapport au Conseil et, au besoin, lui fait des recommandations à cet égard. Les questions de gouvernance comprennent le processus de planification stratégique, le Code de déontologie ainsi que la stratégie en matière de responsabilité sociale d'entreprise de FAC. Ce comité est aussi chargé de faire des recommandations concernant la nomination des administrateurs et du président du Conseil.

Le **Comité des ressources humaines** surveille les plans et les politiques de ressources humaines ainsi que les régimes de retraite de FAC. Il surveille également la sélection, l'établissement des objectifs et l'examen du rendement du président-directeur général (PDG), ainsi que la structure de rémunération de la société et la planification de la relève des cadres supérieurs.

Fonctions opérationnelles et de direction de FAC

La société a recours à un modèle fondé sur trois lignes de défense pour gouverner le risque lié aux processus opérationnels clés. Les politiques précisent les fonctions de prise de risque et de gestion du risque et délèguent les pouvoirs qui en découlent à différentes unités opérationnelles, en partant de ceux conférés au président-directeur général (PDG), au vice-président exécutif et principal dirigeant du risque (PDR) et au vice-président, Audit interne. Les pouvoirs sont répartis dans trois lignes de défense distinctes et indépendantes :

- La **première ligne de défense** établit et met à exécution la stratégie d'affaires de la société. Cela comprend la capacité d'accorder du financement, de financer le portefeuille, de mettre au point des produits, de saisir des occasions d'affaires sur le marché et de prendre d'autres décisions liées à la prise de risques. Ces décisions sont prises dans le respect de l'énoncé relatif à la propension au risque. Ces responsabilités sont décrites dans le rôle du PDG et s'étendent à tous les niveaux de la société.

Le PDG est le principal point de contact entre FAC et le Conseil d'administration et il peut déléguer ses pouvoirs aux membres de la haute direction pour qu'ils s'acquittent des responsabilités à cet égard. Il est responsable des politiques qui régissent la structure organisationnelle, les activités opérationnelles et les activités générales de l'entreprise. Le PDG veille aussi à ce que les secteurs chargés d'assumer les fonctions de gestion du risque de la société aient accès aux ressources et au soutien dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches, qu'ils agissent de façon indépendante de la gestion des opérations et qu'ils aient la capacité de fournir des opinions et des avis objectifs aux cadres dirigeants ainsi qu'aux membres du Conseil. Il est responsable de la mise en œuvre de plusieurs politiques importantes liées au risque et doit s'assurer que les activités de la société respectent l'énoncé relatif à la propension au risque.

Il incombe également au PDG de veiller à l'efficacité des contrôles internes de gestion du risque ainsi qu'à la conformité de FAC avec les lois, règlements et lignes directrices en vigueur.

- La **deuxième ligne de défense** examine, de façon efficace, le bien-fondé des décisions en matière de prise de risques de la première ligne de défense par rapport à l'énoncé relatif à la propension au risque. Cela comprend l'établissement de la politique sur les risques, la surveillance de la conformité avec la politique, le signalement des risques à la direction et aux membres du Conseil ainsi que la validation des décisions en matière de prise de risques.

Le PDR dirige une division chargée du risque, qui est séparée des opérations de la société. Il est donc indépendant de la direction des Opérations et rend compte directement au Comité de gestion du risque du Conseil d'administration. Le PDR surveille la gestion du risque à tous les paliers de la société et rend compte, au Comité de gestion du risque, de la conformité de la société avec l'énoncé relatif à la propension au risque et les limites stipulées dans les politiques en ce qui concerne les risques. Il collabore avec les responsables des fonctions opérationnelles afin d'établir des plans d'action et de les mettre à exécution lorsque des politiques sont enfreintes, et veille à ce que les fonctions opérationnelles concernées fournissent des rapports exacts et objectifs sur le risque.

- La **troisième ligne de défense** donne l'assurance au Conseil que la société prend des risques et les gère d'une façon appropriée, conformément à l'énoncé relatif à la propension au risque. Cela comprend l'examen des fonctions des première et deuxième lignes de défense.

La division de l'Audit interne de la société fournit une assurance objective aux membres du Conseil et aux cadres dirigeants de FAC concernant l'efficacité des pratiques de gestion du risque et des contrôles internes et le respect des politiques en matière de risque par le personnel. Elle audite les activités opérationnelles et de gestion du risque à l'échelle de la société, présente ses constatations et formule des recommandations au Conseil.

Comités de FAC

Différents comités orientent le processus décisionnel de la société et élaborent et surveillent les processus et les pratiques de gestion du risque.

L'**Équipe de gestion d'entreprise** (ÉGE) établit la stratégie de FAC et détermine les occasions d'affaires à saisir. Elle veille à ce que le cadre de GRE soit mis en œuvre dans l'ensemble de la société.

Le **Comité de gestion de l'actif-passif** (CGAP) détermine l'orientation de la société sur les plans financier et commercial en fonction de la stratégie et de l'énoncé relatif à la propension au risque qui ont été approuvés. Le CGAP gère le capital, le risque de taux d'intérêt, les prix, le volume et les marges, la tarification des prêts, les produits ainsi que les champs d'activité de la société.

Le **Comité de gestion du risque d'entreprise** (CGRE) conseille le PDR au sujet de la gouvernance en matière de gestion du risque. Il fait aussi la promotion d'une culture axée sur la gestion du risque à l'échelle de la société et surveille les pratiques à cet égard. En tant que groupe consultatif, le CGRE examine et formule des recommandations au sujet de la structure de risque, des ressources, du mandat et du budget de la société. Il conseille le PDR et le Conseil d'administration au sujet de l'énoncé relatif à la propension au risque et des seuils de tolérance, des politiques et des cadres de gestion du risque, des rapports sur le risque et la conformité, des plans d'action pour pallier les lacunes en matière de gestion du risque et pour régler les situations de non-conformité aux politiques, de la pertinence des nouveaux produits et services par rapport à la propension au risque de la société, de tests de tension et de scénarios ainsi que de l'évaluation du risque stratégique. En outre, le CGRE examine et approuve les modèles de gestion du risque de la société.

Le **Comité de gestion du risque opérationnel** (CGRO) se fait le champion de la gestion du risque opérationnel à FAC. En tant que groupe consultatif, il passe en revue le cadre de gestion du risque opérationnel et s'y conforme, il effectue un examen critique des risques relevés et il gère les plans de traitement du risque, transférant les cas de risques au CGRE lorsqu'il le juge nécessaire. Le CGRO surveille et valide également les résultats des tests de contrôle et l'efficacité de la surveillance des contrôles; il recommande les normes en matière de politiques pour le cadre de gouvernance axé sur les politiques, il approuve et définit les normes pour les processus de gestion du risque opérationnel, et il approuve et surveille le plan d'examen annuel du processus. Le CGRO présente des rapports sur le risque opérationnel au CGRE.

Le **Comité de la politique de crédit** surveille l'établissement des politiques régissant le financement, le crédit-bail et les produits personnalisés et veille à ce qu'elles tiennent compte des seuils de tolérance au risque et de la culture de gestion du risque de la société ainsi que des pratiques exemplaires de l'industrie, et qu'elles soient conformes aux lois et règlements pertinents.

Le **Comité de crédit** approuve les facilités de crédit élevées et les questions d'administration des prêts connexes. Il veille à ce que les activités de FAC respectent ses seuils de tolérance et soient conformes à ses politiques de crédit.

Le **Comité de gestion du capital-risque** approuve les engagements de capital des gestionnaires de fonds avec qui FAC pourrait s'associer afin de faire des placements de capital-risque.

Propension au risque de FAC

Le Conseil a établi un énoncé relatif à la propension au risque de FAC, dont les critères servent à évaluer le risque. L'énoncé est composé de trois principes précisant les risques que la société est prête à accepter et à prendre et ceux qu'elle veut éviter. Chaque principe est appuyé par des sous-énoncés qui fournissent des renseignements supplémentaires et du contexte. L'énoncé relatif à la propension au risque est diffusé à l'échelle de la société.

En voici les principes de base :

- En nous fondant sur notre compréhension du financement agricole, nous prenons des risques prudents qui sont avantageux pour le client, la société et l'industrie agricole.
- Nous acceptons le risque d'adopter une vision à long terme afin de maintenir une présence stable au sein du marché.
- Nous agissons avec intégrité et nous évitons les risques qui pourraient compromettre la réalisation de notre mandat, notre viabilité financière et notre réputation.

Principaux risques de FAC

Le risque s'entend de la possibilité qu'un événement, qu'une mesure ou que l'absence de mesures empêche FAC de réaliser son mandat et ses objectifs. FAC a regroupé les risques en six catégories – le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque opérationnel, le risque stratégique et le risque lié à la réputation, et il communique chaque trimestre au Comité de gestion du risque du Conseil d'administration des informations relatives aux limites et aux tendances en matière de risque approuvé pour chaque catégorie.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que FAC subisse une perte financière parce qu'un emprunteur ou une contrepartie n'a pas remboursé un prêt ou honoré ses obligations financières à l'égard de la société. Le risque de crédit sur les prêts et les crédits-bails représente le risque le plus important auquel la société est exposée, bien qu'il y ait aussi un risque de crédit à l'égard des placements et des instruments financiers dérivés.

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver le seuil de tolérance au risque de crédit de FAC et s'en remet à différents comités, divisions et unités d'affaires pour gérer efficacement le risque de crédit.

Chaque exercice, le Conseil d'administration et le CGRE approuvent un plan de diversification du portefeuille ainsi que des mesures des principaux risques. FAC a élaboré un modèle de capital économique et mis en œuvre un cadre et une politique de gestion du capital en se fondant sur les pratiques exemplaires du secteur financier.

Le risque de crédit est pris en compte dans chaque transaction de prêt. Le personnel du financement et du risque de crédit de FAC mesure et gère ce risque en veillant à ce que chaque prêt soit conforme aux politiques établies. Des évaluateurs agréés de l'unité d'affaires Évaluation et risque environnemental permettent de s'assurer de l'exactitude des estimations de la valeur des garanties associées aux prêts.

Pour gérer le risque de crédit de son portefeuille de prêts, FAC a recours à des politiques, des processus, des systèmes et des stratégies.

La division Gestion du risque évalue le risque de crédit global de la société en fournissant des politiques, des outils de mesure et des modèles en matière de risque dans le but de le quantifier et d'établir une provision pour pertes sur prêts. FAC surveille aussi de près le contexte d'exploitation dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour s'assurer que ses politiques et ses activités de prêt ainsi que sa tarification sont appropriées et pertinentes.

La division de la Trésorerie évalue le risque de crédit associé au risque de contrepartie lié aux instruments dérivés et aux activités de placement. Elle a recours à des politiques, des processus, des mécanismes et des stratégies pour gérer le risque de crédit lié à ses activités.

La note 24 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés décrit la façon dont FAC gère le risque de crédit.

Risque de marché

Le risque de marché correspond à la possibilité que la société essuie une perte en raison d'une évolution négative des facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt et les taux de change. Le risque de marché est présent pour tous les instruments financiers de la société. Les politiques relatives au risque de marché de FAC sont conformes aux *Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État* (août 2009). La note 24 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés décrit comment FAC gère le risque de marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que FAC ne parvienne pas à respecter ses obligations de paiements. FAC atténue le risque de liquidité au moyen d'un portefeuille de placements liquides, du financement au titre du Programme d'emprunt des sociétés d'État et d'une marge de crédit d'exploitation. La note 24 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés décrit comment FAC gère le risque de liquidité.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel a trait à la possibilité de perte directe ou indirecte découlant de processus, de ressources ou de systèmes internes inadéquats ou non fonctionnels, d'événements externes, de l'inaptitude de la société à se conformer ou à s'adapter aux exigences réglementaires ou prévues par la loi, ou encore d'un litige.

Dans toute organisation, les sources principales de risque opérationnel sont les employés, les processus et les systèmes. À FAC, les gestionnaires sont responsables de veiller à ce que des politiques et des processus adéquats soient en place dans leur unité d'affaires afin de gérer les risques et à ce que les contrôles internes soient efficaces. Les évaluations des risques et des contrôles permettent de définir et d'évaluer les principaux risques et de veiller à ce que des contrôles adéquats soient en place ou à ce que les lacunes soient corrigées. Les principaux contrôles font l'objet d'une surveillance régulière afin d'évaluer leur efficacité.

FAC possède un programme officiel qui permet de mesurer et de surveiller la conformité opérationnelle avec les politiques relatives au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité. Les rapports de conformité contiennent des recommandations pour régler les cas de non-conformité, ainsi que des recommandations relatives à l'encadrement des employés, à la clarification des politiques ou à l'établissement de mesures de contrôle supplémentaires.

En outre, le programme d'audit des opérations de FAC permet d'examiner les activités de financement et de fournir des occasions d'apprentissage au personnel afin d'améliorer continuellement ses compétences sur les plans de l'évaluation et de l'atténuation des risques, de la conformité aux politiques de crédit et de l'intégrité des données.

La présence d'employés compétents est fondamentale à la gestion du risque opérationnel. Les initiatives d'apprentissage à FAC comprennent le Programme d'excellence en leadership, qui offre un perfectionnement ciblé aux leaders formels, et le programme Notions essentielles du financement, qui met l'accent sur le développement de compétences requises par le personnel de première ligne de la société.

Les cas de fraude peuvent avoir une incidence négative sur la perception des clients et du public à l'égard de FAC, et dissuader les clients existants et potentiels de faire affaire avec la société. FAC réduit son exposition au risque de fraude en respectant une politique de gestion du risque de fraude approuvée par le Conseil d'administration, en offrant une formation à ses employés pour les sensibiliser à la fraude et en ayant en place une politique et des processus concernant l'identification des clients.

Pour s'assurer d'être en mesure de poursuivre ses activités en cas d'interruption, FAC procède activement à des mises à jour de son plan de continuité des activités et le met à l'épreuve.

La sécurité d'entreprise est assurée par la Technologie de l'information, les Installations et administration et les Ressources humaines, qui fournissent des contrôles de sécurité qui protègent la disponibilité, la confidentialité et l'intégrité des actifs de FAC. Dans l'ensemble, une équipe interdivisionnelle de coordination de la sécurité gère la gouvernance de la sécurité d'entreprise.

Risque stratégique

Le risque stratégique est lié au contexte externe et comprend l'habileté de FAC à élaborer et à déployer des stratégies d'affaires efficaces.

Chaque exercice, l'Équipe de gestion d'entreprise (ÉGE) élabore la stratégie d'entreprise et fait état des principales priorités stratégiques de FAC dans son plan d'entreprise quinquennal, sous la surveillance du Conseil d'administration. Le contexte externe, y compris le marché financier canadien et l'industrie agricole, fait l'objet d'une surveillance afin de déterminer si des changements stratégiques doivent être apportés pour gérer les risques émergents. FAC communique régulièrement avec son actionnaire, le gouvernement du Canada, pour s'assurer que ses activités sont alignées sur les priorités gouvernementales.

Les risques stratégiques potentiels sont déterminés et évalués au moyen d'analyses du contexte externe, de consultations avec des experts en la matière internes et d'autres moyens. Le Conseil d'administration aborde les principaux risques d'entreprise lorsqu'il participe au cycle de planification stratégique. Les membres de l'ÉGE doivent élaborer des plans d'atténuation du risque, surveiller les principaux indicateurs de risque, signaler les progrès réalisés au titre des stratégies d'atténuation et présenter un compte rendu de ces activités chaque trimestre au Conseil dans le cadre des rapports sur le risque d'entreprise.

Risque lié à la réputation

Le risque lié à la réputation désigne le risque que des intervenants clés et d'autres développent une perception négative de FAC, ce qui porterait atteinte à sa réputation et nuirait à sa capacité de recruter et de fidéliser des clients, des partenaires d'affaires et des employés.

En tant que société d'État fédérale, FAC doit rendre compte à tous les Canadiens et Canadiennes. L'exposition au risque lié à la réputation est fonction de la capacité de FAC de gérer les autres risques et d'y réagir. Afin d'éviter toute atteinte à sa réputation, qu'elle soit réelle ou perçue, FAC a une solide structure de gouvernance qui comprend des politiques et des processus pour guider les employés dans leurs interactions avec leurs collègues, les clients, les partenaires de l'industrie, les fournisseurs, les médias et le grand public. Dans le cadre de son processus de financement, FAC tient compte de l'intégrité des clients et de l'impact possible de faire affaire avec eux sur sa réputation. Lorsqu'ils présentent une demande de facilité de crédit, les clients doivent signer une déclaration indiquant qu'à leur connaissance, ils ne voient aucune raison pour laquelle FAC devrait avoir des réserves concernant le financement de leur entreprise.

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers consolidés

Le Conseil d'administration de Financement agricole Canada (FAC) a examiné et approuvé les présents états financiers consolidés et le Rapport annuel, et la direction se porte garante de toute l'information qui y est donnée. Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et, par conséquent, incluent des montants fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel concorde avec l'information contenue dans les états financiers consolidés.

La direction, dont la responsabilité est de veiller à l'intégrité et à la fidélité des états financiers consolidés, a recours à des systèmes et à des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour offrir une assurance raisonnable que les opérations sont adéquatement autorisées et enregistrées, que les actifs sont protégés, que les passifs sont passés en charges, que les documents comptables sont tenus selon les règles et que la société respecte les lois et les règles relatives aux conflits d'intérêts pertinentes. Au système de contrôle interne s'ajoute un service d'audit interne, qui examine périodiquement les différents aspects de l'exploitation de la société.

Le Conseil d'administration de FAC veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de communication de l'information financière et de contrôle interne par l'intermédiaire de son Comité de vérification. Ce comité est composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la société. Le Comité de vérification se réunit régulièrement avec les membres de la direction ainsi qu'avec les auditeurs internes et externes. Ces derniers ont un accès libre et complet au Comité de vérification.

La responsabilité de vérifier les opérations et les états financiers consolidés de la société et de faire rapport de ses constatations incombe au vérificateur général du Canada, qui agit à titre indépendant.

Le président-directeur général,
Michael Hoffort, P.Ag.

Le vice-président exécutif
et principal dirigeant financier,
Rick Hoffman, CPA, CMA, MBA

Regina, Canada
Le 27 mai 2015

Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Financement agricole Canada, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2015, et l'état consolidé des résultats d'exploitation, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Financement agricole Canada au 31 mars 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de Financement agricole Canada dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur Financement agricole Canada*, aux règlements administratifs de Financement agricole Canada ainsi qu'aux instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, décrites à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Pour le vérificateur général du Canada,

Clyde M. MacLellan, FCPA, FCA
vérificateur général adjoint

Le 27 mai 2015
Ottawa, Canada

Bilan consolidé

(milliers de dollars canadiens)	31 mars 2015	31 mars 2014
Actif		
Espèces et quasi-espèces	**1 166 754 $**	1 026 820 $
Placements temporaires (note 3)	**–**	140 780
Créances (note 4)	**23 336**	93 095
Actifs financiers dérivés (note 5)	**58 828**	53 201
	1 248 918	1 313 896
Prêts nets (notes 6 et 8)	**27 102 815**	25 671 535
Contrats de location-financement nets (notes 7 et 8)	**15 497**	15 511
Placements de capital-risque (note 9)	**179 788**	156 277
	27 298 100	25 843 323
Matériel et améliorations locatives (note 10)	**17 142**	23 675
Logiciels (note 11)	**25 359**	31 987
Matériel sous contrat de location-exploitation (note 12)	**70 221**	54 803
Autres actifs (note 13)	**20 722**	22 273
	133 444	132 738
Total de l'actif	**28 680 462 $**	27 289 957 $
Passif		
Créditeurs et charges à payer	**77 966 $**	65 769 $
Passifs financiers dérivés (note 5)	**–**	2 527
	77 966	68 296
Emprunts (note 14)		
Dette à court terme	**13 709 423**	10 358 304
Dette à long terme	**9 722 524**	12 431 589
	23 431 947	22 789 893
Passifs des prêts Transfert	**96 257**	97 194
Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 15)	**143 563**	98 460
Autres passifs (note 16)	**18 993**	16 346
	258 813	212 000
Total du passif	**23 768 726**	23 070 189
Capitaux propres		
Surplus d'apport	**547 725**	547 725
Bénéfices non répartis	**4 175 856**	3 476 801
Cumul des autres éléments du résultat global	**130 944**	141 389
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de l'entité mère	**4 854 525**	4 165 915
Participation minoritaire dans l'entité structurée	**57 211**	53 853
	4 911 736	4 219 768
Total du passif et des capitaux propres	**28 680 462 $**	27 289 957 $

Engagements, cautionnements et éventualités (note 21)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration de FAC le 27 mai 2015 et ont été signés en son nom par :

Le président-directeur général,
Michael Hoffort, P.Ag.

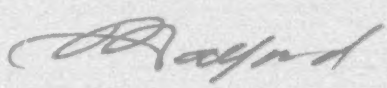

La présidente du Comité de vérification,
Jane Halford, FCA, ICD.D

État consolidé des résultats d'exploitation

Exercice terminé le 31 mars (milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Intérêts créditeurs	**1 207 135 $**	1 159 679 $
Intérêts débiteurs	**268 887**	270 024
Intérêts créditeurs nets (note 17)	**938 248**	889 655
Charge pour pertes sur prêts (note 8)	**281 397**	47 551
Intérêts créditeurs nets après la charge pour pertes sur prêts	**1 219 645**	937 206
Produit net tiré de l'assurance	**13 366**	14 332
Autres produits	**701**	7 471
Intérêts créditeurs nets et produits autres que d'intérêt	**1 233 712**	959 009
Frais d'administration		
Charge au titre des salaires	**151 249**	149 293
Charge au titre des prestations constituées	**52 167**	74 955
Honoraires professionnels	**47 229**	42 308
Charge au titre des installations, des logiciels et du matériel	**31 900**	27 322
Charge d'amortissement	**20 646**	22 527
Charge au titre des déplacements et de la formation	**13 978**	14 220
Charge au titre du marketing et de la promotion	**9 832**	11 779
Autres charges	**12 062**	13 575
Total des frais d'administration	**339 063**	355 979
Bénéfice net avant l'ajustement de juste valeur	**894 649**	603 030
Ajustement de juste valeur (note 18)	**13 459**	39 008
Bénéfice net	**908 108 $**	642 038 $
Bénéfice net attribuable à :		
l'actionnaire de l'entité mère	**903 797 $**	630 710 $
la participation minoritaire dans l'entité structurée	**4 311**	11 328

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Exercice terminé le 31 mars (milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Bénéfice net	**908 108 $**	642 038 $
Autres éléments du résultat global		
Éléments reclassés ou pouvant être reclassés au poste du bénéfice net		
Gains nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	**12 508**	(20 462)
Virement au bénéfice net des gains nets réalisés sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	**(22 933)**	(22 684)
Pertes nettes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	**(20)**	(217)
	(10 445)	(43 363)
Élément qui ne sera jamais reclassé au poste du bénéfice net		
Réévaluations des passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 15)	**(78 599)**	126 085
Total des autres éléments du résultat global (perte)	**(89 044)**	82 722
Total du résultat global	**819 064 $**	724 760 $
Total du résultat global attribuable à :		
l'actionnaire de l'entité mère	**814 753 $**	713 432 $
la participation minoritaire dans l'entité structurée	**4 311**	11 328

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

(milliers de dollars canadiens)	Solde, 31 mars 2014	Bénéfice net	Autres éléments du résultat global	Dividende versé	Distributions à la participation minoritaire	Solde, 31 mars 2015
Surplus d'apport	**547 725 $**	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**547 725 $**
Bénéfices non répartis	**3 476 801**	**903 797**	**(78 599)**	**(126 143)**	**–**	**4 175 856**
Gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	**141 926**	**–**	**(10 425)**	**–**	**–**	**131 501**
Pertes nettes non réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	**(537)**	**–**	**(20)**	**–**	**–**	**(557)**
Total du cumul des autres éléments du résultat global (perte)	**141 389**	**–**	**(10 445)**	**–**	**–**	**130 944**
Total des capitaux propres attribuables à l'entité mère	**4 165 915**	**903 797**	**(89 044)**	**(126 143)**	**–**	**4 854 525**
Participation minoritaire dans l'entité structurée	**53 853**	**4 311**	**–**	**–**	**(953)**	**57 211**
Total	**4 219 768 $**	**908 108 $**	**(89 044) $**	**(126 143) $**	**(953) $**	**4 911 736 $**

(milliers de dollars canadiens)	Solde, 31 mars 2013	Bénéfice net	Autres éléments du résultat global	Dividende versé	Distributions à la participation minoritaire	Solde, 31 mars 2014
Surplus d'apport	547 725 $	– $	– $	– $	– $	547 725 $
Bénéfices non répartis	2 770 326	630 710	126 085	(50 320)	–	3 476 801
Gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	185 072	–	(43 146)	–	–	141 926
Pertes nettes non réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	(320)	–	(217)	–	–	(537)
Total du cumul des autres éléments du résultat global (perte)	184 752	–	(43 363)	–	–	141 389
Total des capitaux propres attribuables à l'entité mère	3 502 803	630 710	82 722	(50 320)	–	4 165 915
Participation minoritaire dans l'entité structurée	28 387	11 328	–	–	14 138	53 853
Total	3 531 190 $	642 038 $	82 722 $	(50 320) $	14 138 $	4 219 768 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars (milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	**908 108 $**	642 038 $
Ajustements pour déterminer les rentrées (sorties) nettes de fonds liées aux activités d'exploitation :		
Intérêts créditeurs nets	**(938 248)**	(889 655)
Décomptabilisation sur prêts douteux	**(454)**	(4 151)
Charge pour pertes sur prêts	**(281 397)**	(47 551)
Ajustement de juste valeur	**(13 459)**	(39 008)
Gain sur la vente du placement de capital-risque dans la société affiliée	**(498)**	(5 575)
Amortissement	**20 646**	22 527
Autres	**(997)**	(1 292)
Sorties de fonds nettes liées aux prêts	**(1 139 810)**	(1 113 327)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux contrats de location-financement	**636**	(2 486)
Variation nette des autres actifs et passifs d'exploitation	**62 501**	(40 707)
Intérêts reçus	**1 162 054**	1 113 888
Intérêts payés	**(255 621)**	(268 277)
Sorties de fonds liées aux activités d'exploitation	**(476 539)**	(633 576)
Activités de placement		
Rentrées de fonds nettes liées aux placements temporaires	**140 581**	23 954
Acquisition de placements de capital-risque	**(40 971)**	(51 321)
Produit à la cession et au remboursement de placements de capital-risque	**36 441**	6 273
Achat de matériel et améliorations locatives	**(3 234)**	(11 170)
Achat de logiciels	**(6 598)**	(5 261)
Achat de matériel sous contrat de location-exploitation	**(38 242)**	(32 399)
Produit sur la cession de matériel sous contrat de location-exploitation	**9 240**	7 004
Cession de propriétés immobilières disponibles à la vente	**–**	1 229
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de placement	**97 217**	(61 691)
Activités de financement		
Dette à long terme émise	**7 466 250**	6 559 000
Dette à long terme remboursée	**(6 530 000)**	(4 208 886)
Dette à court terme émise	**44 549 626**	35 828 010
Dette à court terme remboursée	**(44 844 133)**	(37 324 214)
Dividende versé	**(126 143)**	(50 320)
Rentrées de fonds liées aux activités de financement	**515 600**	803 590
Variation des espèces et quasi-espèces	**136 278**	108 323
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	**1 026 820**	917 871
Effets des variations du taux de change sur le solde des sommes détenues et exigibles en devises	**3 656**	626
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	**1 166 754 $**	1 026 820 $
Les espèces et quasi-espèces comprennent :		
Liquidités	**94 428 $**	119 300 $
Placements à court terme	**1 072 326**	907 520

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

1. La société

Pouvoirs et objectifs

Financement agricole Canada (la société) a été constituée en 1959, en vertu de la *Loi sur le crédit agricole*, afin de succéder à la Commission du prêt agricole canadien. Elle est une société d'État mandataire classée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le siège social de la société est au Canada et son bureau enregistré se situe au 1800, rue Hamilton, à Regina, en Saskatchewan. La société appartient entièrement au gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le 2 avril 1993, la *Loi sur la Société du crédit agricole* est entrée en vigueur en remplacement de la *Loi sur le crédit agricole et de la Loi sur le crédit aux groupements agricoles*, qui ont été abrogées. La *Loi* révisée permettait à la société d'exercer ses activités d'exploitation en vertu d'un mandat élargi qui comprenait des pouvoirs plus étendus en matière de financement et d'administration.

Le 14 juin 2001, la *Loi sur Financement agricole Canada* a reçu la sanction royale, mettant à jour la *Loi sur la Société du crédit agricole*. Cette *Loi* permet à la société d'offrir une gamme élargie de services aux producteurs et aux agroentrepreneurs.

En septembre 2008, la société et quelques autres sociétés d'État ont reçu une instruction (C.P. 2008-1598) en application de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, exigeant de prendre dûment en considération l'intégrité personnelle de ceux et celles qu'elles financent ou à qui elles offrent des avantages. Au cours de l'exercice 2015, la société a continué de veiller à la mise en application des exigences du paragraphe 89(6) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

En décembre 2014, la société a reçu une autre instruction (C.P. 2014-1377) en application de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, exigeant que la société s'assure que ses régimes de retraite prévoient :

(1) un ratio de partage des coûts entre FAC et ses employés de 50-50 pour les cotisations aux régimes de retraite, lequel ratio devra être atteint graduellement d'ici le 31 décembre 2017, et

(2) pour les employés embauchés après le 1er janvier 2015, que l'âge normal de la retraite augmente à 65 ans et que l'âge auquel les rentes de retraite sont perçues, autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite, corresponde à l'âge auquel elles sont disponibles en vertu du régime de retraite de la fonction publique.

Cette instruction exige également que la société décrive sa stratégie de mise en œuvre des exigences susmentionnées dans son prochain plan d'entreprise et les plans suivants, jusqu'à ce qu'elle se soit entièrement acquittée de ses engagements. La société introduit progressivement ces changements afin de respecter les dates requises.

La société a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services et produits financiers et commerciaux, spécialisés et personnalisés, aux exploitations agricoles – notamment les fermes familiales – et aux entreprises – notamment les petites et moyennes entreprises – de ce secteur qui sont des entreprises liées à l'agriculture. Les activités de la société visent principalement les exploitations agricoles, notamment les fermes familiales.

2. Principales conventions comptables

Règles de présentation

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) émises par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI).

Les principales conventions comptables utilisées pour dresser les états financiers consolidés sont résumées ci-dessous ainsi que dans les pages qui suivent. Elles ont été mises en application de façon uniforme pour tous les exercices présentés dans les états financiers consolidés.

2. Principales conventions comptables (suite)

Les états financiers consolidés sont présentés en dollar canadien, qui est la monnaie de fonctionnement de la société. Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans les Notes complémentaires aux états financiers consolidés sont exprimés en milliers de dollars canadiens.

Changements aux normes comptables

Le CNCI a formulé un certain nombre de nouvelles normes, interprétations, modifications et améliorations. Une des normes est pertinente pour la société et est entrée en vigueur le 1er avril 2014. La norme IAS 32 – Instruments financiers : Présentation a été modifiée afin de clarifier les directives concernant la compensation des actifs et des passifs financiers. L'adoption de la norme IAS 32 – Instruments financiers : Présentation n'a eu aucune incidence sur la société.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société, du Fonds Avrio I, du Fonds Avrio II, du Fonds Avrio III et du Fonds de financement subordonné Avrio (collectivement nommés les Fonds Avrio). Les Fonds Avrio sont des sociétés en commandite de financement de capital-risque, desquelles la société est un commanditaire détenant une participation majoritaire. La société consolide les Fonds Avrio parce que ce sont des entités structurées à l'égard desquelles elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de sa participation à ces fonds et sa capacité d'influencer ces rendements étant donné le contrôle qu'elle exerce sur les fonds. Un ajustement a été apporté pour les opérations importantes et les variations de juste valeur des placements survenues entre la fin de l'exercice des Fonds Avrio (31 décembre) et la fin de l'exercice de la société. Toutes les opérations et tous les soldes interentreprises importants ont été éliminés. La participation minoritaire, représentant les capitaux propres dans les Fonds Avrio qui ne sont pas attribuables à la société, a été déclarée dans le bilan consolidé, l'état consolidé des résultats d'exploitation, l'état consolidé du résultat global et l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Classement et désignation des instruments financiers

Les actifs financiers sont classés ou désignés comme prêts et créances, comme actifs financiers à la juste valeur constatée en résultats ou comme actifs financiers disponibles à la vente. Les passifs financiers sont classés ou désignés comme passifs financiers à la juste valeur constatée en résultats ou comme autres passifs financiers.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les instruments financiers à la juste valeur constatée en résultats sont des actifs et des passifs financiers dérivés, qui sont classés comme détenus à des fins de transaction, et les actifs et passifs financiers non dérivés qui satisfont à certaines conditions sont désignés à la juste valeur constatée en résultats au moment de leur comptabilisation initiale. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne satisfont pas aux conditions requises pour faire partie de l'une des autres catégories d'actifs financiers.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et par la suite comptabilisés selon leur classement.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme hautement liquides, dont la date d'échéance est de 90 jours ou moins de leur date d'acquisition, qui sont facilement convertibles en espèces de montants connus et dont le risque de fluctuation de valeur est négligeable. Les quasi-espèces sont désignées comme actifs financiers disponibles à la vente. Les intérêts gagnés sur les espèces et quasi-espèces sont compris dans les intérêts créditeurs.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont des placements dont l'échéance se situe entre 91 et 365 jours à compter de leur date d'acquisition. Ils sont acquis principalement pour combler les besoins de liquidités et sont désignés comme actifs financiers disponibles à la vente. Les placements temporaires sont comptabilisés à leur juste valeur selon la méthode de comptabilisation à la date de transaction et une technique d'évaluation décrite dans la section Incertitude relative aux estimations. Les gains et pertes de juste valeur non réalisés sont compris dans les autres éléments du résultat global. Les intérêts gagnés sur les placements temporaires sont compris dans les intérêts créditeurs.

2. Principales conventions comptables (suite)

Créances

Les créances sont classées comme prêts et créances et sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créances provenant d'emprunts en cours se composent d'emprunts qui n'ont pas été remboursés à la date de clôture de l'exercice. La juste valeur des créances provenant d'emprunts en cours correspond à la valeur à laquelle l'emprunt a été contracté.

Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés créent des droits et des obligations destinés à atténuer un ou plusieurs risques financiers inhérents à un instrument financier principal sous-jacent. La société utilise les instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt et des taux de change en fonction des limites approuvées par le Conseil d'administration de FAC (le Conseil). Ces limites reposent sur les lignes directrices établies par le ministère des Finances. La société n'utilise aucun instrument financier dérivé pour spéculer.

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des éléments de couverture dans le cadre de relations de couverture efficaces sont classés comme éléments détenus à des fins de transaction. Ils sont constatés à leur juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation décrite dans la section Incertitude relative aux estimations, alors que les gains et pertes sont constatés dans l'ajustement de juste valeur. Les instruments dérivés classés comme éléments détenus à des fins de transaction sont déclarés comme actifs lorsque leur juste valeur est positive et comme passifs lorsque leur juste valeur est négative. Les intérêts gagnés et les intérêts payés sur les instruments dérivés classés comme éléments détenus à des fins de transaction sont compris dans les intérêts débiteurs.

Couvertures de flux de trésorerie

La société constitue une documentation formalisée sur la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que sur ses objectifs et sa stratégie en matière de gestion du risque justifiant son recours à des opérations de couverture. Elle consigne aussi son évaluation, au moment de la mise en place de la couverture et régulièrement par la suite, de l'efficacité des instruments dérivés qui sont utilisés dans les opérations de couverture visant à compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts. Les instruments dérivés qui sont désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur. La partie efficace d'une variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est constatée dans les autres éléments du résultat global, alors que la partie inefficace d'une variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée dans l'ajustement de juste valeur. Les instruments dérivés qui sont désignés comme des éléments de couverture sont comptabilisés comme des actifs lorsque leur juste valeur est positive et comme des passifs lorsque leur juste valeur est négative. Les intérêts créditeurs ou débiteurs associés aux instruments dérivés désignés comme des éléments de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisés de la même manière que l'élément couvert, soit à titre d'ajustements aux intérêts créditeurs ou aux intérêts débiteurs respectivement.

La comptabilité de couverture de flux de trésorerie est prospectivement abandonnée lorsque la société annule la désignation ou lorsque le contrat dérivé est liquidé, arrive à échéance ou n'est plus admissible comme couverture de flux de trésorerie efficace. Lorsqu'une relation de couverture de flux de trésorerie est abandonnée, tous les gains ou pertes cumulatifs comptabilisés antérieurement à titre d'autres éléments du résultat global sont transférés au poste des intérêts créditeurs nets pendant le reste du terme de l'instrument de couverture initial et subiront, au même titre que les intérêts créditeurs nets, l'influence de la variabilité des flux de trésorerie. Dans le cas des instruments dérivés qui demeurent en vigueur après la date d'abandon de la relation de couverture, tous les gains ou pertes de juste valeur ultérieurs sont comptabilisés immédiatement à l'ajustement de juste valeur.

Prêts

Les prêts sont classés comme prêts et créances. Les prêts sont inscrits à leur valeur nette après déduction de la provision pour pertes sur prêts et des commissions sur prêts reportées et sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts créditeurs associés aux prêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont constatés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif à moins que le prêt soit classé douteux. Une fois qu'un prêt est classé douteux, la décomptabilisation de la valeur actualisée de la garantie est comptabilisée à titre d'intérêts créditeurs au taux d'intérêt effectif initial du prêt.

2. Principales conventions comptables (suite)

Les commissions liées à l'établissement des prêts, notamment les commissions d'engagement et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement réalisé sur les prêts et sont comptabilisées à titre d'intérêts créditeurs sur la durée prévue du prêt, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En outre, certains coûts différentiels directs liés à l'établissement des prêts sont reportés et déduits des commissions afférentes.

Un prêt est classé douteux lorsque, de l'avis de la direction, la qualité sur le plan du crédit s'est détériorée au point où il n'existe plus de certitude raisonnable de percevoir dans les délais prescrits le plein montant de capital et d'intérêts. De plus, tout prêt affichant un montant en souffrance supérieur à 500 $ pendant 90 jours est classé douteux, sauf s'il est suffisamment garanti. Lorsqu'un prêt est classé douteux, la valeur comptable est ramenée à la valeur estimative de réalisation au moyen d'un ajustement de la provision individuelle pour pertes sur prêts. Si la valeur estimative de réalisation change après l'estimation initiale du prêt douteux, l'écart donnera lieu à un ajustement de la provision individuelle pour pertes sur prêts.

Les intérêts créditeurs associés aux prêts cessent d'être comptabilisés lorsqu'un prêt est classé douteux. Tout versement reçu en remboursement d'un prêt douteux est porté au crédit de l'investissement comptabilisé pour le prêt en question. Le prêt douteux est réinscrit comme prêt productif lorsqu'il existe une assurance raisonnable, de l'avis de la direction, que le capital et les intérêts seront ultimement perçus. Lorsqu'un prêt douteux redevient productif, la provision individuelle pour pertes sur prêts restante est contrepassée.

Les prêts et leur provision pour pertes sur prêts associée sont radiés lorsque tous les efforts de perception ont été épuisés et qu'il n'existe pas une assurance raisonnable de recouvrement futur.

Contrats de location-financement

Lorsque la société est le bailleur dans le cadre d'un contrat de location à bail qui transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur à bail, le contrat est alors classé comme un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont classés comme prêts et créances. Ils sont inscrits à leur valeur nette après déduction de la provision pour pertes sur prêts et sont constatés en fonction du montant total des paiements futurs minimums prévus au contrat de location-financement, auquel s'ajoutent les valeurs résiduelles estimées, moins le revenu financier non gagné. Le produit tiré des contrats de location-financement est constaté de façon à produire un taux de rendement constant sur le contrat de location-financement.

Provision pour pertes sur prêts

La société constate une provision pour pertes sur prêts, qui correspond à la meilleure estimation par la direction des pertes subies au portefeuille de prêts et de contrats de location-financement en date du bilan. Le montant de la provision augmente ou diminue en fonction de la charge pour pertes sur prêts, de la subvention gouvernementale au titre du Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc (PRPPIP), comme il est décrit dans la section Aide de l'État, de l'ajustement pour décomptabilisation, comme il est décrit dans la section Provision individuelle, des radiations et des recouvrements.

En date de chaque bilan, la société détermine s'il existe des éléments probants indiquant qu'un prêt ou un contrat de location-financement a subi une perte de valeur. Si des éléments probants indiquent que le prêt ou le contrat de location-financement a subi une perte de valeur, la valeur comptable du prêt ou du contrat de location-financement est diminuée au moyen de la provision pour pertes sur prêts et le montant de la perte de valeur est constaté au moyen de la charge pour pertes sur prêts. Si, dans une période ultérieure, le montant de la perte de valeur augmente ou diminue et que l'augmentation ou la diminution peut être objectivement liée à un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur constatée antérieurement est ajustée au moyen de la provision pour pertes sur prêts et de la charge pour pertes sur prêts.

Pour déterminer la provision pour pertes sur prêts, la direction regroupe les pertes sur prêts en deux provisions : une provision individuelle et une provision collective.

Provision individuelle – La société détermine d'abord s'il existe des éléments probants d'une dépréciation en effectuant un examen de chaque prêt ou contrat de location-financement au portefeuille. Cet examen sert à établir l'existence d'une perte qui permettrait de conclure à la dépréciation d'un prêt ou d'un contrat de location-financement particulier. L'examen permet, en outre, à la société de déterminer si la qualité de crédit s'est détériorée au point où il n'existe plus de certitude raisonnable de percevoir dans les délais prescrits le plein montant de capital et d'intérêts. De plus, la société considère qu'un montant en souffrance de plus de 500 $ pendant au moins 90 jours consécutifs est un événement générateur de perte. Lorsqu'un événement générateur de perte se produit, la perte de valeur est comptabilisée, sauf si le prêt ou le contrat de location-financement

2. Principales conventions comptables (suite)

est suffisamment garanti. La perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable du prêt ou du contrat de location-financement et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus constatée soit au taux d'intérêt effectif original du prêt ou du contrat de location-financement dans le cas des prêts ou des contrats de location-financement à taux fixe, soit au taux d'intérêt effectif au moment où s'est produite la dépréciation dans le cas des prêts ou des contrats de location-financement à taux variable. L'estimation des flux de trésorerie futurs prévus est fondée sur la juste valeur de la garantie sous-jacente ainsi que sur la période prévue pour sa réalisation et les coûts connexes. Au cours des périodes ultérieures, toute variation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus attribuables à la période écoulée entraîne un ajustement de la provision pour pertes sur prêts au moyen d'une décomptabilisation. La décomptabilisation est portée aux intérêts créditeurs.

Provision collective – Si la société détermine qu'un prêt ou un contrat de location-financement en particulier ne présente aucun élément probant objectif de dépréciation, celui-ci est alors examiné dans le cadre d'une évaluation collective. En effectuant cette évaluation collective de la dépréciation, la direction regroupe les prêts et les contrats de location-financement dans des portefeuilles qui présentent des caractéristiques de risque de crédit semblables. Les flux de trésorerie futurs de ces portefeuilles sont estimés en fonction de la valeur des garanties sous-jacentes et des pertes antérieures, compte tenu du client, du prêt et des caractéristiques de la garantie. L'évaluation collective des dépréciations de prêt est répartie en trois composantes : « groupe de prêts avec facteur de déclenchement », « groupe de prêts généraux » et « modèle ».

- Groupe de prêts avec facteur de déclenchement – Les prêts sont inclus dans ce groupe si l'un ou l'autre des événements générateurs de perte suivants s'est produit :
  1. Tous les prêts des clients dont l'un des prêts est en souffrance d'un montant d'au moins 500 $;
  2. Tous les prêts des clients dont l'un des prêts a fait l'objet d'une prolongation de l'amortissement au calendrier de remboursement au cours des 12 derniers mois;
  3. Tout prêt dont le pointage du Système de pointage et de tarification du risque (SPTR) a diminué de 15 points par rapport au pointage SPTR calculé 12 mois auparavant.

- Groupe de prêts généraux – Cette évaluation tient compte des pertes sur prêts qui se sont produites sur des prêts qui ne répondent pas aux critères pour faire partie des groupes individuels ou avec facteur de déclenchement. Cette évaluation est fondée sur l'historique du mouvement des prêts du statut de prêt productif au groupe des prêts avec facteur de déclenchement ou à celui des prêts individuels douteux.

- Modèle – La société utilise le modèle pour ajuster aux conditions du marché actuelles l'historique des pertes sur prêts des catégories des prêts avec facteur de déclenchement et des prêts généraux de l'évaluation collective.

Pour une certaine partie du portefeuille de la société, le processus décrit ci-dessus est adapté afin de tenir compte des caractéristiques uniques des prêts, ce qui permet de cerner et de mesurer plus précisément la dépréciation. Dans le cas de ces prêts, on considère que l'événement générateur de perte est un retard de 180 jours. Pour ce qui est de la provision collective, la société tient compte de l'historique des prêts qui passent du statut de prêt productif au statut de prêt douteux et du calcul des flux de trésorerie futurs prévus, dont l'estimation repose sur les probabilités historiques de défaut et de pertes en cas de défaut.

Placements de capital-risque

Les placements de capital-risque comprennent les placements qui sont détenus par les Fonds Avrio. La société a désigné ses placements de capital-risque à la juste valeur constatée en résultats étant donné que ces placements sont gérés et que leur rendement est évalué à la juste valeur, conformément à une stratégie de placement documentée.

Les placements de capital-risque sont comptabilisés à la juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation décrite dans la rubrique Incertitude relative aux estimations, et les gains et pertes sont comptabilisés à l'ajustement de juste valeur. Les intérêts sur la dette sont constatés au moment où ils sont exigibles et sont compris dans les intérêts créditeurs. Les dividendes sur les actions privilégiées et les actions ordinaires sont constatés au moment où ils sont exigibles et déclarés, respectivement, et sont compris dans les intérêts créditeurs. Les produits tirés des redevances et des commissions sont également constatés au moment où ils sont exigibles et sont compris dans les intérêts créditeurs.

2. Principales conventions comptables (suite)

Matériel et améliorations locatives

Le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. Les coûts comprennent les charges qui sont directement attribuables à l'acquisition du matériel ou aux améliorations locatives. Les charges subséquentes, y compris les éléments remplacés, sont comprises dans la valeur comptable du matériel ou des améliorations locatives ou sont constatées en tant qu'actif distinct, selon le cas, seulement lorsqu'il est probable que la société bénéficiera des avantages économiques associés à l'élément et que le coût de l'élément peut être déterminé avec précision. La valeur comptable des éléments remplacés est décomptabilisée. Tous les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges pendant l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

L'amortissement débute au moment où la société peut utiliser le matériel ou l'amélioration locative. L'amortissement est calculé au moyen de la méthode d'amortissement linéaire afin de répartir le coût moins la valeur résiduelle estimée de l'actif sur les périodes suivantes :

	Durée
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ou 5 ans
Améliorations locatives	La durée la plus courte entre le terme du bail ou la durée économique utile de l'actif

Les valeurs résiduelles et durées économiques utiles sont examinées annuellement et ajustées au besoin. Le matériel et les améliorations locatives font l'objet d'un examen annuel en vue de déceler des indicateurs de dépréciation et, le cas échéant, la société estime le montant recouvrable de l'actif. Le montant recouvrable estimatif est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les frais associés à la vente et la valeur d'utilité. Si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable estimatif, une perte de valeur est constatée afin de réduire la valeur comptable au montant recouvrable estimatif.

Les gains et pertes sur vente sont déterminés par la comparaison des produits et de la valeur comptable et sont compris dans le poste des charges au titre des installations, des logiciels et du matériel.

Logiciels

Les logiciels sont comptabilisés au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. Les charges liées aux logiciels conçus à l'interne sont constatées comme des actifs lorsque la société peut prouver son intention et sa capacité de poursuivre le développement et l'utilisation des logiciels d'une façon qui produira des avantages économiques futurs et qu'elle peut en toute fiabilité mesurer les coûts nécessaires pour mener le développement à terme. Les coûts capitalisés des logiciels créés à l'interne comprennent tous les coûts directement attribuables à leur développement.

Les logiciels sont amortis dès qu'ils sont utilisés par la société. L'amortissement est comptabilisé sur une durée économique utile estimative de trois ou cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les logiciels font l'objet d'un examen annuel qui sert à déceler toute dépréciation ou variation des avantages économiques futurs estimatifs. Si tel est le cas, la valeur comptable fait l'objet d'une analyse qui sert à déterminer si elle est entièrement recouvrable. Une dépréciation est constatée afin de réduire la valeur comptable au montant recouvrable si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable estimatif.

Matériel sous contrat de location-exploitation

Lorsque la société est le bailleur dans le cadre d'un contrat de location à bail qui ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur à bail, le contrat est alors classé comme un contrat de location-exploitation. Le matériel sous contrat de location-exploitation est comptabilisé au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. Le matériel est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur sa durée de vie utile pour la société, ce qui correspond à la durée du contrat. L'amortissement est compris dans les intérêts débiteurs. Le produit des contrats de location-exploitation est constaté selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat et est compris dans les intérêts créditeurs. Les coûts directs initiaux engagés dans la négociation et l'établissement du contrat de location-exploitation sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et sont constatés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat.

2. Principales conventions comptables (suite)

Le matériel sous contrat de location-exploitation fait l'objet d'un examen annuel qui sert à déceler toute dépréciation ou variation des avantages économiques futurs estimatifs. Si tel est le cas, la valeur comptable fait l'objet d'une analyse qui sert à déterminer si elle est entièrement recouvrable. Une dépréciation serait constatée afin de réduire la valeur comptable au montant recouvrable si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable estimatif.

Avantages postérieurs à l'emploi

La société offre au personnel un régime de retraite agréé à prestations déterminées, trois régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées, un régime de retraite agréé à cotisations déterminées, un régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées et d'autres régimes de prestations déterminées, qui offrent des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi à la majorité de ses employés. Le régime de retraite à prestations déterminées ainsi que le régime de retraite à cotisations déterminées sont agréés en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, sous le numéro d'agrément 57164. Ils constituent des régimes de pension agréés, tels qu'ils sont définis dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*, et ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les régimes de retraite à prestations déterminées reposent sur le nombre d'années de service des employés et sur la moyenne de leurs rémunérations les plus élevées durant cinq années de service consécutives. Ils sont aussi assortis d'une protection contre l'inflation. Les régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées sont offerts aux employés dont le revenu d'emploi est supérieur à leurs gains ouvrant droit à pension.

Les régimes de prestations de retraite comprennent des régimes contributifs de soins de santé, dont les cotisations salariales sont rajustées annuellement, et un régime non contributif d'assurance-vie. Des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offrent des prestations d'invalidité de courte durée, des indemnités de cessation d'emploi ainsi que des prestations pour soins de santé aux employés en congé d'invalidité de longue durée.

Les obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées et des autres régimes à prestations déterminées sont calculées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services. Cette méthode tient compte de la meilleure estimation de la direction des niveaux futurs de salaires, de l'augmentation des autres coûts, de l'âge auquel les employés prennent leur retraite et d'autres facteurs actuariels. Les actifs sont évalués à leur juste valeur.

La société évalue ses obligations au titre des prestations déterminées et la juste valeur des actifs des régimes à des fins comptables au 31 mars de chaque exercice.

Le passif net lié aux obligations au titre des prestations déterminées des régimes correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées, réduite de la juste valeur des actifs du régime. L'actif au titre des prestations déterminées est limité à la valeur établie par le plafond de l'actif. La valeur de l'actif est limitée à la valeur actualisée des avantages économiques existants sous la forme de tout remboursement futur du régime ou de toute réduction des cotisations futures au régime. Aux fins de calcul de la valeur actualisée des avantages économiques, la société tient compte de toute exigence minimale de capitalisation applicable au régime.

Les coûts associés aux régimes à prestations déterminées sont répartis en trois catégories :

- le coût des services, le coût des services passés, les gains et pertes sur les compressions et règlements, les frais d'administration du régime et l'incidence fiscale sur les actifs d'impôt remboursables;
- les intérêts débiteurs ou créditeurs nets sur le passif net au titre des prestations déterminées;
- les réévaluations du passif net au titre des prestations déterminées.

Les cotisations au régime à cotisations déterminées sont constatées à titre de charges lorsque les employés ont fourni le service donnant droit aux cotisations. Les cotisations non payées sont constatées à titre de passif.

Les coûts des services passés découlant des modifications aux régimes sont constatés immédiatement au poste de la charge au titre des prestations constituées pendant la période de modification aux régimes.

Les intérêts nets, les coûts des services rendus au cours de l'exercice, les gains et pertes sur les compressions et règlements, les frais d'administration du régime et l'incidence fiscale sur les actifs d'impôt remboursables sont constatés immédiatement au poste de la charge au titre des prestations constituées dans le bénéfice net. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au passif net pour les obligations au titre des prestations déterminées.

2. Principales conventions comptables (suite)

La réévaluation comprend les gains et les pertes actuariels, les ajustements aux passifs du régime liés à l'expérience, la variation de l'effet du plafond de l'actif (à l'exception des montants compris dans les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations déterminées, le cas échéant) ainsi que le rendement des actifs du régime (à l'exception des intérêts sur le passif net au titre des prestations déterminées). Les gains ou les pertes actuariels découlent des changements aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations déterminées. Les réévaluations sont immédiatement constatées à titre d'autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle elles se sont produites et sont comprises dans les bénéfices non répartis au bilan consolidé.

Assurance

La société vend de l'assurance-vie et accidents collective du créancier à ses clients dans le cadre d'un programme d'assurances qui est administré par une grande société d'assurance. Les primes d'assurance sont déterminées par une analyse actuarielle et sont comptabilisées lorsqu'elles deviennent exigibles. Elles sont constatées à titre de produit net tiré de l'assurance.

Les charges liées aux indemnités d'assurance, qui sont comprises dans le produit net tiré de l'assurance, sont composées des sinistres réglés qui sont constatés au cours de l'exercice, d'une charge pour les sinistres à régler à la fin de l'exercice et réalisés à la date du bilan et des ajustements à la réserve pour sinistres. La réserve pour sinistres représente le passif qui, ajouté aux primes futures estimatives et au produit de placement net sur les actifs de la réserve d'assurance, permettra de couvrir les indemnités impayées, les prestations futures estimatives, les taxes et les charges. La réserve pour sinistres est comptabilisée à la juste valeur au poste des autres passifs. La réserve est calculée selon la méthode actuarielle à l'aide de la Méthode canadienne axée sur le bilan et préparée sur une base de permanence en tenant compte du niveau approprié de risque inhérent à l'obligation, tel qu'il est décrit à la note 24. Les variations par rapport aux estimations sont constatées lorsqu'elles se produisent et sont comprises dans le produit net tiré de l'assurance.

La société maintient un actif restreint au titre de la réserve pour sinistres avec l'assureur afin de financer le paiement des demandes d'indemnité futures. Cet actif est compris dans les autres actifs. L'assureur paie des intérêts annuels sur cet actif de réserve pour sinistres, qui sont constatés au poste des autres produits.

Les frais liés à l'administration du programme d'assurance sont constatés au poste des autres charges. La charge à payer au titre des sinistres exigibles est classée comme autre passif financier. Cette charge est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est comprise dans les créditeurs et charges à payer.

Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers et mesurés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Emprunts

La société contracte des emprunts avec l'autorisation du ministre des Finances. Ces emprunts représentent des obligations directes pour la société et, à ce titre, elles constituent des emprunts contractés au nom de Sa Majesté du chef du Canada qui sont pleinement garantis par le gouvernement du Canada.

Les emprunts de la société sont classés comme autres passifs financiers et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts à payer sur tous les emprunts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont constatés au poste des intérêts débiteurs, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2. Principales conventions comptables (suite)

Passifs des prêts Transfert

La société constate un passif des prêts Transfert qui représente les sommes dues à des tiers à la signature d'un contrat en vertu duquel elle doit verser des montants conformément à un calendrier de décaissements relatif aux prêts Transfert non décaissés, lesquels sont compris dans les prêts. Au moment où les paiements sont versés conformément au calendrier de décaissements associé aux prêts Transfert, le montant applicable associé au passif de ces prêts est réduit. Les passifs des prêts Transfert sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Aide de l'État

La société est l'une des institutions financières qui participent au PRPPIP. En vertu du PRPPIP, le gouvernement du Canada a établi un fonds de réserve pour pertes sur prêts, dans le but de couvrir une partie des pertes sur prêts nettes de prêts admissibles accordés à des exploitations d'élevage de porcs par certaines institutions financières. La société est responsable de toutes les pertes de crédit qui dépassent le fonds de réserve pour pertes sur prêts et doit satisfaire à certaines exigences d'admissibilité pour accéder à ce fonds. Le montant de fonds de la réserve auquel la société a accès pour tout prêt non productif admissible est de 90 %, 80 % et 70 % des pertes sur prêts nettes de la 1re à la 3e année, de la 4e à la 6e année et de la 7e à la 15e année, respectivement. Les montants détenus par la société, mais auxquels elle n'a pas droit, sont remboursés au gouvernement du Canada à la fin du programme. Le délai à l'intérieur duquel la société devait décaisser les prêts admissibles au programme est passé et aucun autre versement au titre de la réserve pour pertes sur prêts n'est attendu du gouvernement du Canada.

La direction fait une estimation du montant du fonds de réserve pour pertes sur prêts auquel la société a droit au titre du PRPPIP et cette estimation est comptabilisée sous forme de réduction de sa charge pour pertes sur prêts. Le reste du fonds de réserve pour pertes sur prêts, auquel la société n'a pas droit, est comptabilisé à titre d'emprunt. L'intérêt sur cet emprunt est comptabilisé dans les intérêts débiteurs.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un actif ou d'un passif financier. Les coûts de transaction liés aux prêts, aux créances et aux emprunts classés comme autres passifs sont reportés et amortis sur la durée de vie utile prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés à tous les autres instruments financiers sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Paiements au titre des contrats de location-exploitation

Les paiements effectués au titre des contrats de location-exploitation sont passés en charges selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat. Les coûts associés sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis selon la moyenne mensuelle des taux de change qui ont eu cours pendant l'exercice. Les gains et pertes de change sur les prêts et les créances sont compris dans les intérêts créditeurs, tandis que les gains et pertes de change sur les emprunts sont compris dans les intérêts débiteurs.

Informations sectorielles

La société est organisée et gérée comme une entreprise qui œuvre dans un seul secteur, soit le financement agricole. Tous les produits de la société sont gagnés exclusivement au Canada.

2. Principales conventions comptables (suite)

Jugements déterminants de la direction relativement à l'application des conventions comptables

Voici les jugements déterminants formulés par la direction au moment de l'application des conventions comptables de la société.

Périmètre de consolidation

La direction de la société a déterminé que les Fonds Avrio sont des entités structurées. L'essence de la relation entre la société et les Fonds Avrio indique que la société contrôle les Fonds Avrio. Ils ont été consolidés conformément à la norme IFRS 10 – États financiers consolidés.

Entités structurées consolidées

IFRS 10 – États financiers consolidés. Cette norme fournit des directives relatives au statut de l'entité, à savoir si elle agit à titre d'agent (mandataire) ou de principal décideur (mandant) en ce qui concerne les placements dans d'autres entités. Après l'examen de ces critères, la direction a conclu que la société agit à titre de mandant, alors que les Fonds Avrio constituent les mandataires. Cela se fonde sur le fait que les fonds sont exploités dans le cadre du mandat prévu dans les ententes de partenariat établies par la société, et que les gestionnaires du fonds ont une exposition limitée (1 %) à la variabilité des rendements. Les Fonds Avrio comptabilisent tous les placements à la juste valeur. Si un fonds obtient une participation majoritaire dans une entité, les Fonds Avrio continueront de comptabiliser le placement à la juste valeur. Toutefois, la société consoliderait le placement dans les états financiers des Fonds Avrio, préalablement à la consolidation des fonds dans ses propres états financiers.

Contrats de location-financement

En effectuant la classification des contrats de location-financement aux termes de la norme IAS 17 – Contrats de location, la direction considère que ses contrats de location-financement d'équipement agricole constituent des contrats de location-financement ou de location-exploitation. Dans certains cas, le contrat de location n'est pas concluant et la direction utilise son jugement pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement qui transfère sensiblement tous les risques et avantages inhérents à la propriété.

Logiciels

Une partie importante des charges de la société au titre des logiciels est rattachée à la conception de logiciels qui font partie des infrastructures internes et, dans une moindre mesure, à l'achat de logiciels directement auprès de fournisseurs. La direction a recours à un processus pour effectuer un suivi de la progression des projets internes de recherche et développement. La distinction entre les phases de recherche et les phases de développement est en grande partie une question de jugement. Les coûts de recherche sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, tandis que les coûts de développement sont constatés en tant qu'actifs lorsque tous les critères sont satisfaits. La direction effectue un contrôle pour voir à ce que les exigences rattachées à la constatation des coûts de développement soient toujours respectées. Ce contrôle est nécessaire puisque le succès économique de tout produit développé est incertain et peut être compromis par des problèmes techniques survenant après la constatation.

Incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers consolidés de la société selon les IFRS exige que la direction formule des jugements, des estimations et des hypothèses concernant l'avenir qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires. Ces jugements, estimations et hypothèses font l'objet d'une évaluation continue fondée sur les données antérieures et d'autres facteurs, dont notamment les événements futurs prévus jugés plausibles dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces jugements, estimations et hypothèses. Les estimations, hypothèses et jugements déterminants qui sont essentiels à la constatation et à l'évaluation des actifs, des passifs, du bénéfice et des charges sont abordés ci-dessous.

Provision pour pertes sur prêts

La direction examine le portefeuille de prêts et de contrats de location-financement pour déterminer les créances douteuses, exerce son jugement pour déterminer si un événement générateur de perte est survenu et formule des estimations et des hypothèses pour mesurer toute perte de valeur qui pourrait en résulter. Pour estimer les flux de trésorerie futurs de la société, la direction utilise ses meilleures estimations fondées sur les pertes antérieures subies à l'égard de prêts et de contrats de location-financement présentant des caractéristiques de risque de crédit et des éléments probants de dépréciation similaires à ceux du portefeuille. La méthodologie et les hypothèses qui servent à estimer le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs font l'objet d'un examen régulier qui permet de diminuer l'écart entre les pertes estimées et les pertes réelles.

2. Principales conventions comptables (suite)

Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi

L'estimation du passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi ou avantages postérieurs à l'emploi liés et non liés à la pension est effectuée selon la méthode actuarielle et tient compte de la meilleure estimation, par la direction, des niveaux futurs des salaires, de l'augmentation des autres coûts, de l'âge de retraite des employés et d'autres hypothèses actuarielles. L'une des plus importantes hypothèses utilisées est le taux d'actualisation. Il s'agit du taux d'intérêt qui détermine la valeur actualisée des sorties de fonds futures qui, selon les estimations, devront être effectuées pour respecter les obligations au titre du régime de retraite. La direction détermine le taux d'actualisation adéquat à la fin de chaque exercice. Pour ce faire, elle se fonde sur les taux d'intérêt des obligations de société de grande qualité dont l'échéance correspond approximativement à l'échéance du passif connexe au titre du régime de retraite. Toute variation de ces hypothèses aura une incidence sur les valeurs comptables du passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Réserve pour sinistres

La réserve pour sinistres est fondée sur certaines hypothèses et estimations, y compris les statistiques de mortalité et les taux d'intérêt futurs prévus. Des statistiques de mortalité et des taux d'intérêt à la hausse seraient désavantageux financièrement pour la société. Les statistiques de mortalité de la société ont été combinées à celles de l'industrie, puisqu'elles ne sont pas suffisamment exhaustives pour être crédibles d'un point de vue statistique.

Durée économique des actifs amortissables

Lorsque la société achète du nouvel équipement et des logiciels et procède à des améliorations locatives, et au cours du processus de développement de logiciels, la direction doit exercer son jugement et estimer la période pendant laquelle elle tirera avantage de ces actifs et sur laquelle elle amortira leurs coûts capitalisés. La direction examine la durée économique des actifs amortissables à la date de chaque bilan. Toutefois, les résultats réels peuvent varier en raison de l'obsolescence de la technologie, particulièrement dans le cas des logiciels et du matériel informatique en raison de l'évolution rapide de la technologie et de l'incertitude inhérente au processus de développement de logiciels.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide des cours du marché publiés ou de techniques d'évaluation lorsque les cours du marché ne sont pas connus. Les estimations de la juste valeur sont des évaluations ponctuelles qui pourraient varier considérablement dans les exercices ultérieurs en raison de l'évolution de la conjoncture du marché. Les techniques d'évaluation de la juste valeur utilisent des modèles et des hypothèses au sujet d'événements futurs qui reposent sur des données observables ou non observables du marché. Les justes valeurs sont donc des estimations qui comportent des incertitudes et qui peuvent être considérablement différentes si elles sont comparées aux valeurs d'autres institutions financières pour des contrats semblables. Les méthodes utilisées pour évaluer les instruments financiers de la société à leur juste valeur sont les suivantes :

- La juste valeur estimative des placements temporaires est le produit de l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt qui ont cours à la date de clôture de l'exercice pour des titres équivalents.

- La juste valeur estimative des actifs et des passifs financiers dérivés est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation standards de la valeur du marché. Dans les cas où il existe des options de remboursement anticipé ou de prolongation, la valeur de ces options est déterminée à l'aide des mesures actuelles du marché s'appliquant aux taux d'intérêt et aux taux de change et en tenant compte des niveaux de volatilité et d'une estimation d'autres facteurs de tarification en fonction du marché. Les différentiels de taux observés sur le marché, le cas échéant, constituent un facteur clé dans l'établissement des ajustements de valeur selon le risque de crédit de contrepartie auquel la société est exposée. Dans le cas d'une contrepartie qui ne présente pas un différentiel de taux observable, une valeur approximative qui reflète le profil de crédit de la contrepartie est utilisée.

- Les placements de capital-risque sous forme d'actions échangées à la bourse sont évalués en fonction des cours acheteurs à la date de clôture de l'exercice. Les placements de capital-risque sous forme d'actions dans des sociétés fermées sont évalués en fonction des lignes directrices émises par l'industrie du capital de risque et établies à l'aide de méthodes d'évaluation fondées sur le marché. La juste valeur estimative des placements de capital-risque sous forme d'emprunt est calculée en actualisant les flux de trésorerie contractuels en fonction des taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture de l'exercice pour un niveau de risque et des termes à l'échéance équivalents.

2. Principales conventions comptables (suite)

Normes comptables émises mais non encore en vigueur

La société a passé en revue les nouvelles normes et modifications qui ont été émises, mais qui ne sont pas encore en vigueur, et a déterminé que celles énumérées ci-dessous pourraient avoir une incidence sur la présentation de ses résultats. La direction a entrepris l'examen de l'incidence de ces normes et modifications sur les états financiers et les conventions comptables de la société. Le Conseil des normes comptables internationales a publié un certain nombre d'autres modifications et améliorations qui ne sont pas énumérées ci-dessous et qui ne sont pas encore en vigueur.

Norme	Détails	Date d'application initiale
IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	Le CNCI a publié la norme IFRS 15 qui établit les principes de divulgation de la nature et du montant des produits et des flux de trésorerie découlant de contrats entre l'entité et ses clients, ainsi que le moment auquel ils sont constatés et l'incertitude quant à leur perception.	1er avril 2017
IFRS 9 – Instruments financiers	En juillet 2014, le CNCI a émis la version complète de la norme IFRS 9 (émise pour la première fois en novembre 2009) qui regroupe les trois phases du projet du CNCI de remplacement de la norme IAS 39, soit classement et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture. La norme IFRS 9 propose une approche fondée sur des principes pour le classement des actifs financiers fondés sur le modèle d'entreprise de l'entité et la nature des flux de trésorerie de l'actif. On prévoit que cette norme modifiera le classement des placements temporaires et des quasi-espèces de la société, qui passeront de disponibles à la vente à évalués au coût amorti. La norme IFRS 9 présente également un modèle de dépréciation pour tous les actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés en résultat net à leur juste valeur. Ce modèle comporte trois phases : (1) Lors de la comptabilisation initiale, les pertes sur prêts prévues sur 12 mois sont constatées en résultat net et une provision pour pertes est établie; (2) Si le risque de crédit augmente de façon appréciable et que le risque de crédit qui en découle n'est pas considéré comme faible, les pertes de crédit prévues sur la durée de l'actif financier sont comptabilisées; (3) Lorsqu'un actif financier est considéré comme douteux, les intérêts créditeurs sont calculés en fonction de la valeur comptable de l'actif, déduction faite de la provision pour pertes, au lieu de sa valeur comptable brute. Enfin, la norme IFRS 9 présente un nouveau modèle de comptabilité de couverture qui assure une meilleure harmonisation de la comptabilisation des relations de couverture avec les activités de gestion du risque d'une entité.	1er avril 2018

3. Placements temporaires

La société ne détient aucun placement dont le terme jusqu'à échéance initial est supérieur à 90 jours au 31 mars 2015.

Au 31 mars 2014, les instruments à court terme s'élevaient à 140,8 millions de dollars et avaient un rendement de 1,08 %. Ils étaient composés de billets de dépôt, d'acceptations bancaires et de bons du Trésor émis par des institutions dont la cote de crédit établie par le Dominion Bond Rating Service (DBRS) est de R-1M ou supérieure. Au 31 mars 2014, le placement total le plus élevé avec une institution était de 50,0 millions de dollars.

4. Créances

(milliers de dollars)	**31 mars 2015**	31 mars 2014
Autre	**23 336 $**	20 145 $
Créances provenant d'emprunts en cours	**–**	72 950
	23 336 $	93 095 $

5. Instruments financiers dérivés

(milliers de dollars)	**31 mars 2015**	31 mars 2014
Actifs financiers dérivés		
Dérivés classés comme éléments détenus à des fins de transaction	**58 828 $**	– $
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	**–**	53 201
	58 828 $	53 201 $
Passifs financiers dérivés		
Dérivés classés comme couvertures de flux de trésorerie	**– $**	2 527 $

Les contrats dérivés auxquels souscrit la société sont des swaps de taux d'intérêt hors cote. Ils constituent des transactions dans le cadre desquelles deux parties s'échangent, à des dates prédéterminées, leurs séries de versements prévus d'intérêts sur la base d'un montant nominal de référence pour une période déterminée, en fonction de taux d'intérêt fixes ou variables convenus à l'avance. Le montant nominal sur lequel les intérêts payés et encaissés sont fondés n'est pas échangé.

La société est exposée à la variabilité des flux de trésorerie futurs liés aux intérêts sur des actifs non destinés à la vente qui portent intérêt à des taux variables et désigne ses instruments dérivés comme couvertures de flux de trésorerie. Les montants et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs, représentant à la fois les flux de capital et d'intérêts, sont évalués pour les actifs financiers en fonction de leurs modalités contractuelles et d'autres facteurs pertinents. Les flux de trésorerie provenant des soldes de capital et des intérêts au fil du temps servent à déterminer la portion efficace des gains et des pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour les opérations prévues.

Au 31 mars 2015, le montant estimatif des gains nets actuels déclarés au poste du cumul des autres éléments du résultat global, dont le reclassement au poste du bénéfice net est prévu au cours des 12 prochains mois, est de 23,2 millions de dollars.

5. Instruments financiers dérivés (suite)

La comptabilité de couverture de flux de trésorerie a été abandonnée prospectivement le 1er janvier 2015 pour tous les swaps de taux d'intérêt précédemment désignés comme éléments de couverture. Tous les gains cumulatifs comptabilisés antérieurement à titre d'autres éléments du résultat global sont transférés au poste des intérêts créditeurs nets pendant le reste du terme de l'instrument de couverture initial. Tous les gains et toutes les pertes de juste valeur sur les swaps de taux d'intérêt ultérieurs à la liquidation sont comptabilisés immédiatement à l'ajustement de juste valeur.

Montants de capital théorique et terme jusqu'à échéance

(milliers de dollars)	**31 mars 2015**	31 mars 2014
Moins de 1 an	**94 489 $**	– $
De 1 à 5 ans	**–**	94 489
Plus de 5 ans	**237 994**	237 994
	332 483 $	332 483 $

Risque de crédit de contrepartie

Les instruments dérivés dont la juste valeur est positive sont soumis au risque de contrepartie parce que la juste valeur positive révèle qu'au fil du temps, la société peut s'attendre à recevoir un flux de trésorerie des contreparties selon les modalités du contrat et la conjoncture courante du marché. Les conventions-cadres de compensation en place n'ont pas de répercussions sur les justes valeurs au 31 mars 2014 et au 31 mars 2015.

Le tableau suivant présente les justes valeurs nettes des instruments financiers dérivés.

(milliers de dollars)	**31 mars 2015**	31 mars 2014
Swaps de taux d'intérêt	**58 828 $**	50 674 $
Garanties en espèces à payer aux contreparties d'opérations sur dérivés	**(7 855)**	(1 552)
Juste valeur	**50 973 $**	49 122 $

La société ne prévoit pas un manquement grave des contreparties à leurs obligations parce qu'elles ont une cote de crédit de Aa3, A+ et AA ou supérieure, selon les critères des agences Moody's Investors Service (Moody's), Standard and Poor's Rating Services (S&P) et Dominion Bond Rating Service (DBRS), respectivement. Le montant nominal cumulatif le plus important souscrit auprès d'une institution financière par contrat était, au 31 mars 2015, de 139,3 millions de dollars (139,3 millions en 2014) et la juste valeur nette la plus élevée des contrats passés avec une institution financière était, au 31 mars 2015, de 24,4 millions de dollars (19,3 millions en 2014). La société atténue le risque de crédit relatif à ses multiples opérations sur dérivés en concluant des conventions-cadres de compensation avec les contreparties (voir la note 24). Ces accords créent un droit légal de compensation du risque en cas de défaut.

6. Prêts nets

Le tableau suivant présente un résumé des échéances contractuelles des prêts bruts.

	31 mars 2015			
(milliers de dollars)	**Moins de 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
Taux variable	**2 776 857 $**	**13 388 257 $**	**614 175 $**	**16 779 289 $**
Taux fixe	**1 775 735**	**6 854 161**	**1 920 285**	**10 550 181**
Prêts bruts	**4 552 592 $**	**20 242 418 $**	**2 534 460 $**	**27 329 470 $**
Commissions sur prêts reportées				**(20 399)**
Total des prêts				**27 309 071**
Provision pour pertes sur prêts (note 8)				**(206 256)**
Prêts nets				**27 102 815 $**

	31 mars 2014			
(milliers de dollars)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Taux variable	3 031 722 $	13 027 407 $	693 844 $	16 752 973 $
Taux fixe	1 472 745	5 835 290	2 162 011	9 470 046
Prêts bruts	4 504 467 $	18 862 697 $	2 855 855 $	26 223 019 $
Commissions sur prêts reportées				(18 058)
Total des prêts				26 204 961
Provision pour pertes sur prêts (note 8)				(533 426)
Prêts nets				25 671 535 $

La direction estime qu'au cours des trois prochains exercices, environ 7,0 % (environ 7,2 % en 2014) du solde de capital actuel sera remboursé avant la date d'échéance des obligations contractuelles.

Au 31 mars 2015, 306,9 millions de dollars (197,3 millions en 2014) des prêts étaient libellés en dollars américains.

6. Prêts nets (suite)

Concentration du risque de crédit

Les tableaux suivants présentent la concentration des prêts bruts et des prêts douteux par secteur et par région géographique.

Répartition par secteur

	Prêts bruts		Prêts douteux	
(milliers de dollars)	**31 mars 2015**	31 mars 2014	**31 mars 2015**	31 mars 2014
Céréales et oléagineux	**8 148 896 $**	7 530 755 $	**24 880 $**	19 324 $
Lait	**5 061 541**	5 067 758	**32 307**	18 991
Agroentreprise	**2 402 502**	2 334 257	**21 511**	43 346
Volaille	**1 947 479**	1 784 212	**2 490**	482
Agriculture à temps partiel	**1 876 855**	1 880 102	**29 512**	16 602
Bovin	**1 585 624**	1 588 531	**11 208**	34 552
Autres	**1 303 487**	1 258 284	**26 723**	24 230
Agroalimentaire	**1 110 096**	1 115 706	**54 259**	64 504
Alliances	**1 074 446**	914 562	**7 740**	7 647
Fruits	**1 019 002**	926 924	**55 760**	21 109
Serres	**975 843**	987 639	**16 429**	18 070
Porc	**823 699**	834 289	**9 979**	34 452
Total	**27 329 470 $**	26 223 019 $	**292 798 $**	303 309 $

Répartition géographique

	Prêts bruts		Prêts douteux	
(milliers de dollars)	**31 mars 2015**	31 mars 2014	**31 mars 2015**	31 mars 2014
Alberta et Colombie-Britannique	**8 083 156 $**	7 941 193 $	**140 485 $**	103 857 $
Saskatchewan	**4 548 013**	4 316 219	**29 723**	56 124
Manitoba	**2 037 519**	1 927 693	**4 289**	11 692
Ontario	**8 219 811**	7 906 769	**31 099**	31 268
Québec	**3 379 665**	3 098 181	**49 553**	65 565
Atlantique	**1 061 306**	1 032 964	**37 649**	34 803
Total	**27 329 470 $**	26 223 019 $	**292 798 $**	303 309 $

7. Contrats de location-financement nets

(milliers de dollars)	**31 mars 2015**	31 mars 2014
Total des paiements minimums de location-financement		
Moins d'un an	**6 518 $**	5 913 $
De un à cinq ans	**10 098**	11 044
Contrats de location-financement bruts	**16 616**	16 957
Produits financiers non acquis	**(1 088)**	(1 259)
Provision pour pertes sur prêts (note 8)	**(31)**	(187)
Contrats de location-financement nets	**15 497 $**	15 511 $

La société garde en garantie une sûreté sur le matériel qui fait l'objet d'un contrat de location-financement. La durée maximale d'un contrat de location-financement est de cinq ans.

8. Provision pour pertes sur prêts

(milliers de dollars)	31 mars 2015 Prêts	Contrats de location-financement	Total	31 mars 2014 Prêts	Contrats de location-financement	Total
Provision individuelle, début de l'exercice	**143 557 $**	**– $**	**143 557 $**	151 012 $	– $	151 012 $
Charge pour pertes sur prêts	**(14 947)**	**–**	**(14 947)**	48 356	–	48 356
Pertes couvertes par le PRPPIP	**201**	**–**	**201**	(10 901)	–	(10 901)
Décomptabilisation sur prêts douteux	**(454)**	**–**	**(454)**	(4 151)	–	(4 151)
Radiations	**(35 991)**	**–**	**(35 991)**	(45 053)	–	(45 053)
Sommes recouvrées	**1 067**	**–**	**1 067**	4 294	–	4 294
Provision individuelle, fin de l'exercice	**93 433**	**–**	**93 433**	143 557	–	143 557
Provision collective, début de l'exercice	**389 869**	**187**	**390 056**	488 991	169	489 160
Charge pour pertes sur prêts	**(266 294)**	**(156)**	**(266 450)**	(95 925)	18	(95 907)
Pertes couvertes par le PRPPIP	**(5 204)**	**–**	**(5 204)**	(1 711)	–	(1 711)
Radiations	**(6 132)**	**–**	**(6 132)**	(2 021)	–	(2 021)
Sommes recouvrées	**584**	**–**	**584**	535	–	535
Provision collective, fin de l'exercice	**112 823**	**31**	**112 854**	389 869	187	390 056
Provision totale	**206 256 $**	**31 $**	**206 287 $**	533 426 $	187 $	533 613 $

Au cours de l'exercice, le perfectionnement continu des pratiques de gestion du risque et du capital a permis à la société d'actualiser et de normaliser sa méthodologie et ses processus d'évaluation du risque de crédit. Cette démarche a amené FAC à modifier ses hypothèses relatives à la provision fondées sur les probabilités de défaut et les pertes en cas de défaut. Les changements apportés aux deux modèles ont eu pour effet de diminuer la provision d'un montant de 275,1 millions de dollars et d'obtenir ainsi une estimation de la provision qui tient davantage compte de l'expérience antérieure de la société en matière de pertes. Les nouveaux modèles, décrits ci-dessous, représentent une modification de l'estimation comptable.

Le nouveau modèle de pertes en cas de défaut a été établi au moyen d'une analyse prévisionnelle de manière à ce qu'il puisse mieux prévoir les pertes sur les prêts individuels plutôt que sur l'ensemble du portefeuille de prêts comme le faisait le modèle antérieur. Le nouveau modèle intègre également des variables qui prennent en compte les caractéristiques des clients, des prêts et des garanties et non pas uniquement la valeur des biens pris en garantie. L'utilisation de l'hypothèse actualisée le 31 mars 2015 au lieu de l'hypothèse précédente a eu pour effet de retrancher 11,8 millions de dollars à la charge.

Le nouveau modèle de probabilité de défaut permet de mieux prévoir les défauts selon le champ d'activité, comparativement à l'ancien modèle. L'utilisation de l'hypothèse actualisée le 31 mars 2015 au lieu de l'hypothèse précédente a eu pour effet de retrancher 183,5 millions de dollars à la charge.

Un ajustement au cycle est utilisé pour nous assurer que les modèles ci-dessus représentent l'expérience de FAC en matière de radiations sur une période prolongée. Des mises à jour à cette approche ont été apportées au cours de la mise en œuvre des nouveaux modèles de pertes en cas de défaut et de probabilités de défaut. L'utilisation de l'hypothèse actualisée le 31 mars 2015 au lieu de l'hypothèse précédente a eu pour effet de retrancher 60,3 millions de dollars à la charge.

Le reste de la diminution de la provision peut être attribué à d'autres calculs aussi touchés indirectement par les mises à jour aux modèles décrites ci-dessus. L'utilisation de l'hypothèse actualisée le 31 mars 2015 au lieu de l'hypothèse précédente a eu pour effet de retrancher 19,5 millions de dollars à la charge.

9. Placements de capital-risque

Valeur comptable par type de placement

(milliers de dollars)	31 mars 2015	31 mars 2014
Actions privilégiées	**78 829 $**	51 750 $
Emprunts	**65 901**	57 287
Actions ordinaires	**35 058**	47 240
	179 788 $	156 277 $

Au 31 mars 2015, un montant de 2,0 millions de dollars (2,5 millions en 2014) en placements de capital-risque sous forme d'emprunts sera remboursable à la société à l'intérieur d'un an, un montant de 53,4 millions (54,8 millions en 2014) sera remboursable à l'intérieur d'une période de un à cinq ans et un montant de 10,5 millions (aucun montant en 2014) sera remboursable après cinq ans.

Concentrations des placements de capital-risque, par secteur

(milliers de dollars)	31 mars 2015	31 mars 2014
Fabrication et transformation de produits alimentaires	**108 554 $**	72 869 $
Agrobiotechnologie	**55 084**	35 822
Carburants et produits chimiques d'origine biologique	**16 150**	47 586
	179 788 $	156 277 $

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, le montant total des gains nets réalisés sur la cession de placements de capital-risque désignés à leur juste valeur en résultat s'élève à 21,4 millions de dollars (5,6 millions de pertes nettes en 2014).

Le montant total des commissions, intérêts et dividendes comptabilisés au poste des intérêts créditeurs pour les placements de capital-risque désignés à leur juste valeur en résultat s'est chiffré, au cours du présent exercice, à 6,7 millions de dollars (4,7 millions en 2014).

En plus des placements susmentionnés, la société détient des prêts accordés à des entreprises bénéficiaires de placements de capital-risque d'une valeur de 74,4 millions de dollars (38,2 millions en 2014), et n'a aucun cautionnement d'entreprises bénéficiaires de placements de capital-risque (aucun montant en 2014).

Le portefeuille de placements de capital-risque expose la société à un risque de crédit. Les placements de capital-risque sont généralement garantis par des contrats de sûreté générale, la cession du produit d'assurance-vie et des cautionnements personnels. Au 31 mars 2015, il n'y avait aucun placement de capital-risque sous forme d'emprunts en souffrance (aucun montant en 2014).

Le recours à d'autres hypothèses raisonnables possibles pour établir la valeur des placements de capital-risque qui sont évalués à leur juste valeur n'aurait pas d'effet important sur la situation financière ou le bénéfice de la société.

10. Matériel et améliorations locatives

(milliers de dollars)	Améliorations locatives	Matériel et mobilier de bureau	Matériel informatique	Total
Coût				
Solde au 31 mars 2013	47 412 $	26 184 $	13 276 $	86 872 $
Ajouts	6 474	2 932	1 752	11 158
Cessions	(2 893)	(902)	(1 159)	(4 954)
Solde au 31 mars 2014	50 993	28 214	13 869	93 076
Ajouts	1 801	364	1 085	3 250
Cessions	(805)	(63)	(1 392)	(2 260)
Solde au 31 mars 2015	**51 989 $**	**28 515 $**	**13 562 $**	**94 066 $**
Amortissement cumulé				
Solde au 31 mars 2013	31 979 $	21 216 $	10 210 $	63 405 $
Amortissement	6 507	2 526	1 890	10 923
Cessions	(2 862)	(887)	(1 178)	(4 927)
Solde au 31 mars 2014	35 624	22 855	10 922	69 401
Amortissement	5 925	2 077	1 769	9 771
Cessions	(796)	(63)	(1 389)	(2 248)
Solde au 31 mars 2015	**40 753 $**	**24 869 $**	**11 302 $**	**76 924 $**
Valeur comptable				
31 mars 2014	15 369 $	5 359 $	2 947 $	23 675 $
31 mars 2015	**11 236**	**3 646**	**2 260**	**17 142**

11. Logiciels

(milliers de dollars)	Conçus à l'interne	Achetés	Total
Coût			
Solde au 31 mars 2013	110 077 $	10 048 $	120 125 $
Ajouts	4 815	446	5 261
Solde au 31 mars 2014	114 892	10 494	125 386
Ajouts	6 157	441	6 598
Cessions	(3 971)	–	(3 971)
Solde au 31 mars 2015	**117 078 $**	**10 935 $**	**128 013 $**
Amortissement cumulé			
Solde au 31 mars 2013	74 606 $	7 190 $	81 796 $
Amortissement	10 632	971	11 603
Solde au 31 mars 2014	85 238	8 161	93 399
Amortissement	9 974	901	10 875
Cessions	(1 620)	-	(1 620)
Solde au 31 mars 2015	**93 592 $**	**9 062 $**	**102 654 $**
Valeur comptable			
31 mars 2014	29 654 $	2 333 $	31 987 $
31 mars 2015	**23 486**	**1 873**	**25 359**

Des coûts de recherche et développement liés aux logiciels conçus à l'interne d'un montant de 15,6 millions de dollars (9,2 millions en 2014) sont compris dans les charges au titre des installations, des logiciels et du matériel.

12. Matériel sous contrat de location-exploitation

(milliers de dollars)	
Coût	
Solde au 31 mars 2013	52 755 $
Ajouts	32 296
Cessions	(11 886)
Solde au 31 mars 2014	73 165
Ajouts	38 173
Cessions	(16 448)
Solde au 31 mars 2015	**94 890 $**
Amortissement cumulé	
Solde au 31 mars 2013	12 669 $
Amortissement	10 575
Cessions	(4 882)
Solde au 31 mars 2014	18 362
Amortissement	13 515
Cessions	(7 208)
Solde au 31 mars 2015	**24 669 $**
Valeur comptable	
31 mars 2014	54 803 $
31 mars 2015	**70 221**

13. Autres actifs

(milliers de dollars)	**31 mars 2015**	31 mars 2014
Actifs au titre de la réserve d'assurance	**20 722 $**	19 888 $
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 15)	**–**	1 661
Propriétés immobilières destinées à la vente	**–**	706
Autre	**–**	18
	20 722 $	22 273 $

14. Emprunts

Dette à court terme

(milliers de dollars)	31 mars 2015	31 mars 2014
Emprunts auprès du gouvernement du Canada		
Emprunts à taux variable	**9 738 627 $**	5 637 602 $
Emprunts à taux fixe	**3 610 699**	4 523 938
	13 349 326	10 161 540
Emprunts auprès des marchés financiers		
Billets à taux fixe en dollars américains (1)	**252 050**	196 764
Billets au détail et institutionnels à taux fixe	**108 047**	–
	360 097	**196 764**
	13 709 423 $	10 358 304 $

(1) 199,0 millions en dollars US (178,0 millions en 2014)

Dette à court terme, selon la date d'échéance

	31 mars 2015				
	Gouvernement du Canada		**Marchés financiers**		
(milliers de dollars)	**Valeur comptable**	**Rendement**	**Valeur comptable**	**Rendement**	**Total**
De 0 à 3 mois	**3 597 497 $**	**0,61 %**	**252 050 $**	**0,72 %**	**3 849 547 $**
De 4 à 6 mois	**3 463 095**	**0,59 %**	**–**	**–**	**3 463 095**
De 7 à 9 mois	**3 721 728**	**0,60 %**	**108 047**	**4,37 %**	**3 829 775**
De 10 à 12 mois	**2 567 006**	**0,55 %**	**–**	**–**	**2 567 006**
	13 349 326 $		**360 097 $**		**13 709 423 $**

	31 mars 2014				
	Gouvernement du Canada		Marchés financiers		
(milliers de dollars)	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	Total
De 0 à 3 mois	5 287 542 $	0,79 %	196 764 $	0,08 %	5 484 306 $
De 4 à 6 mois	1 495 377	0,84 %	–	–	1 495 377
De 7 à 9 mois	1 066 901	0,83 %	–	–	1 066 901
De 10 à 12 mois	2 311 720	0,92 %	–	–	2 311 720
	10 161 540 $		196 764 $		13 709 423 $

La société dispose d'une ligne de crédit d'exploitation à vue d'un montant de 30,0 millions de dollars (30,0 millions en 2014) qui lui assure une protection contre les découverts. L'endettement aux termes de cet accord de crédit n'est pas garanti et la facilité de crédit n'est pas assortie d'une date d'expiration. Tout prélèvement effectué sur cette facilité de crédit au cours de l'exercice est contrepassé le jour suivant. Au 31 mars 2015, aucun prélèvement n'avait été effectué sur cette facilité de crédit (aucun en 2014).

14. Emprunts (suite)

Dette à long terme

(milliers de dollars)	31 mars 2015	31 mars 2014
Emprunts auprès du gouvernement du Canada		
Emprunts à taux variable	**6 837 611 $**	9 918 918 $
Emprunts à taux fixe	**2 575 702**	2 096 083
	9 413 313	12 015 001
Billets au détail et institutionnels à taux fixe	**309 211**	416 588
	9 722 524 $	12 431 589 $

Dette à long terme, selon la date d'échéance

	31 mars 2015				
	Gouvernement du Canada		Marchés financiers		
(milliers de dollars)	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	Total
De 1 à 2 ans	**6 120 602 $**	**0,58 %**	**–**	**–**	**6 120 602 $**
De 2 à 3 ans	**1 988 648**	**0,96 %**	**–**	**–**	**1 988 648**
De 3 à 4 ans	**1 074 458**	**1,33 %**	**–**	**–**	**1 074 458**
De 4 à 5 ans	**36 164**	**1,77 %**	**–**	**–**	**36 164**
Plus de 5 ans	**193 441**	**1,89 %**	**309 211**	**4,37 %**	**502 652**
	9 413 313 $		**309 211 $**		**9 722 524 $**

	31 mars 2014				
	Gouvernement du Canada		Marchés financiers		
(milliers de dollars)	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	Total
De 1 à 2 ans	7 723 218 $	0,87 %	108 385 $	4,37 %	7 831 603 $
De 2 à 3 ans	2 689 355	1,42 %	–	–	2 689 355
De 3 à 4 ans	803 361	1,24 %	–	–	803 361
De 4 à 5 ans	564 402	2,04 %	–	–	564 402
Plus de 5 ans	234 665	1,90 %	308 203	4,37 %	542 868
	12 015 001 $		416 588 $		12 431 589 $

15. Avantages postérieurs à l'emploi

Modifications au régime

En date du 1er janvier 2015, FAC a modifié les exigences d'admissibilité de l'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi. Le nombre d'années de service requis est passé de 2 à 10 ans. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, un coût négatif des services passés de 8,8 millions de dollars a été comptabilisé au titre des prestations constituées (aucun montant en 2014).

Situation financière des régimes d'avantages du personnel

La société évalue ses obligations au titre des prestations déterminées et la juste valeur des actifs des régimes à des fins comptables au 31 mars de chaque exercice.

Montants constatés au bilan consolidé :

	Régime de retraite agréé	
(milliers de dollars)	**31 mars 2015**	31 mars 2014
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées capitalisées	**(650 819) $**	(515 887) $
Juste valeur des actifs du régime	**627 232**	517 548
(Passif) actif net lié aux obligations au titre des prestations déterminées (1)	**(23 587) $**	1 661 $

	Régimes de retraite supplémentaires	
(milliers de dollars)	**31 mars 2015**	31 mars 2014
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées capitalisées	**(56 815) $**	(44 116) $
Juste valeur des actifs des régimes	**45 849**	40 979
Situation de capitalisation	**(10 966)**	(3 137)
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées non capitalisées	**(15 220)**	(11 944)
Passif net lié aux obligations au titre des prestations déterminées (1)	**(26 186) $**	(15 081) $

	Autres avantages	
(milliers de dollars)	**31 mars 2015**	31 mars 2014
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées non capitalisées	**(93 790) $**	(83 379) $
Passif net lié aux obligations au titre des prestations déterminées (1)	**(93 790) $**	(83 379) $

(1) Le passif total net lié aux obligations au titre des prestations déterminées des trois régimes est de 143 563 $ (98 460 $ en 2014). Ce montant est constaté au bilan consolidé en tant que passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi. L'actif net total lié aux obligations au titre des prestations déterminées des trois régimes est nul (1 661 $ en 2014). Ce montant est constaté au bilan consolidé au poste des autres actifs.

15. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires		Autres avantages	
(milliers de dollars)	**31 mars 2015**	31 mars 2014	**31 mars 2015**	31 mars 2014	**31 mars 2015**	31 mars 2014
Obligation au titre des prestations déterminées au début de l'exercice	**515 887 $**	537 799 $	**56 060 $**	59 342 $	**83 379 $**	76 478 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**22 680**	32 239	**1 674**	2 644	**5 458**	5 529
Coût des services passés	**–**	–	**–**	–	**(8 794)**	–
Frais d'intérêt de l'obligation au titre des prestations déterminées	**23 713**	22 828	**2 479**	2 463	**3 889**	3 263
Cotisations des employés	**7 047**	6 350	**–**	122	**–**	–
Prestations versées	**(13 502)**	(11 489)	**(2 838)**	(1 039)	**(812)**	(727)
Ajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes	**(3 285)**	(7 738)	**4 209**	(646)	**(1 966)**	(142)
Perte actuarielle (gain actuariel) découlant des changements aux hypothèses financières	**98 279**	(109 300)	**10 451**	(12 922)	**12 636**	(9 328)
Perte actuarielle découlant des changements aux hypothèses démographiques	**–**	45 198	**–**	6 096	**–**	8 306
Obligation au titre des prestations déterminées à la fin de l'exercice	**650 819 $**	515 887 $	**72 035 $**	56 060 $	**93 790 $**	83 379 $

La durée de l'obligation au titre des prestations déterminées du régime de retraite agréé est de 21 ans (20 ans en 2014). La durée de l'obligation au titre des prestations déterminées des régimes de retraite supplémentaires est de 20 ans (20 ans en 2014).

Variations de la juste valeur des actifs des régimes

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires		Autres avantages	
(milliers de dollars)	**31 mars 2015**	31 mars 2014	**31 mars 2015**	31 mars 2014	**31 mars 2015**	31 mars 2014
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	**517 548 $**	414 691 $	**40 979 $**	33 327 $	**– $**	– $
Intérêts créditeurs sur les actifs des régimes	**23 850**	17 453	**1 753**	1 374	**–**	–
Rendement des actifs des régimes supérieur au taux d'actualisation	**36 304**	41 710	**5 421**	4 211	**–**	–
Cotisations de la société	**56 769**	49 596	**615**	4 117	**812**	727
Cotisations des employés	**7 047**	6 350	**–**	122	**–**	–
Prestations versées	**(13 502)**	(11 489)	**(2 838)**	(1 039)	**(812)**	(727)
Coûts d'administration des régimes	**(784)**	(763)	**(45)**	(49)	**–**	–
Incidence fiscale des actifs d'impôt remboursables	**–**	–	**(36)**	(1 084)	**–**	–
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	**627 232 $**	517 548 $	**45 849 $**	40 979 $	**– $**	– $

15. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Coûts des prestations déterminées constatés au bénéfice net

(milliers de dollars)	Régime de retraite agréé 31 mars 2015	Régime de retraite agréé 31 mars 2014	Régimes de retraite supplémentaires 31 mars 2015	Régimes de retraite supplémentaires 31 mars 2014	Autres avantages 31 mars 2015	Autres avantages 31 mars 2014
Coût des services rendus au cours de l'exercice (1)	**22 680 $**	32 239 $	**1 674 $**	2 644 $	**5 458 $**	5 529 $
Coût des services passés (2)	**–**	–	**–**	–	**(8 794)**	
Intérêts nets (3)	**(137)**	5 375	**726**	1 089	**3 889**	3 263
Coûts d'administration des régimes (4)	**734**	763	**45**	49	**–**	–
Incidence fiscale des actifs d'impôt remboursables (5)	**–**	–	**36**	772	**–**	–
	23 327 $	38 377 $	**2 481 $**	4 554 $	**553 $**	8 792 $

(1) Le coût total des services rendus au cours de l'exercice de 29 812 $ (40 412 $ en 2014) est constaté à la charge au titre des prestations constituées.
(2) Le coût total des services passés de (8 794 $) (aucun montant en 2014) est constaté à la charge au titre des prestations constituées.
(3) Le total des intérêts nets de 4 478 $ (9 727 $ en 2014) est constaté à la charge au titre des prestations constituées.
(4) Le total des frais d'administration des régimes de 829 $ (812 $ en 2014) est constaté à la charge au titre des prestations constituées.
(5) L'incidence fiscale totale des actifs d'impôt remboursables de 36 $ (772 $ en 2014) est constatée à la charge au titre des prestations constituées.

Coûts des prestations déterminées constatés dans les autres éléments du résultat global

(milliers de dollars)	Régime de retraite agréé 31 mars 2015	Régime de retraite agréé 31 mars 2014
Ajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes	**3 285 $**	7 738 $
Rendement des actifs des régimes supérieur au taux d'actualisation	**36 304**	41 710
Changements aux hypothèses liées au passif	**(98 279)**	64 102
(Pertes liées) gains liés à la réévaluation (1)	**(58 690) $**	113 550 $

(milliers de dollars)	Régimes de retraite supplémentaires 31 mars 2015	Régimes de retraite supplémentaires 31 mars 2014
Ajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes	**(4 209) $**	646 $
Rendement des actifs des régimes supérieur au taux d'actualisation	**5 421**	4 211
Changements aux hypothèses liées au passif	**(10 451)**	6 826
Incidence fiscale des actifs d'impôt remboursables	**–**	(312)
(Pertes liées) gains liés à la réévaluation (1)	**(9 239) $**	11 371 $

(milliers de dollars)	Autres avantages 31 mars 2015	Autres avantages 31 mars 2014
Ajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes	**1 966 $**	142 $
Changements aux hypothèses liées au passif	**(12 636)**	1 022
(Pertes liées) gains liés à la réévaluation (1)	**(10 670) $**	1 164 $

(1) Les pertes liées à la réévaluation de 78 599 $ (gains de 126 085 $ en 2014) sont constatées dans les autres éléments du résultat global.

Les réévaluations cumulatives des pertes constatées au poste des autres éléments du résultat global au 31 mars 2015 se sont chiffrées à 110,7 millions de dollars (32,1 millions en 2014).

15. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Actifs des régimes

Pourcentages des actifs des régimes, par type d'actifs, selon les valeurs du marché en date de la plus récente évaluation actuarielle :

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires	
	31 mars 2015	31 mars 2014	**31 mars 2015**	31 mars 2014
Titres de participation	**59,3 %**	62,7 %	**98,7 %**	92,8 %
Titres d'emprunt	**30,4 %**	27,9 %	**1,3 %**	1,3 %
Actif immobilier	**9,0 %**	7,9 %	**–**	–
Liquidités	**1,3 %**	1,5 %	**–**	5,9 %
	100,0 %	100,0 %	**100,0 %**	100,0 %

Hypothèses importantes

Hypothèses importantes utilisées (moyennes pondérées) :

	Prestations du régime de retraite agréé		Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires	
	31 mars 2015	31 mars 2014	**31 mars 2015**	31 mars 2014	**31 mars 2015**	31 mars 2014
Obligation au titre des prestations déterminées						
Taux d'actualisation	**3,50 %**	4,40 %	**3,50 %**	4,40 %	**3,50 %**	4,40 %
Augmentation du taux de rémunération	**4,00 %**	4,50 %	**4,00 %**	4,50 %	**4,00 %**	4,50 %
Indice des prix à la consommation	**2,00 %**	2,00 %	**2,00 %**	2,00 %	**–**	–
Coûts des prestations déterminées						
Taux d'actualisation	**4,40 %**	4,00 %	**4,40 %**	4,00 %	**4,40 %**	4,00 %
Indice des prix à la consommation	**2,00 %**	2,50 %	**2,00 %**	2,50 %	**–**	–

Aux 31 mars 2015 et 2014, l'hypothèse liée à la mortalité pour l'obligation au titre des prestations déterminées est fondée sur les statistiques relatives à la mortalité dans le secteur public de 2014 (Canadian Pensioners Mortality 2014 publication) et sur les statistiques relatives à l'amélioration de l'espérance de vie des retraités canadiens, au moyen de l'échelle de projection B (Canadian Pensioners Mortality Improvement Scale B), avec facteurs d'ajustement de la pension de 0,8614 pour les hommes et de 0,9855 pour les femmes. Au 31 mars 2015, l'espérance de vie moyenne d'une personne qui prend sa retraite à l'âge de 65 ans est de 24 ans pour les hommes (24 ans en 2014) et de 26 ans pour les femmes (25 ans en 2014).

Taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé :

	31 mars 2015	31 mars 2014
Hausse des coûts liés aux soins dentaires et à la couverture complémentaire pour soins de santé		
Taux initial	**8,00 %**	8,00 %
Taux ultime	**5,00 %**	5,00 %
Année à laquelle le taux ultime sera atteint	**2021**	2021

15. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Analyse de sensibilité

Les effets découlant de la modification des principales hypothèses économiques (moyennes pondérées) qui sont utilisées pour déterminer les coûts des prestations de retraite et des autres avantages sont précisés ci-dessous.

(milliers de dollars)	Régime de retraite agréé	Régimes de retraite supplémentaires	Autres avantages
Hausse de 1 % du taux d'actualisation			
Total des coûts de service et d'intérêt net	**(12 239)**	**(878)**	**(1 767)**
Obligation au titre des prestations déterminées	**(119 295)**	**(12 232)**	**(21 337)**
Baisse de 1 % du taux d'actualisation			
Total des coûts de service et d'intérêt net	**14 350**	**520**	**2 468**
Obligation au titre des prestations déterminées	**161 273**	**16 117**	**30 561**
Hausse de 0,25 % de l'augmentation du taux de rémunération			
Total des coûts de service et d'intérêt net	**933**	**268**	**23**
Obligation au titre des prestations déterminées	**6 118**	**2 131**	**100**
Baisse de 0,25 % de l'augmentation du taux de rémunération			
Total des coûts de service et d'intérêt net	**(943)**	**(217)**	**(23)**
Obligation au titre des prestations déterminées	**(6 183)**	**(1 835)**	**(100)**
Hausse de 1 % de l'indice des prix à la consommation			
Total des coûts de service et d'intérêt net	**9 138**	**643**	**–**
Obligation au titre des prestations déterminées	**112 396**	**12 370**	**–**
Baisse de 1 % de l'indice des prix à la consommation			
Total des coûts de service et d'intérêt net	**(7 310)**	**(526)**	**–**
Obligation au titre des prestations déterminées	**(90 008)**	**(9 958)**	**–**
Hausse de 1 an de l'espérance de vie des participants aux régimes de retraite			
Total des coûts de service et d'intérêt net	**1 087**	**88**	**320**
Obligation au titre des prestations déterminées	**15 880**	**1 737**	**3 434**
Hausse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé généraux			
Total des coûts de service et d'intérêt net	**–**	**–**	**3 285**
Obligation au titre des prestations déterminées	**–**	**–**	**27 208**
Baisse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé généraux			
Total des coûts de service et d'intérêt net	**–**	**–**	**(2 268)**
Obligation au titre des prestations déterminées	**–**	**–**	**(19 476)**

Régimes à cotisations déterminées

Le coût des régimes à cotisations déterminées est constaté en fonction des cotisations versées dans l'exercice en cours et est compris dans la charge au titre des prestations constituées. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, cette charge s'est élevée à 4,5 millions de dollars (4,2 millions en 2014).

Total des versements en espèces

Le total des versements en espèces au titre des avantages postérieurs à l'emploi, qui comprennent les cotisations versées par la société aux régimes de retraite capitalisés, les prestations versées directement aux prestataires au titre de ses autres régimes d'avantages du personnel non capitalisés et les cotisations versées au titre du régime de retraite à cotisations déterminées, ont totalisé 63,0 millions de dollars (59,1 millions en 2014).

La société prévoit que le total de ses versements en espèces au titre des avantages postérieurs à l'emploi, comme il est décrit au paragraphe précédent, s'élèvera à environ 46,2 millions de dollars en 2016.

16. Autres passifs

(milliers de dollars)	31 mars 2015	31 mars 2014
Réserve pour sinistres	**9 821 $**	9 573 $
Produits reportés	**7 978**	6 225
Autre	**1 194**	548
	18 993 $	16 346 $

17. Intérêts créditeurs nets

(milliers de dollars)	31 mars 2015	31 mars 2014
Intérêts créditeurs		
Prêts et créances	**1 119 304 $**	1 097 693 $
Virement au bénéfice net des gains nets réalisés sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie du poste du cumul des autres éléments du résultat global	**22 933**	22 684
Gains de change sur les prêts et créances	**20 145**	6 999
Contrats de location-exploitation	**15 790**	12 350
Couverture des actifs et passifs financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (nets)	**10 806**	4 456
Placements temporaires et quasi-espèces désignés comme disponibles à la vente	**10 774**	10 753
Contrats de location-financement classés comme prêts et créances	**703**	654
Total des intérêts créditeurs pour les instruments financiers non constatés à la juste valeur en résultat	**1 200 455**	1 155 589
Placements de capital-risque désignés à la juste valeur constatée en résultat	**6 680**	4 090
	1 207 135	1 159 679
Intérêts débiteurs		
Dette à long terme classée comme autres passifs	**199 582**	194 792
Dette à court terme classée comme autres passifs	**34 006**	55 245
Pertes de change sur la trésorerie et la dette à court terme classée comme autres passifs (nettes)	**19 303**	6 998
Amortissement sur le matériel sous contrat de location-exploitation	**13 515**	10 574
Passifs des prêts Transfert classés comme autres passifs	**2 570**	2 404
Total des intérêts débiteurs pour les instruments financiers non constatés à la juste valeur en résultat	**268 976**	270 013
Actifs et passifs financiers dérivés classés comme détenus à des fins de transaction (nets)	**(89)**	(3)
Dette à court terme désignée à la juste valeur constatée en résultat	**–**	14
	268 887	270 024
Intérêts créditeurs nets	**938 248 $**	889 655 $

Le montant total net des produits provenant des commissions qui a été constaté immédiatement à titre d'intérêts créditeurs nets découlant des actifs et passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur constatée en résultat s'élève à 4,0 millions de dollars (5,0 millions en 2014). Les intérêts créditeurs constatés à la suite de la décomptabilisation de la valeur actualisée d'actifs financiers dépréciés se sont élevés à 0,5 million de dollars (2,8 millions en 2014).

La société a reclassé certains chiffres correspondants dans l'état consolidé des résultats d'exploitation et l'état consolidé des flux de trésorerie afin de mieux représenter la nature des charges et de se conformer à la présentation de l'exercice en cours. Toutefois, les changements apportés étaient négligeables et n'ont pas eu de répercussion sur l'état consolidé du résultat global. Au 31 mars 2014, 10,6 millions de dollars en amortissement sur le matériel sous contrat de location-exploitation ont été reclassés de la charge d'amortissement, comprise dans les frais d'administration, aux intérêts débiteurs.

18. Ajustement de juste valeur

(milliers de dollars)	31 mars 2015	31 mars 2014
Placements de capital-risque désignés à la juste valeur constatée en résultat	**17 667 $**	32 627 $
Cautionnements	**7**	(6)
Couvertures de flux de trésorerie inefficaces	**(4 215)**	6 387
Dette à long terme désignée à la juste valeur constatée en résultat	**–**	7
Actifs et passifs financiers dérivés classés comme détenus à des fins de transaction	**–**	(7)
	13 459 $	39 008 $

19. Juste valeur des instruments financiers

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

La société respecte une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux pour classer les données utilisées pour mesurer la juste valeur. Le niveau 1 est fondé sur les prix cotés sur les marchés actifs, le niveau 2 incorpore les modèles utilisant des données autres que les prix cotés et le niveau 3 intègre les modèles qui utilisent des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Les détails des méthodes d'évaluation appliquées et des hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur sont fournis à la note 2.

Hiérarchie aux fins d'évaluation

Le tableau suivant classe le niveau des données utilisées pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

	31 mars 2015			
(milliers de dollars)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actif				
Quasi-espèces	**– $**	**1 072 326 $**	**– $**	**1 072 326 $**
Actifs financiers dérivés	**–**	**58 828**	**–**	**58 828**
Placements de capital-risque	**7 730**	**–**	**172 058**	**179 788**
	7 730 $	**1 131 154 $**	**172 058 $**	**1 310 942 $**

	31 mars 2014			
(milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Quasi-espèces	– $	907 520 $	– $	907 520 $
Placements temporaires	–	140 780	–	140 780
Actifs financiers dérivés	–	53 201	–	53 201
Placements de capital-risque	846	–	155 431	156 277
	846 $	1 101 501 $	– $	1 257 778 $
Passif				
Passifs financiers dérivés	– $	2 527 $	0 $	2 527 $

Des changements aux méthodes d'évaluation peuvent entraîner des transferts entre les niveaux 1, 2 et 3. Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2015, il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux (aucun transfert en 2014).

19. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers de niveau 3

Le tableau ci-dessous résume les variations qui se sont produites au cours de l'exercice en ce qui a trait aux instruments financiers de niveau 3.

	31 mars 2015			
(milliers de dollars)	**Actifs et passifs financiers dérivés**	**Placements de capital-risque**	**Billets structurés**	**Total**
Solde au début de l'exercice	**– $**	**155 431 $**	**– $**	**155 431 $**
Gains nets constatés à l'ajustement de juste valeur	**–**	**10 783**	**–**	**10 783**
Variation des intérêts courus	**–**	**2 601**	**–**	**2 601**
Acquisitions	**–**	**39 186**	**–**	**39 186**
Remboursements	**–**	**(35 943)**	**–**	**(35 943)**
Solde à la fin de l'exercice	**– $**	**172 058 $**	**– $**	**172 058 $**

	31 mars 2014			
(milliers de dollars)	Actifs et passifs financiers dérivés	Placements de capital-risque	Billets structurés	Total
Solde au début de l'exercice	11 $	72 820 $	(198) $	72 633 $
(Pertes nettes constatées) gains nets constatés à l'ajustement de juste valeur	(7)	37 888	7	37 888
Variation des intérêts courus	(4)	2 127	4	2 127
Acquisitions	–	48 604	–	48 604
Remboursements	–	(6 008)	187	(5 821)
Solde à la fin de l'exercice	– $	155 431 $	– $	155 431 $

Les pertes et les gains nets non réalisés liés aux instruments encore détenus à la date de clôture de l'exercice qui sont constatés à l'ajustement de juste valeur correspondent à un gain de 17,5 millions de dollars (gain de 15,3 millions en 2014).

Instruments financiers non comptabilisés à leur juste valeur

Les justes valeurs estimatives des instruments financiers de la société qui ne correspondent pas aux valeurs comptables présentées dans les états financiers, calculées selon les méthodes et les hypothèses décrites ci-dessous, sont les suivantes :

	31 mars 2015		31 mars 2014	
(milliers de dollars)	**Valeur comptable**	**Juste valeur estimative**	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Actif				
Prêts	**27 102 815 $**	**27 446 135 $**	25 671 535 $	25 826 685 $
Contrats de location-financement	**15 497**	**15 351**	15 511	15 657
Passif				
Dette à long terme	**9 722 524**	**9 845 813**	12 431 589	12 508 770

Il est considéré que les instruments financiers non comptabilisés à leur juste valeur, comme l'indique le tableau ci-dessus, sont fondés sur le niveau 2 des données pour déterminer la juste valeur estimative.

19. Juste valeur des instruments financiers (suite)

La juste valeur estimative des prêts productifs à taux fixe est calculée en actualisant les flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché à la fin de l'exercice pour des termes à l'échéance équivalents. La juste valeur estimative des prêts productifs à taux variable représente approximativement la valeur comptable en raison des variations des taux d'intérêt qui correspondent directement aux variations du taux préférentiel, qui détermine la juste valeur. La provision collective pour pertes sur prêts relatives aux prêts est soustraite de la juste valeur estimative des prêts productifs. La juste valeur estimative des prêts douteux est égale à sa valeur nette de réalisation, laquelle est obtenue en soustrayant la provision individuelle pour pertes sur prêts de la valeur comptable des prêts douteux.

La juste valeur estimative des contrats de location-financement est calculée en actualisant les flux de trésorerie prévus en fonction des taux d'intérêt en vigueur sur le marché à la fin de l'exercice pour des termes à l'échéance équivalents. La provision collective pour pertes sur prêts relatives aux contrats de location-financement est soustraite de la juste valeur estimative des contrats de location-financement.

La juste valeur estimative de la dette à long terme est calculée en actualisant les flux de trésorerie contractuels en fonction des taux d'intérêt en vigueur à la fin de l'exercice pour des termes à l'échéance équivalents.

Pour tous les autres instruments financiers comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, la valeur comptable équivaut approximativement à la juste valeur en raison de la période relativement courte qui reste avant leur échéance ou parce qu'ils correspondent déjà à leur valeur actualisée. Cela s'applique à la trésorerie, aux créances, aux autres actifs, aux créditeurs et charges à payer, à la dette à court terme, au passif des prêts Transfert et aux autres passifs excluant la réserve pour sinistres.

20. Contrats de location-exploitation

Contrats de location-exploitation en tant que bailleur

Les contrats de location-exploitation ont trait à du matériel agricole loué à des clients en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables. La durée initiale des contrats de location-exploitation varie de deux à cinq ans.

Paiements de location-exploitation minimaux futurs :

(milliers de dollars)	**31 mars 2015**	31 mars 2014
Montants exigibles		
Moins de un an	**15 309 $**	11 963 $
De un à cinq ans	**28 795**	24 017
	44 104 $	35 980 $

Contrats de location-exploitation en tant que preneur à bail

La société loue des locaux à bureaux en vertu de baux de location-exploitation. La durée des contrats de location est habituellement de 5 à 10 ans, assortis d'une option de renouvellement à l'échéance.

Paiements minimaux futurs à verser en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables :

(milliers de dollars)	**31 mars 2015**	31 mars 2014
Montants exigibles		
Moins de un an	**17 215 $**	16 055 $
De un à cinq ans	**48 522**	47 257
Plus de cinq ans	**107 112**	115 677
	172 849 $	178 989 $

Des paiements de location-exploitation d'un montant de 18,0 millions de dollars (17,2 millions en 2014) sont compris dans la charge au titre des installations, des logiciels et du matériel.

21. Engagements, cautionnements et éventualités

Engagements de prêt et de contrat de location

Au 31 mars 2015, les engagements de prêts approuvés mais non décaissés s'élevaient à 2 996,2 millions de dollars (2 948,9 millions en 2014). Ces prêts ont été approuvés à un taux d'intérêt moyen de 3,64 % (3,87 % en 2014) et ne sont pas compris dans le solde des prêts tant qu'ils ne sont pas décaissés. Puisque bon nombre de ces approbations de prêts expireront ou arriveront à échéance sans qu'il y ait de décaissements, les montants contractuels ne représentent pas nécessairement des besoins de trésorerie futurs. Au 31 mars 2015, les contrats de location-financement approuvés mais non décaissés s'élevaient à 5,7 millions de dollars (3,0 millions en 2014) et les contrats de location-exploitation approuvés mais non décaissés s'élevaient à 1,2 million de dollars (2,3 millions en 2014). Ces contrats de location ne sont pas compris dans le solde des contrats de location-financement ou des contrats de financement-exploitation de matériel tant qu'ils ne sont pas décaissés. Ces engagements ne présentent aucun risque de liquidité pour la société, car elle dispose de ressources liquides suffisantes du gouvernement du Canada au titre du Programme d'emprunt des sociétés d'État afin de couvrir ses besoins de trésorerie futurs.

Engagements de capital-risque

Au 31 mars 2015, la société s'est engagée à investir 2,7 millions de dollars (3,7 millions en 2014) dans des placements de capital-risque.

Engagements d'exploitation

Paiements minimums futurs pour les contrats de service de technologie et autres services :

(milliers de dollars)	**31 mars 2015**	31 mars 2014
Montants exigibles		
Moins de un an	**15 200 $**	11 306 $
De un à cinq ans	**5 171**	14 217
	20 371 $	25 523 $

Engagements de capital

Les dépenses en capital contractées pour des logiciels à la fin de l'exercice mais non encore engagées se chiffrent à 9,6 millions de dollars (5,2 millions en 2014). Les dépenses en capital contractées pour du matériel et des améliorations locatives à la fin de l'exercice mais non encore engagées se chiffrent à 6,0 millions de dollars (aucun montant en 2014).

Engagements de financement pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements de financement pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à la fin de l'exercice se chiffrent à 26,0 millions de dollars (26,4 millions en 2014) par année, et ce, pour les cinq prochaines années.

Cautionnements

Dans le cours normal de ses activités, la société émet des cautionnements sous forme de lettres de crédit qui constituent des obligations d'effectuer des paiements à des tiers au nom de ses clients, si ces derniers ne sont pas en mesure d'effectuer les paiements nécessaires ou de respecter d'autres obligations contractuelles. Le montant maximal potentiel à payer au 31 mars 2015 se chiffre à 4,5 millions de dollars (1,2 million en 2014). Dans l'éventualité où la société serait forcée d'honorer ces lettres de crédit, elle pourrait recourir aux garanties données par ses clients afin de verser les sommes dues à des tiers. Les cautionnements existants arriveront à échéance au cours des trois prochains exercices, habituellement sans qu'aucun prélèvement n'ait été effectué. Au 31 mars 2015, aucun montant (aucun montant en 2014) n'a été constaté pour ces lettres de crédit.

21. Engagements, cautionnements et éventualités (suite)

Éventualités et provisions

Diverses poursuites judiciaires ayant trait aux activités courantes de la société sont en instance. La direction ne croit pas que le passif qui pourrait découler des poursuites en cours entraînera des répercussions négatives considérables sur le bilan consolidé ou les résultats d'exploitation de la société. Par conséquent, aucun montant n'est compris dans les états financiers consolidés au 31 mars 2015, au titre des éventualités.

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut des accords généraux d'indemnisation. L'obligation d'indemnisation se produit généralement dans le cadre de contrats de prestation de services et d'accords d'alliance stratégique. Ainsi, la société indemnise, dans certaines circonstances, la contrepartie de l'accord pour divers frais découlant de l'inexactitude de déclarations ou de l'inexécution d'engagements. La société indemnise en outre les administrateurs, les dirigeants et les employés, dans la limite prescrite par la loi et par sa loi habilitante, pour certaines réclamations contre eux en raison de leur statut d'administrateur, de dirigeant ou d'employé. Comme les modalités de ces indemnisations varient, la société n'est donc pas en mesure de faire une estimation raisonnable du montant maximal potentiel qu'il pourrait être requis de verser à des contreparties. La société n'a jamais eu, par le passé, à verser des paiements en vertu de ces indemnisations et éventualités. Aucun montant n'est compris dans les états financiers consolidés au 31 mars 2015 au titre des indemnisations et des éventualités.

22. Opérations entre apparentés

La société est apparentée à toutes les entités qui appartiennent au gouvernement du Canada, notamment les ministères, les organismes et les sociétés d'État.

La société est apparentée au Fonds Avrio I, au Fonds Avrio II, au Fonds Avrio III et au Fonds de financement subordonné Avrio. Ces derniers sont des sociétés en commandite dans lesquelles la société détient une participation de 67 % (67 % en 2014), de 55 % (55 % en 2014), de 76 % (0 % en 2014) et de 99 % (99 % en 2014) respectivement. Les Fonds Avrio sont des entités structurées consolidées de la société. Toutes les opérations entre la société et les Fonds ont été éliminées au moment de la consolidation et, à ce titre, ne sont pas déclarées à titre d'opérations entre apparentés.

Les autres parties apparentées de la société comprennent les principaux dirigeants, les membres de la famille immédiate des principaux dirigeants et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou les membres de leur famille immédiate exercent un contrôle, une influence importante ou détiennent un droit de vote considérable, ainsi que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au bénéfice des membres du personnel de la société.

Des opérations avec ces entités ont été menées dans le cadre des activités normales de la société et sont évaluées conformément aux normes IFRS applicables à chaque opération.

Opérations avec le gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada garantit les emprunts de la société.

La société contracte des emprunts à court et à long terme auprès du gouvernement du Canada au titre du Programme d'emprunt des sociétés d'État. Au 31 mars 2015, les soldes impayés auprès du gouvernement du Canada s'élevaient à 13 349,3 millions de dollars en dette à court terme (10 161,5 millions en 2014) et à 9 413,3 millions de dollars en dette à long terme (12 015,0 millions en 2014). Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, un montant de 214,4 millions de dollars (228,8 millions en 2014) a été constaté à titre d'intérêts débiteurs sur ces emprunts.

22. Opérations entre apparentés (suite)

La société reçoit l'aide de l'État par le biais du PRPPIP pour partager les pertes sur prêts relatives à certains prêts avec le gouvernement du Canada. Cette aide est constatée à titre d'augmentation ou de diminution à la charge pour pertes sur prêts. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, la diminution constatée à la charge pour pertes sur prêts a été de 5,0 millions de dollars (12,6 millions en 2014). Le montant estimatif à être versé au gouvernement du Canada est compris dans les soldes d'emprunts à long terme susmentionnés.

La société verse chaque année un dividende au gouvernement du Canada, comme il est décrit à la note 23.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs et les membres de l'Équipe de gestion d'entreprise. Les montants déclarés ci-dessous tiennent compte des membres de la famille immédiate des principaux dirigeants, qui sont considérés comme des personnes apparentées.

Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle versée aux principaux dirigeants en contrepartie des services rendus :

(milliers de dollars)	31 mars 2015	31 mars 2014
Salaire et autres avantages sociaux à court terme	4 395 $	3 575 $
Avantages postérieurs à l'emploi	688	1 224
Honoraires et indemnités journalières des membres du conseil	188	166
Total	5 271 $	4 965 $

Transactions conclues avec les principaux dirigeants

Toutes les transactions conclues avec les principaux dirigeants l'ont été avec des administrateurs et des entités apparentées à ceux-ci. Les modalités des transactions conclues avec des principaux dirigeants n'étaient pas plus favorables que celles accordées aux autres clients dans le cadre de transactions similaires.

Les prêts consentis aux principaux dirigeants impayés au 31 mars 2015 étaient de 5,9 millions de dollars (5,0 millions en 2014). Le solde impayé maximum pour ces prêts durant l'exercice terminé le 31 mars 2015 était de 8,8 millions de dollars (5,5 millions en 2014). Le taux d'intérêt moyen pondéré des prêts consentis aux principaux dirigeants impayés au 31 mars 2015 était de 6 % (6 % en 2014).

Les prêts consentis aux principaux dirigeants sont garantis aux mêmes conditions que les transactions conclues avec d'autres clients; de plus, les principaux dirigeants qui concluent ces transactions sont soumis au même processus d'évaluation du crédit auquel sont assujettis tous les clients. Il n'y a pas de provision individuelle établie au 31 mars 2015 pour les prêts accordés aux principaux dirigeants (aucune en 2014).

Les engagements de crédit avec les principaux dirigeants qui n'ont fait l'objet d'aucun décaissement totalisaient 6,5 millions de dollars au 31 mars 2015 (11,3 millions en 2014).

Opérations relatives aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Au cours de l'exercice, la société a reçu 133 200 $ du régime de retraite à prestations déterminées (173 300 $ en 2014), pour des services administratifs, montant qui a été constaté au poste de la charge au titre des prestations constituées.

23. Gestion du capital

La société gère son capital conformément à sa politique et à son cadre de gestion du capital approuvés par le Conseil. Cette politique et ce cadre de gestion du capital décrivent la méthode employée par FAC pour évaluer ses besoins en capital afin de faire face aux risques énoncés dans son cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE). La société a changé son objectif relatif à la gestion de son capital par rapport au dernier exercice. Le nouvel objectif de la politique et du cadre de gestion du capital a pour but de permettre à la société de maintenir une saine et solide situation de capital et de gérer son capital d'une façon qui lui permet de faire face à des périodes de ralentissement économique et de pertes prolongées, tout en continuant de servir l'industrie, peu importe le cycle économique.

La société a aussi changé la composition du capital qu'elle gère et la façon dont elle le gère par rapport au dernier exercice. Auparavant, la société incluait dans son capital total la provision pour pertes sur prêts et la participation minoritaire dans les entités structurées. Afin de se conformer à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) émise par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), la société n'inclut plus ces montants dans son capital total et effectue des ajustements à son capital total conformément aux ajustements réglementaires prescrits par les NFP. En outre, à l'exercice précédent, la société a présenté son niveau de capital investi en pourcentage de l'actif brut qui ne nécessite pas de financement par emprunt. La société gère maintenant son capital au moyen d'un ratio de capital total, divisant le capital total par l'actif pondéré en fonction du risque, tel que le définit la ligne directrice NFP. Ce ratio de capital total est ensuite comparé aux exigences minimales de capital établies par les NFP.

Ratio de levier

Selon la seule limite législative de la société, prescrite par la *Loi sur Financement agricole Canada*, le total du passif réel et du passif éventuel de la société ne peut pas être supérieur à 12 fois ses capitaux propres. Au 31 mars 2015, le passif réel et le passif éventuel de la société représentaient 5,03 fois les capitaux propres de l'actionnaire, excluant le cumul des autres éléments du résultat global (en 2014, 5,73 fois les capitaux propres de l'actionnaire, excluant le cumul des autres éléments du résultat global).

Capital total et capital réglementaire minimal

Bien que cela ne soit pas une exigence réglementaire formelle, la société respecte la ligne directrice NFP émise par le BSIF, qui est fondée sur la convention de Bâle III. La ligne directrice NFP décrit la façon d'évaluer un ratio de capital total et un ratio de capital réglementaire minimal.

Le capital total de la société est composé des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et du cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite des ajustements réglementaires prescrits dans la ligne directrice NFP. Les ajustements à appliquer comprennent l'exclusion des actifs incorporels, des gains cumulatifs ou pertes cumulatives sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et des actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi. La totalité du capital de la société est considérée comme des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires; par conséquent, le capital total et les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sont équivalents. Le calcul de la société de son ratio du capital total est présenté à la page suivante.

23. Gestion du capital (suite)

Le ratio de capital total est calculé en divisant le capital total par l'actif pondéré en fonction du risque, conformément à la ligne directrice NFP du BSIF. Aux 31 mars 2015 et 2014, le ratio de capital total de la société était supérieur au ratio du capital réglementaire minimal et, par conséquent, était conforme à la ligne directrice NFP du BSIF.

(milliers de dollars)	**31 mars 2015**	31 mars 2014
Capital		
Bénéfices non répartis	**4 175 856 $**	3 476 801 $
Surplus d'apport	**547 725**	547 725
Cumul des autres éléments du résultat global	**130 944**	141 389
Ajustements réglementaires		
Actifs incorporels	**(25 359)**	(31 987)
Cumul des gains nets sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	**(131 501)**	(141 926)
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	**–**	(1 661)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires/capital total	**4 697 665 $**	3 990 341 $
Actifs pondérés en fonction du risque		
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit	**28 439 340 $**	27 525 421 $
Actifs pondérés en fonction du risque opérationnel	**1 678 630**	1 612 433
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	**30 117 970 $**	29 137 854 $
Ratio de capital total	**15,6 %**	13,7 %
Ratio du capital réglementaire minimal	**10,5 %**	10,5 %

Surplus d'apport

Le surplus d'apport de la société est constitué de capitaux versés par le gouvernement du Canada, moins la réaffectation de 660,6 millions de dollars effectuée le 31 mars 1998 pour éliminer le déficit cumulatif de la société.

Au 31 mars 2015, les versements de capital cumulatifs reçus du gouvernement du Canada totalisaient 1 208,3 millions de dollars (1 208,3 millions en 2014). Aucun versement de capital n'a été reçu depuis 2006. La limite législative pour le même exercice était de 1 250,0 millions de dollars (1 250,0 millions en 2014).

Dividende

Le 11 mars 2015, le Conseil d'administration de la société a déclaré, compte tenu des résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2014, un dividende d'un montant de 126,1 millions de dollars (50,3 millions en 2014, compte tenu des résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2013), qui a été versé à l'actionnaire de la société, soit le gouvernement du Canada, le 24 mars 2015.

24. Gestion du risque

Gouvernance du risque

La société a établi un cadre de gouvernance qui comprend des politiques et des comités internes pour orienter la prise de décisions d'entreprise. Le Conseil est chargé de surveiller ce cadre de gouvernance interne. Le Conseil surveille également le programme de gestion du risque d'entreprise (GRE) ainsi que les systèmes et pratiques internes, ce qui assure que la gestion du risque est intégrée dans les plans stratégiques, financiers et d'exploitation.

Le Conseil a mis sur pied quatre comités qui l'aident à s'acquitter de son mandat de surveillance. Les comités du Conseil sont chargés d'élaborer et de surveiller différents aspects des politiques, des processus et des pratiques de la société en matière de gestion globale du risque. Les comités internes font régulièrement rapport de ces aspects au Conseil et à ses comités.

- Le Comité de gestion du risque surveille la gestion du risque à l'échelle de la société et veille à ce que les activités de gestion du risque soient séparées de celles de la gestion des opérations. Il surveille également la conformité de la société à ses politiques de gestion du risque ainsi que l'efficacité des systèmes et des programmes liés à la suffisance du capital.

- Le Comité de vérification veille à l'intégrité, à l'exactitude et à la présentation en temps opportun des rapports financiers de la société. Il veille, en outre, au maintien d'une relation de travail continue entre FAC et le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG). Le Comité surveille également la fonction d'audit interne afin de s'assurer que la société se conforme aux lois, règlements et normes d'éthique et de déontologie.

- Le Comité de gouvernance d'entreprise examine les questions de gouvernance, en fait rapport au Conseil et, au besoin, lui fait des recommandations à cet égard. Les questions de gouvernance comprennent le processus de planification stratégique, le Code de déontologie ainsi que la stratégie en matière de responsabilité sociale d'entreprise. Ce comité est aussi chargé de faire des recommandations concernant la nomination des administrateurs et du président du Conseil.

- Le Comité des ressources humaines surveille les plans et les politiques de ressources humaines ainsi que les régimes de retraite de la société. Il surveille également la sélection, l'établissement des objectifs et l'examen du rendement du président-directeur général (PDG), ainsi que la structure de rémunération de la société et la planification de la relève des cadres supérieurs.

Le Conseil a élaboré un énoncé relatif à la propension au risque de FAC, qui établit les critères d'évaluation du risque. L'énoncé repose sur trois principes qui précisent le niveau de risque que la société est disposée à accepter, à prendre et à éviter. Chaque principe est appuyé par des sous-énoncés qui fournissent des renseignements supplémentaires et du contexte. L'énoncé relatif à la propension au risque est diffusé à l'échelle de la société.

Les principes de base de l'énoncé sont les suivants :

- En nous fondant sur notre compréhension du financement agricole, nous prenons des risques prudents qui sont avantageux pour le client, la société et l'industrie agricole.

- Nous acceptons le risque d'adopter une vision à long terme afin de maintenir une présence stable au sein du marché.

- Nous agissons avec intégrité et nous évitons les risques qui pourraient compromettre la réalisation de notre mandat, notre viabilité financière et notre réputation.

24. Gestion du risque (suite)

La société a recours à un modèle fondé sur trois lignes de défense pour gouverner le risque lié aux processus opérationnels clés. Les politiques précisent les fonctions de prise de risques et de gestion du risque et délèguent les pouvoirs qui en découlent à différentes unités opérationnelles, en partant de ceux conférés au PDG, au vice-président exécutif et principal dirigeant du risque (PDR) et au vice-président, Audit interne. Les pouvoirs sont répartis dans trois lignes de défense distinctes et indépendantes :

- La première ligne de défense établit et met à exécution la stratégie d'affaires de la société. Cela comprend la capacité d'accorder du financement, de financer le portefeuille, de mettre au point des produits, de saisir des occasions d'affaires sur le marché et de prendre d'autres décisions liées à la prise de risques. Ces décisions sont prises dans le respect de l'énoncé relatif à la propension au risque. Ces responsabilités sont décrites dans le rôle du PDG et s'étendent à tous les niveaux de la société.

  Le PDG est le principal point de contact avec le Conseil d'administration et il peut déléguer ses pouvoirs aux membres de la haute direction pour qu'ils s'acquittent des responsabilités à cet égard. Il est responsable des politiques qui régissent la structure organisationnelle, les activités opérationnelles et les activités générales de la société. Le PDG veille aussi à ce que les secteurs chargés d'assumer les fonctions de gestion du risque de la société aient accès aux ressources et au soutien dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches, qu'ils agissent de façon indépendante de la gestion des opérations et qu'ils aient la capacité de fournir des opinions et des avis objectifs aux cadres supérieurs ainsi qu'aux membres du Conseil. Il est responsable de la mise en œuvre de plusieurs politiques importantes liées au risque et doit s'assurer que les activités de la société respectent l'énoncé relatif à la propension au risque. Il incombe également au PDG de veiller à l'efficacité des contrôles en matière de gestion du risque opérationnel ainsi qu'à la conformité de FAC aux lois, règlements et lignes directrices en vigueur.

- La deuxième ligne de défense examine, de façon efficace, le bien-fondé des décisions en matière de prise de risques de la première ligne de défense par rapport à l'énoncé relatif à la propension au risque. Cela comprend l'établissement de la politique sur les risques, la surveillance de la conformité à la politique, le signalement des risques à la direction et aux membres du Conseil ainsi que la validation des décisions en matière de prise de risques.

  Le PDR dirige une division chargée du risque qui est séparée des opérations de la société. Il est donc indépendant de la direction des Opérations et rend compte directement au Comité de gestion du risque du Conseil d'administration. Le PDR surveille la gestion du risque à tous les paliers de la société et rend compte, au Comité de gestion du crédit, de la conformité de la société à l'énoncé relatif à la propension au risque et aux limites stipulées dans la politique sur le risque. Il collabore avec les responsables des fonctions opérationnelles afin d'établir des plans d'action et de les mettre à exécution lorsque des politiques sont enfreintes, et veille à ce que les fonctions opérationnelles concernées fournissent des rapports exacts et objectifs sur le risque.

- La troisième ligne de défense donne l'assurance au Conseil que la société prend des risques et les gère d'une façon appropriée, conformément à l'énoncé relatif à la propension au risque. Cela comprend l'examen des fonctions des première et deuxième lignes de défense.

  La division de l'Audit interne de la société fournit une assurance objective aux membres du Conseil et aux cadres dirigeants de FAC de l'efficacité des pratiques de gestion du risque et des contrôles internes et du respect des politiques en matière de risque par le personnel. Elle audite les activités opérationnelles et de gestion du risque à l'échelle de la société, présente ses constatations et formule des recommandations au Conseil.

Différents comités orientent le processus décisionnel de la société et élaborent et surveillent les processus et les pratiques de gestion du risque.

- L'Équipe de gestion d'entreprise (ÉGE) établit la stratégie de FAC et détermine les occasions d'affaires à saisir. Elle veille à ce que le cadre de gestion du risque d'entreprise soit mis en œuvre dans l'ensemble de la société.

- Le Comité de gestion de l'actif-passif (CGAP) détermine l'orientation de la société sur les plans financier et commercial en fonction de la stratégie et de l'énoncé relatifs à la propension au risque qui ont été approuvés. Le CGAP gère le capital, le risque de taux d'intérêt, les prix, le volume et les marges, la tarification des prêts, les produits ainsi que les champs d'activité de la société.

24. Gestion du risque (suite)

- Le Comité de gestion du risque d'entreprise (CGRE) conseille le PDR au sujet de la gouvernance en matière de gestion du risque, fait la promotion d'une culture axée sur la gestion du risque à l'échelle de la société et surveille les pratiques de gestion du risque. En tant que groupe consultatif, le Comité examine et formule des recommandations au sujet de la structure de risque, des ressources, du mandat et du budget de la société. Il conseille le PDR et le Conseil d'administration au sujet de l'énoncé relatif à la propension au risque et des seuils de tolérance, des politiques et des cadres de gestion du risque, des rapports sur le risque et la conformité, des plans d'action pour pallier les lacunes en matière de gestion du risque et pour régler les situations de non-conformité aux politiques, de la pertinence des nouveaux produits et services par rapport à la propension au risque de la société, de tests de tension et de scénarios ainsi que de l'évaluation du risque stratégique. En outre, le CGRE examine et approuve les modèles de gestion du risque de la société.

- Le Comité de gestion du risque opérationnel (CGRO) se fait le champion de la gestion du risque opérationnel à FAC. En tant que groupe consultatif, il passe en revue le cadre de gestion du risque opérationnel et s'y aligne, il effectue un examen critique des risques relevés et il gère les plans de traitement du risque, transférant les cas de risque au CGRE lorsque cela est nécessaire. Le CGRO surveille et valide également les résultats des tests de contrôle et l'efficacité de la surveillance des contrôles, il recommande les normes en matière de politiques pour le cadre de gouvernance axé sur les politiques, il approuve et définit les normes pour les processus de gestion du risque opérationnel, et il approuve et surveille le plan d'examen annuel du processus. Le CGRO présente des rapports sur le risque opérationnel au CGRE.

- Le Comité de la politique de crédit surveille l'établissement des politiques régissant le financement, le crédit-bail et les produits personnalisés et veille à ce qu'elles tiennent compte des seuils de tolérance au risque et de la culture de gestion du risque de la société ainsi que des pratiques exemplaires de l'industrie, et qu'elles soient conformes aux lois et règlements applicables.

- Le Comité de crédit approuve les facilités de crédit élevées et les questions d'administration de prêts connexes. Il veille à ce que les activités de la société respectent ses seuils de tolérance et soient conformes à ses politiques de crédit.

- Le Comité de gestion du capital-risque approuve des engagements de capital auprès de gestionnaires de fonds avec lesquels la société pourrait s'associer pour faire des placements de capital-risque.

Gestion du risque financier

Les principales catégories de risque financier auquel la société est exposée sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à la possibilité de perte financière parce qu'un emprunteur ou une autre contrepartie n'a pas remboursé son prêt ou respecté ses obligations financières à l'égard de la société. Le risque de crédit sur les prêts et les crédits-bails représente le risque le plus important auquel la société est exposée, bien qu'il existe aussi un risque de crédit à l'égard des placements et des instruments financiers dérivés.

Gestion du risque de crédit

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver le seuil de tolérance au risque de crédit de la société et s'en remet à différents comités, divisions et unités d'affaires pour gérer efficacement le risque de crédit.

- La division Gestion du risque effectue une analyse de l'industrie, de l'économie et du portefeuille et communique les résultats de cette analyse aux différents comités. Diverses unités au sein de cette division participent à la gestion du risque de crédit pour la société, notamment :

  - Analyse du portefeuille et modélisation est chargée de gérer, de concevoir et de développer des modèles de financement et des modèles liés au risque de crédit, des cartes de pointage et des outils de financement. Elle formule des recommandations au CGRE aux fins d'approbation.

  - Politique de crédit et gestion des processus est chargée de gérer les politiques de crédit de la société et de formuler des recommandations au Comité de la politique de crédit concernant les modifications aux politiques. En outre, l'unité examine, améliore et clarifie les politiques de crédit et communique les modifications qui leur sont apportées aux employés. Politique de crédit et gestion des processus fournit, de façon continue, des interprétations de politique portant sur des situations de financement générales et particulières.

24. Gestion du risque (suite)

- Le Risque de crédit gère le risque des scénarios auxquels la politique standard ne s'applique pas, des prêts plus élevés ainsi que celui des prêts dont le risque est supérieur au seuil de risque établi. L'unité est responsable de la délégation des pouvoirs en matière de crédit, de la formation en crédit, de l'encadrement du personnel et de l'autorisation du crédit. Le Crédit spécial assure la gestion et la résolution des comptes à risque élevé en difficulté en effectuant une gestion intensive des comptes et en prenant des mesures de recouvrement, lorsque cela est nécessaire.

- L'Évaluation effectue des recherches sur les ventes de terres, tient à jour des données repères sur la valeur des terres agricoles et évalue la valeur des garanties de la société en portant une attention particulière aux entreprises spécialisées et aux agroentreprises.

- Les employés des Opérations possèdent des pouvoirs délégués de financement et sont responsables de gérer le risque de crédit sur les prêts de leur portefeuille. Les pouvoirs sont accordés en fonction de la formation en crédit suivie et de la mise en application des compétences acquises. Les décisions de crédit sont prises au niveau de pouvoir approprié et en fonction du montant et du risque de chaque prêt. Pendant toute la durée du prêt, la division des Opérations surveille les résultats des clients et le rendement des prêts au moyen d'une gestion continue des comptes et d'un processus d'examen des comptes.

- La division de la Trésorerie est chargée de la gestion du risque de crédit de contrepartie lié aux opérations sur dérivés et aux placements. Elle passe en revue les cotes de crédit et les résultats financiers des contreparties.

Mesure du risque de crédit

La division Gestion du risque évalue le risque de crédit global de la société en fournissant des politiques, des outils et des modèles de mesure du risque dans le but de le quantifier et d'établir une provision pour pertes sur prêts. La division surveille également le contexte d'exploitation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire afin de s'assurer que les politiques de prêt, les activités et la tarification de la société sont appropriées et pertinentes.

La société a recours à des politiques, des processus, des systèmes et des stratégies pour gérer le risque de crédit de son portefeuille. Chaque exercice, la Gestion du risque établit une vision globale du portefeuille afin de définir des cibles numériques pour ces outils, modèles et stratégies. La vision du portefeuille est aussi une donnée utilisée pour établir les limites de risque des clients et les pouvoirs d'approbation aux fins de la politique.

D'importantes activités de recherche, de modélisation, de validation et d'interprétation sont prises en compte pour déterminer les cibles pour chaque outil, notamment :

Capital de crédit

La société utilise un modèle de capital de crédit pour évaluer la suffisance de son capital par rapport au risque de crédit. Les principaux avantages d'un modèle de capital de crédit sont :

- d'évaluer le risque de transaction, de concentration et de corrélation;
- d'estimer les pertes imprévues du portefeuille de prêts avec un certain niveau de probabilité;
- d'évaluer les tendances au fil du temps;
- de faire des comparaisons ajustées au risque entre les régions géographiques, les secteurs et les champs d'activité.

Plan de diversification du portefeuille

Le plan de diversification du portefeuille détermine la fourchette souhaitable pour la composition du portefeuille sur cinq exercices, y compris la diversification entre les secteurs, les régions géographiques et les champs d'activité. La fourchette souhaitable est évaluée par rapport à d'autres scénarios réalistes et atteignables afin de déterminer la demande de capital de crédit.

24. Gestion du risque (suite)

Système de pointage et de tarification du risque

Le système de pointage et de tarification du risque (SPTR) est utilisé pour classer le risque des prêts du portefeuille de la société. Le classement du risque qui est fondé sur le client, le prêt et le secteur d'activité, permet d'obtenir des pointages se situant entre 400 et 999 points. Chaque pointage correspond à une probabilité de défaut. Plus le pointage est élevé, plus la probabilité de défaut est faible. Le SPTR est aussi utilisé pour fixer le taux des prêts.

Le pointage SPTR est fondé sur des caractéristiques qui sont regroupées sous quatre thèmes principaux :

- cote de crédit et antécédents de remboursement du client;
- ratios financiers du client;
- expérience du client en affaires;
- activité principale du client.

Le SPTR évalue différemment chaque caractéristique pour arriver à un pointage SPTR final. Les pondérations de chaque facteur sont fondées sur les antécédents de la société et sont établies de façon à maximiser la capacité du système à prévoir la probabilité de défaut.

Au cours de l'exercice, la société a mené à bien un projet visant à mettre à jour et à normaliser sa méthodologie et ses processus de classement du risque de crédit. Consulter la note 8 pour obtenir les détails du changement. Le nouveau modèle est actuellement utilisé pour déterminer la provision pour pertes sur prêts, pour évaluer le ratio de capital et pour faire un suivi interne de la santé globale du portefeuille.

Modèle de pertes sur prêts

Le modèle de pertes sur prêts estime les pertes subies dans le portefeuille qui découlent du risque de crédit. Ce modèle comprend deux composantes : une composante individuelle et une composante collective. Les pertes de la provision individuelle sont déterminées pour les prêts non productifs lorsque, de l'avis de la direction, la qualité sur le plan du crédit s'est détériorée au point où il n'existe plus de certitude raisonnable de percevoir, dans un délai acceptable, le montant du capital et des intérêts. De plus, les pertes de la provision individuelle sont déterminées pour les prêts qui répondent à chacun des critères suivants :

- un montant égal ou supérieur à 500 $ est en souffrance depuis 90 jours ou plus;
- la garantie est insuffisante pour recouvrer les montants impayés.

Les pertes de la provision collective sont calculées sur les prêts du portefeuille qui ne présentent pas de perte individuelle et qui répondent à un des indicateurs de détérioration futurs suivants :

- un montant égal ou supérieur à 500 $ est en souffrance depuis moins de 90 jours;
- une prolongation de l'amortissement du prêt au cours du dernier exercice;
- le pointage du SPTR a baissé de 15 points ou plus au cours du dernier exercice.

La provision collective tient également compte des pertes qui ont été subies, mais qui ne sont pas encore constatées. Les données historiques indiquent l'existence d'une période d'émergence entre le moment où la dépréciation se produit et sa constatation dans le portefeuille. À compter de la période d'émergence, des taux de migration sont utilisés pour déterminer les pertes subies au portefeuille qui ne sont pas encore apparentes. Pour toutes ses composantes, le modèle de perte prend en compte la situation de garantie ainsi que le client, le prêt et le secteur d'activité pour évaluer le montant requis de provision pour pertes.

24. Gestion du risque (suite)

Macromesures mettant en évidence la santé du portefeuille :

	31 mars 2015	31 mars 2014
Ratio prêt-garantie moyen pondéré pour les prêts garantis	**49,2 %**	50,6 %
Prêts garantis par un contrat de sûreté générale et prêts non garantis en pourcentage du montant total des prêts	**4,3 %**	3,7 %

Garanties

La société atténue son risque de crédit au moyen de politiques et de pratiques relatives aux exigences de garantie. Les politiques de crédit établissent les lignes directrices et les normes relatives aux garanties. La société surveille le portefeuille en examinant le ratio prêt-garantie pour l'ensemble du portefeuille ainsi que par secteur. Après la constatation initiale d'un prêt, la juste valeur de la garantie est établie à l'aide de techniques d'évaluation couramment utilisées pour des actifs correspondants. Au cours des exercices ultérieurs, la juste valeur est ajustée en fonction du prix du marché ou d'indices pour des actifs similaires à des intervalles prescrits par la politique. La garantie obtenue est généralement constituée de biens réels, de quotas ou de matériel, selon l'objet du prêt.

Engagements de prêt

Les engagements de crédit représentent la part inutilisée des approbations de crédit sous forme de prêts, de cautionnements ou de lettres de crédit. En ce qui concerne le risque de crédit, la société est potentiellement exposée à une perte correspondant à la valeur totale des engagements inutilisés. Consultez la note 21 pour obtenir plus de détails sur les engagements de prêt de la société.

Risque de crédit maximal sans tenir compte des garanties détenues ou des autres améliorations de crédit

(milliers de dollars)	31 mars 2015	31 mars 2014
Bilan		
Placements temporaires	**– $**	140 780 $
Créances	**23 336**	93 095
Actifs financiers dérivés	**58 828**	53 201
Prêts	**27 329 470**	26 223 019
Contrats de location-financement	**16 616**	16 957
Placements de capital-risque	**179 788**	156 277
Autres actifs	**20 722**	4 550
	27 628 760	26 687 879
Hors bilan		
Cautionnements financiers	**4 504**	1 231
Engagements de prêt et de contrat de location-financement	**3 003 077**	2 954 288
Engagements de capital-risque	**2 731**	3 711
	3 010 312	2 959 230
Risque de crédit maximum total	**30 639 072 $**	29 647 109 $

24. Gestion du risque (suite)

Le tableau précédent représente le pire des scénarios sur le plan du risque de crédit de la société à la fin de l'exercice, si l'on ne tient pas compte des garanties détenues ou des autres améliorations aux conditions de crédit connexes. Pour ce qui est des éléments au bilan, le risque est déterminé en fonction des valeurs comptables constatées au bilan consolidé. Quant aux éléments hors bilan, le risque est déterminé en fonction du montant maximal que la société devrait payer s'ils devenaient exigibles.

Prêts

Prêts en souffrance mais qui ne sont pas douteux

Un prêt est considéré en souffrance lorsqu'un client n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle et que le montant qu'il doit est supérieur à 500 $. Les prêts qui sont en souffrance depuis moins de 90 jours ne sont pas considérés comme douteux, sauf indication contraire. En outre, les prêts en souffrance ne sont pas considérés comme douteux si la société détient une garantie suffisante et si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les mesures de perception se traduisent par leur remboursement intégral. Plus la durée pendant laquelle le compte du client est en souffrance et les intérêts continuent de courir est longue, plus le risque est élevé que le montant recouvrable de la valeur de la garantie soit inférieur à la valeur comptable du prêt. Le tableau ci-dessous détaille les montants bruts des prêts qui étaient en souffrance, mais qui n'étaient pas douteux.

(milliers de dollars)	**31 mars 2015**	31 mars 2014
En souffrance mais non douteux		
Jusqu'à 30 jours	**275 658 $**	198 009 $
De 31 à 60 jours	**31 271**	67 142
De 61 à 89 jours	**25 160**	52 056
90 jours ou plus	**112 542**	114 390
	444 631 $	431 597 $

Prêts qui ne sont ni en souffrance ni douteux

La qualité de crédit des prêts qui ne sont ni en souffrance ni douteux peut être évaluée au moyen des pointages du SPTR de la société. Le tableau ci-dessous présente l'encours total de chaque catégorie de pointages du SPTR, exprimé en pourcentage de l'encours total qui n'est ni en souffrance ni douteux.

	31 mars 2015
Pointage du SPTR	
400-650	**0,5 %**
651-769	**9,8 %**
770-850	**78,2 %**
851-999	**11,5 %**
	100,00 %

La plupart des pointages SPTR sont mis à jour chaque mois. Différents processus d'approbation et de gestion du crédit sont appliqués à certains types de prêts; ceux-ci représentent environ 5 % du portefeuille total de la société.

Comme il en a été question à la note 8, la méthodologie du SPTR a été mise à jour au cours de l'exercice. Cette modification a donné lieu à une variation des estimations et, à ce titre, a été appliquée prospectivement. Par conséquent, les comparatifs ne sont pas présentés dans ce tableau.

24. Gestion du risque (suite)

Propriétés immobilières destinées à la vente

La société n'a pas acquis de propriétés immobilières de clients en règlement d'engagements de prêt (valeur comptable de 0,7 million en 2014). Les propriétés immobilières acquises sont vendues dès que possible et le produit est utilisé pour réduire le solde impayé du prêt du client.

Risque de crédit de contrepartie : actifs financiers dérivés et placements temporaires

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles envers la société. Pour atténuer ce risque, la société se conforme aux lignes directrices émises par le ministre des Finances à cet égard, en ne négociant qu'avec des contreparties ayant une cote de crédit élevée, en fonction des notes de crédit publiées par des agences de notation externes. Le risque de crédit de contrepartie est géré par l'application des politiques sur le risque de crédit de la société qui ont été approuvées par le Conseil d'administration et qui précisent le risque maximal auquel la société peut s'exposer pour chaque niveau de cote de crédit.

Dans le cours normal de ses activités, la société obtient des garanties dans le cadre de certaines opérations afin de réduire le risque de crédit de contrepartie auquel elle est exposée. La société est généralement autorisée à vendre, céder, investir ou donner en gage la garantie obtenue, conformément aux conditions habituelles et courantes en ce qui a trait aux opérations ordinaires sur dérivés.

L'obligation de la contrepartie relative à l'actif financier dérivé peut se réaliser lorsqu'une devise ou un taux d'intérêt lié au marché varie et que cette variation se traduit par des gains non réalisés pour la société. Ces gains non réalisés créent des justes valeurs positives pour ces actifs financiers dérivés. La société n'est pas exposée à un risque de crédit pour le plein montant nominal de référence de ses contrats dérivés, mais uniquement pour son coût de remplacement potentiel si la contrepartie ne respecte pas ses obligations. Par ailleurs, les mesures standards d'atténuation du risque de crédit stipulées dans les conventions-cadres de compensation de la International Swaps and Derivatives Association (ISDA) prévoient la compensation et la liquidation simultanées des positions d'une contrepartie en cas de défaut. Les conventions-cadres ne répondent pas aux critères en matière de compensation dans le bilan consolidé, car elles créent un droit de compensation des montants constatés qui ne peut être exercé qu'en cas de défaut de la contrepartie. De plus, la société et ses contreparties n'ont pas l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou de réaliser les actifs et d'acquitter les passifs simultanément. La société a aussi conclu des accords de gestion des garanties (Credit Support Annex ou CSA) avec la plupart de ses contreparties. Ces accords constituent des annexes à la documentation existante de l'ISDA et précisent les conditions de la prise d'une garantie par la société, au cas où le risque de crédit de contrepartie dépasse un seuil convenu. Quant aux opérations sur dérivés pour lesquelles un accord de gestion des garanties est en place, la contrepartie doit avoir une cote de crédit minimale à long terme de A- auprès d'au moins deux agences de notation externes (Standard & Poor's, Moody's ou DBRS). Consultez la note 5 pour obtenir plus de détails sur la quantification du risque de crédit de contrepartie.

Le CGRC et le Conseil ont établi une politique de placement qui fixe les cotes de crédit minimales pour les placements temporaires et qui limite la taille et la composition du portefeuille global de placements. Dans le cas de placements temporaires dont le terme jusqu'à échéance est d'un an ou moins, les contreparties gouvernementales doivent avoir une cote de crédit minimale à long terme de A faible/A3/A- auprès d'au moins deux agences de notation externes. Dans le cas de placements temporaires dont le terme jusqu'à échéance est de 90 jours ou moins, les contreparties bancaires des annexes 1, 2 ou 3 doivent avoir une cote de crédit minimale à court terme de A1-/R1-faible/P-1 auprès d'au moins deux agences de notation externes. Ces cotes de crédit détermineront la valeur nominale maximale des placements par contrepartie.

La société a mis en place des contrôles et des politiques pour se protéger et pour minimiser les pertes en cas de défaut d'une contrepartie. Elle vérifie régulièrement les cotes de crédit et les résultats financiers des contreparties et recommande des modifications aux politiques au CGRC et au Conseil.

24. Gestion du risque (suite)

Qualité du crédit

Le tableau ci-dessous présente la qualité de crédit des quasi-espèces et des placements temporaires de la société d'après l'évaluation de Standard & Poor's.

	31 mars 2015		31 mars 2014	
(milliers de dollars)	**Quasi-espèces**	**Placements temporaires**	Quasi-espèces	Placements temporaires
Gouvernementaux et garantis par le gouvernement				
AAA	**88 405 $**	**– $**	– $	– $
AA	**101 838**	**–**	–	–
AA-	**222 414**	**–**	–	–
A+	**121 646**	**–**	–	–
	534 303	**–**	–	–
Banques de l'annexe 1				
A-1+	**301 863**	**–**	621 797	70 833
A-1	**236 160**	**–**	285 723	69 947
	538 023	**–**	907 520	140 780
	1 072 326 $	**– $**	907 520 $	140 780 $

La politique sur les cotes de crédit pour les placements à court terme gouvernementaux et garantis par le gouvernement sera modifiée le 1er novembre 2015. À compter de cette date, des cotes de crédit à long terme seront utilisées au lieu de cotes de crédit à court terme. Cette modification à la politique n'a pas de répercussion sur les critères de cotes de crédit pour les placements avec les banques des annexes 1, 2 et 3. En 2014, tous les placements ont été évalués à l'aide des cotes de crédit à court terme.

Placements de capital-risque sous forme d'emprunt

La société est exposée à un risque de crédit dans le cadre de ses placements de capital-risque sous forme d'emprunt. La société gère le risque de crédit en planifiant de façon réfléchie, en établissant des critères de placement stricts, en évaluant les occasions de placement avec diligence raisonnable et en menant ses activités dans le respect des politiques de placement. Le gestionnaire de placements surveille la situation financière des entreprises bénéficiaires de placements de capital-risque et en fait régulièrement rapport.

b) Risque de marché

Le risque de marché correspond à la possibilité que la société essuie une perte en raison d'une évolution négative des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et les taux de change.

FAC a mis en place des politiques et des limites en matière de risque de marché afin de s'assurer que les risques liés aux taux d'intérêt et aux taux de change sont déterminés, mesurés et gérés, et qu'ils sont communiqués en temps opportun. Les politiques liées au risque de marché sont revues régulièrement par le CGRE et approuvées par le Conseil. Les politiques et les processus de la société sont fondés sur les pratiques exemplaires de l'industrie et sur les *Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État*. La division de la Trésorerie a la responsabilité de mettre en œuvre les directives de gestion du risque de marché. Elle rend compte régulièrement de ses activités et de la situation de l'actif-passif au CGRE et au Conseil.

24. Gestion du risque (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque qu'une variation des taux d'intérêt ait des répercussions négatives sur les intérêts créditeurs nets et les évaluations de la juste valeur de la société. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance entre les actifs, les passifs et les options intégrées. Il y a non-concordance des taux d'intérêt en raison de différences sur le plan des dates d'échéance et de révision du taux, des actifs résiduels financés par capitaux propres et de données de référence différentes pour les taux d'intérêt de certains actifs et passifs. Les options intégrées sont des options que comportent les prêts à taux fixe avec option de report de capital, privilège de paiement par anticipation et garantie du taux d'intérêt des engagements de prêt.

Le risque de taux d'intérêt est surveillé principalement au moyen d'un modèle de gestion de l'actif-passif. Chaque mois ou à des intervalles plus fréquents, divers scénarios sont produits afin d'analyser la sensibilité des intérêts créditeurs nets et des justes valeurs à une variation des taux d'intérêt et des hypothèses au bilan. Le modèle de gestion de l'actif-passif est contre-vérifié et validé afin de confirmer que la logique et les hypothèses sur lesquelles il repose sont raisonnables lorsqu'elles sont comparées aux résultats réels.

La gestion du risque de taux d'intérêt est régie par une politique, selon des limites définies qui sont fondées sur l'effet prévu d'une variation immédiate et soutenue de 2 % du niveau et de la structure par échéances des taux d'intérêt. Selon la limite définie pour la variabilité des intérêts créditeurs nets, ceux-ci ne devraient pas diminuer de plus de 10 % au cours des 12 prochains mois. Selon la deuxième limite définie, la valeur marchande nette du portefeuille (VMNP) ne doit pas diminuer de plus de 10 % du total des capitaux propres (excluant le cumul des autres éléments du résultat global) pour une variation de 2 % des taux d'intérêt. Compte tenu de la situation financière de la société au 31 mars 2015, une variation immédiate et soutenue de 2 % des taux d'intérêt pour l'ensemble des échéances et des courbes de rendement, aurait les effets suivants sur les intérêts créditeurs nets et sur la VMNP au cours des 12 prochains mois :

	2015 – Effet d'une		2014 – Effet d'une	
(milliers de dollars)	**augmentation de 2 %**	**diminution de 0,30 % (1)**	augmentation de 2 %	diminution de 0,85 % (1)
Variabilité prévue des intérêts créditeurs nets	**15 713 $**	**(2 681) $**	1 606 $	(1 644) $
Limite	**(98 215)**	**(98 215)**	(92 470)	(92 470)
Variabilité de la VMNP	**(294 288)**	**43 519**	(261 159)	113 422
Limite	**(472 358)**	**(472 358)**	(402 453)	(402 453)

(1) Le plus faible taux des courbes de rendement utilisé dans le modèle est de 0,30 % (0,85 % en 2014) afin d'éviter des taux négatifs.

La société a défini une troisième limite qui porte sur son risque d'engagement. Le risque d'engagement correspond au risque que les taux d'intérêt augmentent après que la société s'engage envers le client à un taux d'intérêt moins élevé. Selon la politique, la baisse de la valeur marchande du volume de prêts en cours (pipeline), y compris les nouveaux prêts et les renouvellements de prêt, ne doit pas représenter plus de 0,5 % du total des capitaux propres (excluant le cumul des autres éléments du résultat global) pour une hausse de 0,5 % des taux. La réduction nette de la juste valeur des prêts non décaissés dans le cas d'une hausse du taux de 0,5 % était de 6,3 millions de dollars au 31 mars 2015 (3,8 millions en 2014), soit à l'intérieur de la limite de la politique de 23,6 millions de dollars (20,1 millions en 2014).

24. Gestion du risque (suite)

Le tableau suivant résume le risque de taux d'intérêt de la société en fonction de l'écart entre la valeur comptable des actifs et passifs et des capitaux propres, regroupés selon les dates contractuelles de révision des taux ou d'échéance, en prenant la date la plus rapprochée, et la sensibilité aux taux d'intérêt. Dans le cours normal de leurs activités, les emprunteurs remboursent fréquemment leurs prêts par anticipation, en partie ou en totalité, avant la date d'échéance contractuelle.

(milliers de dollars)	Immédiatement sensible au taux d'intérêt	3 mois ou moins	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	31 mars 2015 Total	31 mars 2014 Total
Actif								
Espèces et quasi-espèces	– $	1 142 324 $	– $	– $	– $	24 430 $	1 166 754 $	1 026 820 $
Rendement	–	0,77 %	–	–	–	–	–	–
Placements temporaires	–	–	–	–	–	–	–	140 780
Rendement (1)	–	–	–	–	–	–	–	–
Actifs financiers dérivés (2) (3)	–	(332 483)	94 489	–	237 994	58 828	58 828	53 201
Rendement (1)	–	0,92 %	3,75 %	–	4,54 %	–	–	–
Prêts	16 175 647	1 183 214	2 402 250	6 442 203	847 531	51 970	27 102 815	25 671 535
Rendement (1)	3,75 %	6,40 %	3,85 %	4,20 %	4,80 %	–	–	–
Contrats de location-financement	–	1 206	3 707	10 584	–	–	15 497	15 511
Rendement (1)	–	4,94 %	4,94 %	4,94 %	–	–	–	–
Placements de capital-risque	–	–	1 983	51 249	10 492	116 064	179 788	156 277
Rendement	–	–	10,00 %	10,82 %	9,14 %	–	–	–
Autres	–	–	–	–	–	156 780	156 780	225 833
Total de l'actif	16 175 647 $	1 994 261 $	2 502 429 $	6 504 036 $	1 096 017 $	408 072 $	28 680 462 $	27 289 957 $
Passif et capitaux propres								
Emprunts	– $	18 447 847 $	2 140 742 $	2 374 000 $	442 065 $	27 293 $	23 431 947 $	22 789 893 $
Rendement (1)	–	0,55 %	0,91 %	1,23 %	3,71 %	–	–	–
Passifs financiers dérivés (2)(3)	–	–	–	–	–	–	–	2 527
Rendement (1)	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres	–	–	–	–	–	393 990	393 990	331 622
Capitaux propres de l'actionnaire	–	–	–	–	–	4 854 525	4 854 525	4 165 915
Total du passif et des capitaux propres	– $	18 447 847 $	2 140 742 $	2 374 000 $	442 065 $	5 275 808 $	26 680 462 $	27 289 957 $
Écart total 2015	16 175 647 $	(16 453 586) $	361 687 $	4 130 036 $	653 952 $	(4 867 736) $	– $	– $
Écart total cumulatif 2015	16 175 647 $	(277 939) $	83 748 $	4 213 784 $	4 867 736 $	– $	– $	– $
Écart total 2014	16 267 097 $	(18 145 065) $	1 558 002 $	3 912 423 $	789 969 $	(4 382 426) $	– $	– $
Écart total cumulatif 2014	16 267 097 $	(1 877 968) $	(319 966) $	3 592 457 $	4 382 426 $	– $	– $	– $

(1) Représente le rendement moyen pondéré effectif à la date d'échéance ou à la date de révision du taux contractuel, selon la plus rapprochée des deux.

(2) Les montants théoriques des instruments dérivés dont la juste valeur est positive ont été déduits du montant des instruments dérivés dont la juste valeur est négative et sont compris dans le poste des actifs financiers dérivés.

(3) Représente les montants de capital théorique des instruments dérivés, à l'exception du montant non sensible au taux d'intérêt.

24. Gestion du risque (suite)

Risque de change

La société est exposée à un risque de change en raison des différences de montant et d'échelonnement des flux de trésorerie liés aux actifs et passifs libellés en devises. L'exposition au risque de change est minimisée en appariant les prêts en devises à des emprunts en devises. Ce risque ne peut être entièrement couvert parce que les actifs sont des prêts amortis et les passifs sont des obligations à escompte, ce qui crée une non-concordance des échéances des flux de trésorerie de capital et d'intérêt. Toutefois, la société a déterminé que le risque résiduel était négligeable.

La société a pour politique d'atténuer le risque de change grâce à des couvertures économiques. Tous ses emprunts en devises sont pleinement couverts au moment de leur émission, sauf si la dette libellée en devises sert à financer un actif de même devise. Selon la politique, la limite fixée par le Conseil pour le ratio de couverture du financement en devises par rapport aux actifs en devises est une fourchette de 90 % à 110 %. Le ratio réel de la société au 31 mars 2015 s'établissait à 97,3 % (99,0 % en 2014).

Instruments dérivés

La société peut avoir recours à des instruments dérivés pour couvrir les risques de taux d'intérêt et les risques de change. Les instruments dérivés modifient le profil de risque du bilan consolidé en réduisant la non-concordance des actifs et des passifs, de manière à ce que les risques de taux d'intérêt et de change soient gérés conformément aux limites de la politique.

Lorsque des opérations sur dérivés sont admissibles à la comptabilité de couverture, les instruments dérivés peuvent être désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie qui sont comptabilisés de la manière décrite à la note 2. Les opérations sur dérivés qui ne sont pas désignées comme couvertures de flux de trésorerie sont quand même considérées comme des couvertures économiques. Ces couvertures économiques qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture peuvent donner lieu à une volatilité du bénéfice net, puisque les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et qu'il est possible que cette volatilité ne soit pas représentative du risque global.

Placements de capital-risque sous forme d'actions

La société est exposée à un risque de prix dans le cadre de ses placements de capital-risque sous forme d'actions. La société gère le risque de prix en planifiant de façon réfléchie, en établissant des critères de placement stricts, en évaluant les occasions de placement avec une diligence raisonnable et en menant ses activités dans le respect des politiques de placement. Les gestionnaires de placements surveillent la situation financière des entreprises bénéficiaires de placements de capital-risque et en font régulièrement rapport.

Avantages postérieurs à l'emploi

Il existe d'importants risques financiers liés aux placements des régimes de retraite agréés. La société gère ces risques financiers grâce à une politique de placement qui est approuvée chaque année par le Comité de retraite. La politique de placement fournit des lignes directrices destinées aux gestionnaires de placement des régimes de retraite agréés quant à la composition du portefeuille pour ce qui est de la qualité et de la quantité des placements par emprunt et des placements sous forme d'actions. En effet, un portefeuille composé d'actifs variés aide à atténuer les répercussions des fluctuations de valeur du marché, puisque les placements sont effectués dans différentes catégories d'actifs, tant sur les marchés canadiens que sur les marchés étrangers. Le risque lié à ces placements est géré au moyen de lignes directrices portant sur la diversification, telles qu'elles sont énoncées dans la politique de placement.

La structure des actifs des régimes de retraite comprend à la fois des obligations à long terme du Canada et des obligations à rendement réel du Canada afin de tenter d'apparier une portion des actifs des régimes aux passifs de ces derniers. La cible actuelle en matière de composition du portefeuille des régimes vise une proportion de 16,5 % des actifs investis dans les obligations canadiennes à long terme et une portion de 13,0 % des actifs investis dans les obligations canadiennes à rendement réel. Les obligations canadiennes à long terme ont une durée de 14 ans et les obligations canadiennes à rendement réel une durée de 16 ans, alors que la durée estimative des passifs des régimes de retraite agréés est de 21 ans et la durée estimative des passifs des régimes de retraite supplémentaires est de 20 ans. Étant donné que les prestations des régimes sont pleinement indexées en fonction du taux d'inflation, les obligations canadiennes à rendement réel offrent une protection contre l'inflation à court terme pour les régimes.

La politique de financement des régimes de retraite fait en sorte que la société verse le montant de cotisations jugé nécessaire pour assurer le versement des prestations promises en vertu des régimes de retraite, y compris l'amortissement de tout déficit sur les plans de la permanence et de la solvabilité.

La société surveille les charges payées à même le fonds de retraite afin de s'assurer qu'elles sont raisonnables. Un énoncé de politique de financement officiel a été adopté et approuvé par le Conseil en ce qui concerne le financement de la disposition à prestations déterminées du régime. La société a mis en œuvre la politique de capitalisation des régimes et en surveille l'application.

24. Gestion du risque (suite)

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que FAC ne parvienne pas à respecter ses obligations de paiements. La société possède une politique sur le risque de liquidité ainsi que des limites en cette matière. La division de la Trésorerie rend compte régulièrement de la conformité à ces limites au CGRE et au Conseil.

Dans le cadre de ses activités de gestion des liquidités, la société mesure, prévoit et gère ses flux de trésorerie. Son objectif vise à maintenir des liquidités suffisantes pour répondre aux besoins des clients et couvrir les besoins d'exploitation.

La société gère ses liquidités par les moyens suivants :

- un portefeuille de placements liquides : au 31 mars 2015, la société disposait de 1 166,8 millions de dollars en espèces et quasi-espèces et en placements temporaires (1 167,6 millions en 2014);
- un accès à du financement à court terme : le financement par l'intermédiaire du Programme d'emprunt des sociétés d'État et des marchés financiers assure à la société les liquidités nécessaires pour répondre à ses besoins quotidiens de trésorerie;
- un accès à une marge de crédit d'exploitation bancaire de 30,0 millions de dollars.

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie non actualisés des passifs financiers de la société, selon leur date d'échéance contractuelle la plus rapprochée. Les flux de trésorerie nominaux bruts représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés relatifs au capital et à l'intérêt du passif financier. Il y a un écart important entre les flux de trésorerie prévus de la société pour certains instruments et la présente analyse. Par exemple, certains emprunts de la société qui pourraient être remboursés par anticipation n'ont pas été inclus dans la catégorie des échéances les plus rapprochées, parce qu'il s'avère impossible de les estimer.

Échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers

	31 mars 2015						
(milliers de dollars)	**Valeur comptable**	**Sorties de fonds nominales brutes**	**Moins de 1 mois**	**De 1 à 3 mois**	**De 3 à 12 mois**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**
Passifs financiers non dérivés							
Emprunts	**23 431 947 $**	**(23 429 460) $**	**(1 940 947) $**	**(1 920 102) $**	**(9 856 480) $**	**(9 210 250) $**	**(501 681) $**
Passifs des prêts Transfert	**96 257**	**(97 823)**	**(6 834)**	**(5 527)**	**(28 300)**	**(55 264)**	**(1 898)**
Passifs financiers dérivés	–	–	–	–	–	–	–
	23 528 204 $	**(23 527 283) $**	**(1 947 781) $**	**(1 925 629) $**	**(9 884 780) $**	**(9 265 514) $**	**(503 579) $**

	31 mars 2014						
(milliers de dollars)	Valeur comptable	Sorties de fonds nominales brutes	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés							
Emprunts	22 789 893 $	(22 787 943) $	(4 309 505) $	(1 194 018) $	(4 873 399) $	(11 874 036) $	(536 985) $
Passifs des prêts Transfert	97 194	(98 754)	(7 204)	(7 575)	(29 669)	(52 442)	(1 864)
Passifs financiers dérivés	2 527	(2 527)	–	–	–	(2 527)	–
	22 889 614 $	(22 889 224) $	(4 316 709) $	(1 201 593) $	(4 903 068) $	(11 929 005) $	(538 849) $

24. Gestion du risque (suite)

Gestion du risque d'assurance

Incertitude des hypothèses et des évaluations

L'assureur de la société détermine la réserve pour sinistres à l'aide de la Méthode canadienne axée sur le bilan. En vertu de cette méthode, les flux de trésorerie futurs découlant des contrats d'assurance et des actifs qui les appuient sont projetés dynamiquement selon divers scénarios prescrits par l'Institut canadien des actuaires (ICA), à l'aide d'hypothèses d'estimation les plus probables et de marges pour écart négatif. La société embauche, à l'occasion, des actuaires indépendants pour examiner son programme d'assurance afin de s'assurer que ses hypothèses, méthodologies et processus sont prudents.

En ce qui concerne le calcul de la réserve pour sinistres, des hypothèses doivent être faites au sujet des taux d'intérêt, des actifs en défaut, de l'inflation, des taux de mortalité et de morbidité, des résiliations de police, des charges et d'autres facteurs sur la durée des polices d'assurance. Des hypothèses d'estimation les plus probables sont utilisées pour prévoir l'avenir. D'autres provisions sont comprises dans la réserve pour sinistres afin de prendre en compte les écarts défavorables possibles par rapport à la meilleure estimation. Si l'hypothèse est plus susceptible de changer ou s'il existe une incertitude plus grande au sujet de l'hypothèse d'estimation la plus probable sous-jacente, une provision plus élevée correspondante est comprise dans la réserve pour sinistres. Les hypothèses n'ont fait l'objet d'aucun changement qui aurait eu une incidence considérable sur la réserve pour sinistres pendant l'exercice en cours.

Les provisions sont examinées individuellement et collectivement afin de s'assurer qu'elles sont raisonnables. Les hypothèses d'estimation les plus probables et les marges pour écart défavorable sont examinées chaque année et sont révisées si on le juge nécessaire et prudent. Les hypothèses qui présentent le plus grand impact potentiel sur le bénéfice net ont trait à la mortalité et au rendement des placements.

La mortalité, en matière d'assurance, a trait aux taux auxquels les décès se produisent pour des groupes de personnes déterminés et est, généralement, fondée sur une expérience moyenne de cinq ans de la société. En général, les taux de mortalité présumés ne tiennent compte d'aucune amélioration future prévue, sauf dans certains cas où l'effet net de la prise en compte d'une amélioration future augmente le passif de la police.

Les hypothèses liées au rendement des placements comprennent les pertes de crédit futures prévues sur les placements à revenu fixe. L'expérience antérieure de la société et à long terme de l'industrie ainsi que des examens particuliers du portefeuille actuel sont utilisés pour prévoir les pertes de crédit.

Les hypothèses relatives aux résiliations de police antérieures reposent généralement sur la moyenne de cinq ans de la société.

Les hypothèses relatives aux charges reposent sur l'expérience récente de la société déterminée au moyen d'une méthode interne d'affectation des charges.

25. Événements postérieurs

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés le 27 mai 2015. Il ne s'est produit aucun événement postérieur qui aurait dû être constaté ou divulgué dans les présents états financiers consolidés entre le 31 mars 2015 et la date d'approbation.

Glossaire

Actif pondéré en fonction des risques

Actifs pondérés selon les risques relatifs, comme le prescrivent les exigences réglementaires émises par le BSIF en matière de capital.

Agroentreprise et agroalimentaire

Fournisseurs ou transformateurs qui vendent des produits aux producteurs primaires, achètent leurs produits ou leur offrent divers services. Ce sont par exemple des fabricants et des concessionnaires d'équipements, des fournisseurs d'intrants, des grossistes et des entreprises de marketing et de transformation.

Alliances

Relation établie par contrat entre FAC et un autre organisme agricole ou financier dans le but de mettre en commun leurs ressources afin d'offrir une gamme élargie de services aux clients.

Autres éléments du résultat global

Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur qui sont constatés à un poste autre que le bénéfice net, dans une section des capitaux propres appelée Cumul des autres éléments du résultat global.

Charge pour pertes sur prêts

Charge imputée à l'état des résultats qui correspond au montant requis pour ramener la provision pour pertes sur prêts à un niveau jugé approprié par la direction.

Contrepartie

L'autre partie engagée dans une opération financière, habituellement une autre institution financière.

Cote de crédit

Classification du risque de crédit fondée sur une évaluation des ressources financières d'un particulier ou d'une entreprise, de ses antécédents de remboursement et de sa volonté de s'acquitter de ses obligations financières.

Couverture

Technique de gestion du risque qu'une entité utilise pour se protéger contre les fluctuations négatives des cours, des taux d'intérêt ou des taux de change. Cette technique repose sur l'élimination ou la réduction des risques par la prise de positions de compensation ou d'atténuation.

Décaissements nets

Montant des fonds décaissés par rapport aux prêts approuvés. Les décaissements nets excluent les prêts FAC existants qui ont été refinancés.

Entité structurée

Entité qui a été conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Instrument dérivé intégré

Composante d'un instrument hybride (composé) qui comprend également un contrat hôte non dérivé, ce qui a pour effet qu'une partie des flux de trésorerie de l'instrument composé fluctue d'une manière semblable à un instrument dérivé autonome.

Instrument financier dérivé

Instrument financier dont la valeur est déterminée et dérivée d'après un prix, un taux d'intérêt, un taux de change ou un indice des prix sous-jacent. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet de transférer, de modifier ou de réduire le risque réel ou prévu lié aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change. Les contrats de produits dérivés comprennent les swaps de taux d'intérêt, les options sur taux d'intérêt, les swaps de devises et les contrats à terme.

Intérêts créditeurs nets

Différence entre les intérêts réalisés sur les éléments d'actif (p. ex., prêts et valeurs mobilières) et les intérêts payés sur les emprunts.

Juste valeur

Montant qu'un tiers indépendant paierait ou recevrait pour acheter ou vendre un instrument financier sur le marché. La juste valeur correspond à la valeur actualisée estimative des flux de trésorerie, après ajustement pour le risque.

Levier financier

Rapport entre le total du passif et les capitaux propres d'une entreprise.

Marge d'intérêt nette

Intérêts créditeurs nets exprimés en pourcentage de l'actif total moyen.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Méthode qui consiste à calculer le coût après amortissement d'un actif ou d'un passif financier et à répartir les intérêts créditeurs ou débiteurs sur la période considérée.

Montant nominal de référence

Dans un contrat visant des instruments dérivés, valeur théorique servant de référence au calcul de l'intérêt et des autres paiements. Aux termes du contrat, le montant nominal n'est ordinairement pas échangé.

Montants en souffrance

Tous les montants en souffrance de plus de 500 $ sur un prêt, y compris les prêts douteux.

Paiements anticipés

Versements de capital non prévus au calendrier de remboursement effectués avant l'échéance du terme.

Point de base

Un centième d'un pour cent. Le point de base sert à décrire le taux d'intérêt applicable ou le rendement d'un placement (1 point de base = 0,01 %).

Prêts douteux

Prêts pour lesquels, de l'avis de la direction, il n'existe plus de certitude raisonnable de percevoir dans un délai acceptable le plein montant de capital et d'intérêt. De plus, tout prêt affichant un montant en souffrance supérieur à 500 $ pendant 90 jours est classé douteux, sauf s'il est suffisamment garanti.

Production primaire

Exploitations agricoles qui produisent des matières premières telles que des céréales et oléagineux, du lait, des fruits et des légumes et qui font l'élevage de bovins, de porcs, de volaille, de moutons et d'autres espèces de bétail. La production primaire comprend aussi les vignobles, les serres, les exploitations forestières (culture, production et coupe d'arbres), les exploitations aquicoles (élevage de poissons d'eau douce ou salée) et l'agriculture à temps partiel.

Programme d'emprunt des sociétés d'État

Financement direct accordé à la société par le gouvernement fédéral.

Programme de soutien à la clientèle

Plans élaborés afin d'aider de façon proactive les clients qui pourraient avoir de la difficulté à rembourser leur prêt pendant un repli économique dans un segment particulier de l'industrie agricole. Les plans individuels peuvent comprendre des paiements différés ou des calendriers de remboursement flexibles pour des périodes déterminées.

Provision pour pertes sur prêts

Meilleure estimation de la direction quant aux pertes probables subies sur le portefeuille de prêts et de contrats de location-financement. Au bilan, les provisions sont comptabilisées comme déductions des prêts et des contrats de location-financement.

Ratio d'efficience

Mesure servant à évaluer l'efficacité de l'utilisation des ressources pour générer des bénéfices (frais d'administration exprimés en pourcentage des produits). Les produits comprennent les intérêts créditeurs nets, le produit net tiré de l'assurance et les autres produits.

Ratio de capital total

Ratio qui s'obtient en divisant le capital total par l'actif pondéré en fonction des risques. Le capital total de la société est constitué des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et du cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite des ajustements réglementaires prescrits par le BSIF. Les ajustements réglementaires applicables excluent les éléments d'actif incorporel, les gains ou pertes cumulatives réalisés sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ainsi que les actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Ratio de levier

Niveau de dette exprimé en dollars de dette contractée pour chaque dollar de capitaux propres, excluant le cumul des autres éléments du résultat global.

Ratio du capital réglementaire minimal

Exprimé sous forme de pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques, niveau minimal de capital prescrit par les exigences réglementaires du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Rendement des capitaux propres (RCP)

Bénéfice net attribuable à l'actionnaire de l'entité mère exprimé en pourcentage du total des capitaux propres moyens, excluant le cumul des autres éléments du résultat global.

Risque de change

Risque de perte financière attribuable aux fluctuations négatives des taux de change.

Risque de contrepartie

Risque que la contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières aux termes du contrat qu'elle a conclu ou de l'opération à laquelle elle participe.

Risque de taux d'intérêt

Risque qu'une fluctuation des taux d'intérêt ait des répercussions négatives sur les intérêts créditeurs nets et la valeur économique de la société.

Swaps de taux

Ententes contractuelles en vertu desquelles les parties nommées conviennent de s'échanger des flux d'intérêt sur la base d'un montant nominal de référence pour une période donnée.

Système de pointage et de tarification du risque (SPTR)

Outil servant à évaluer le type de risque et l'impact potentiel des risques de chaque prêt ou contrat de location-financement et à fixer les taux de façon à couvrir adéquatement le risque du portefeuille de FAC. La composante tarification du SPTR calcule le coût du risque (l'ajustement au risque), c'est-à-dire la portion de la marge requise pour couvrir le risque de perte.

Taux de renouvellement des prêts

Rapport, exprimé en pourcentage, entre les montants de capital renouvelés et les montants de capital arrivés à échéance.

Valeur marchande nette du portefeuille

Valeur actualisée nette des actifs après soustraction des passifs. Elle sert à déterminer la sensibilité de la valeur économique nette de la société aux fluctuations des taux d'intérêt.

Bureaux de FAC

Colombie-Britannique
Abbotsford, Dawson Creek, Duncan, Kelowna, Surrey

Alberta
Barrhead, Brooks, Calgary, Camrose, Drumheller, Edmonton, Falher, Grande Prairie, High River (S), La Crete, Leduc, Lethbridge, Lloydminster, Medicine Hat, Olds, Red Deer, Stettler (S), Strathmore (S), Vegreville, Vermilion, Westlock

Saskatchewan
Assiniboia, Carlyle, Humboldt, Kindersley, Meadow Lake (S), Moose Jaw, Moosomin (S), North Battleford, Prince Albert, Regina, Rosetown, Saskatoon, Swift Current, Tisdale, Wadena (S), Weyburn, Yorkton

Manitoba
Arborg, Brandon, Carman, Dauphin, Killarney (S), Morden, Neepawa, Portage la Prairie, Shoal Lake (S), Steinbach, Stonewall (S), Swan River, Virden, Winnipeg

Ontario
Casselman, Chatham, Clinton, Essex, Frankford, Guelph, Kanata, Kingston, Lindsay, Listowel, London, Mississauga, New Liskeard, Owen Sound, Simcoe, Stratford, Thornton, Vineland, Walkerton, Woodstock, Wyoming

Québec
Alma, Blainville, Drummondville, Gatineau (S), Granby, Joliette, Lévis, Rivière-du-Loup, Salaberry-de-Valleyfield, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean-sur-Richelieu, Sainte-Marie, Trois-Rivières, Victoriaville

Nouveau-Brunswick
Moncton, Woodstock

Nouvelle-Écosse
Kentville, Truro

Île-du-Prince-Édouard
Charlottetown

Terre-Neuve-et-Labrador
Mount Pearl

(S) Bureau satellite – heures réduites

Siège social

1800, rue Hamilton
C.P. 4320
Regina (Saskatchewan) S4P 4L3
Téléphone : 306-780-8100
Télécopieur : 306-780-5167
Service ATS : 306-780-6974

Centre de service à la clientèle

Heures d'ouverture : L-V,
de 7 h à 19 h, HNE
Téléphone : 1-888-332-3301
Courriel : csc@fac.ca

Centre d'assistance à la clientèle de Logiciels de gestion FAC

1800, rue Hamilton
C.P. 4320
Regina (Saskatchewan) S4P 4L3
Sans frais : 1-800-667-7893
Téléphone : 306-721-7949
Télécopieur : 306-721-1981

Relations avec le gouvernement et les intervenants

Tour 7, 10e étage, pièce 319
1341 Baseline Road
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Téléphone : 613-773-2940
Télécopieur : 613-960-7024

fac.ca

Les placements de capital-risque de FAC sont gérés par :

AVRIO CAPITAL

avriocapital.com
info@avriocapital.com

Financement agricole Canada
Pour l'avenir de l'agroindustrie

Canada